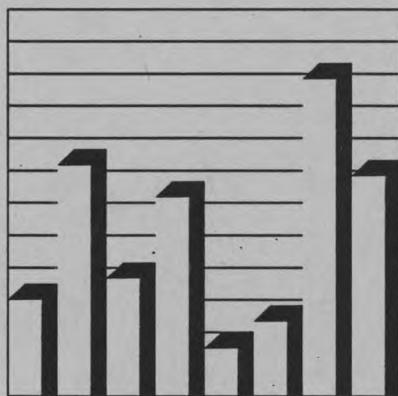


A34A1
E88
1990/91
QL
P. gouv.

**É T U D E
DES CRÉDITS
1 9 9 0 - 1 9 9 1**

Ministère
des Affaires
internationales



**Cahier explicatif
des crédits**



Québec 

**ETUDES DES CREDITS 1990-1991 :
CAHIER EXPLICATIF**

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
SECTION I - Aperçu général	
. Mandat du Ministère	1
. Organigramme	3
. Personnel	
- Répartition du personnel régulier et occasionnel selon la catégorie d'emploi au Québec et à l'étranger	4
SECTION II - Bilan 1989-1990 et orientations 1990-1991	
. Faits saillants 1989-1990	5
. Orientations générales 1990-1991	8
. Direction générale Etats-Unis	11
. Direction générale Europe	20
. Direction générale France	27
. Direction générale Asie et Océanie	35
. Direction générale Afrique, Moyen-Orient, Amérique latine et Antilles	39
. Direction générale des Institutions francophones et multilatérales	43
. Bureau des Ententes internationales	49
. Direction de la Formation et de la Gestion des Programmes financiers	53
. Direction générale de la Politique commerciale	57
. Direction générale des Politiques et Priorités	62
. Direction de la Coordination et de l'Evaluation	69
. Direction du Protocole	71
. Direction des Communications	72
. Direction de la Vérification interne	74
. Direction générale de l'Administration	75



SECTION III - Synthèse des crédits 1990-1991

	<u>Page</u>
1. Ventilation des crédits votés 1989-1990 vs 1990-1991 par élément de programme et territoire géographique.	77
2. Tableau comparatif des crédits votés 1989-1990 vs les crédits autorisés au 31 mars 1990 par élément de programme.	78
3. Tableau comparatif des crédits autorisés au 31 mars 1990 vs crédits 1990-1991 par élément de programme.	79
4. Tableau comparatif des crédits autorisés au 31 mars 1990 vs crédits 1990-1991 par super-catégorie et catégorie de dépenses.	80
5. Ventilation des dépenses pour l'exercice 1989-1990 par super-catégorie et catégorie de dépenses.	81

MANDAT DU MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERNATIONALES

La mission du Ministère est définie par les mandats et pouvoirs que la loi 42 (1988, chapitre 41), sanctionnée le 10 novembre 1988, confie au ministre des Affaires internationales:

11. Le ministre planifie, organise et dirige l'action à l'étranger du gouvernement ainsi que celle de ses ministères et organismes et coordonne leurs activités au Québec en matière d'affaires internationales.

Il élabore, en collaboration avec les ministères concernés, une politique en matière d'affaires internationales, la propose au gouvernement et s'assure de sa mise en oeuvre. Cette politique doit favoriser le rayonnement du Québec et son développement, notamment sur les plans commercial, culturel, économique, politique et social.

Il est d'office:

- 1° le conseiller du gouvernement, de ses ministères et organismes sur toute question ayant trait aux affaires internationales;
- 2° le dépositaire de l'original de toute entente internationale ainsi que d'une copie conforme de toute autre entente et, à ce titre, il établit un bureau des ententes et prescrit le mode d'enregistrement de ces ententes.

Il établit et maintient avec les gouvernements étrangers et leurs ministères, les organisations internationales et les organismes de ces gouvernements et de ces organisations les relations que le gouvernement juge opportun d'avoir avec eux.

Il favorise le renforcement des institutions francophones internationales auxquelles le gouvernement participe, en tenant compte des intérêts du Québec.

12. Le ministre a la responsabilité des activités à l'étranger du gouvernement, de ses ministères et organismes.

A cet égard, il peut convenir, avec chacun des ministres concernés, de modalités de collaboration.

Il peut également recommander au gouvernement de confier à un autre ministre la responsabilité de certaines de ces activités.

13. Le ministre effectue des recherches, des études et des analyses sur les pays et leur situation géopolitique et économique afin d'informer les ministères et organismes notamment quant aux possibilités d'y exporter des produits et services québécois ou d'y promouvoir les investissements étrangers au Québec.

Il fait la promotion à l'étranger des produits et services québécois, notamment au moyen de missions, de stages, d'expositions ou de programmes d'aide financière, et coordonne les activités des ministères et organismes concernés.

14. Le ministre assure les communications officielles entre d'une part, le gouvernement, ses ministères et organismes et d'autre part, les gouvernements étrangers et leurs ministères, les organisations internationales, les organismes de ces gouvernements et de ces organisations et maintient les liaisons avec leurs représentants sur le territoire du Québec.

Il favorise l'établissement sur le territoire du Québec d'organisations internationales et de représentants de gouvernements étrangers.

15. Le ministre, dans la conduite des affaires internationales, veille à ce que soit respectée la compétence constitutionnelle du Québec.

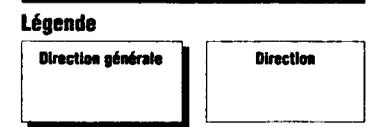
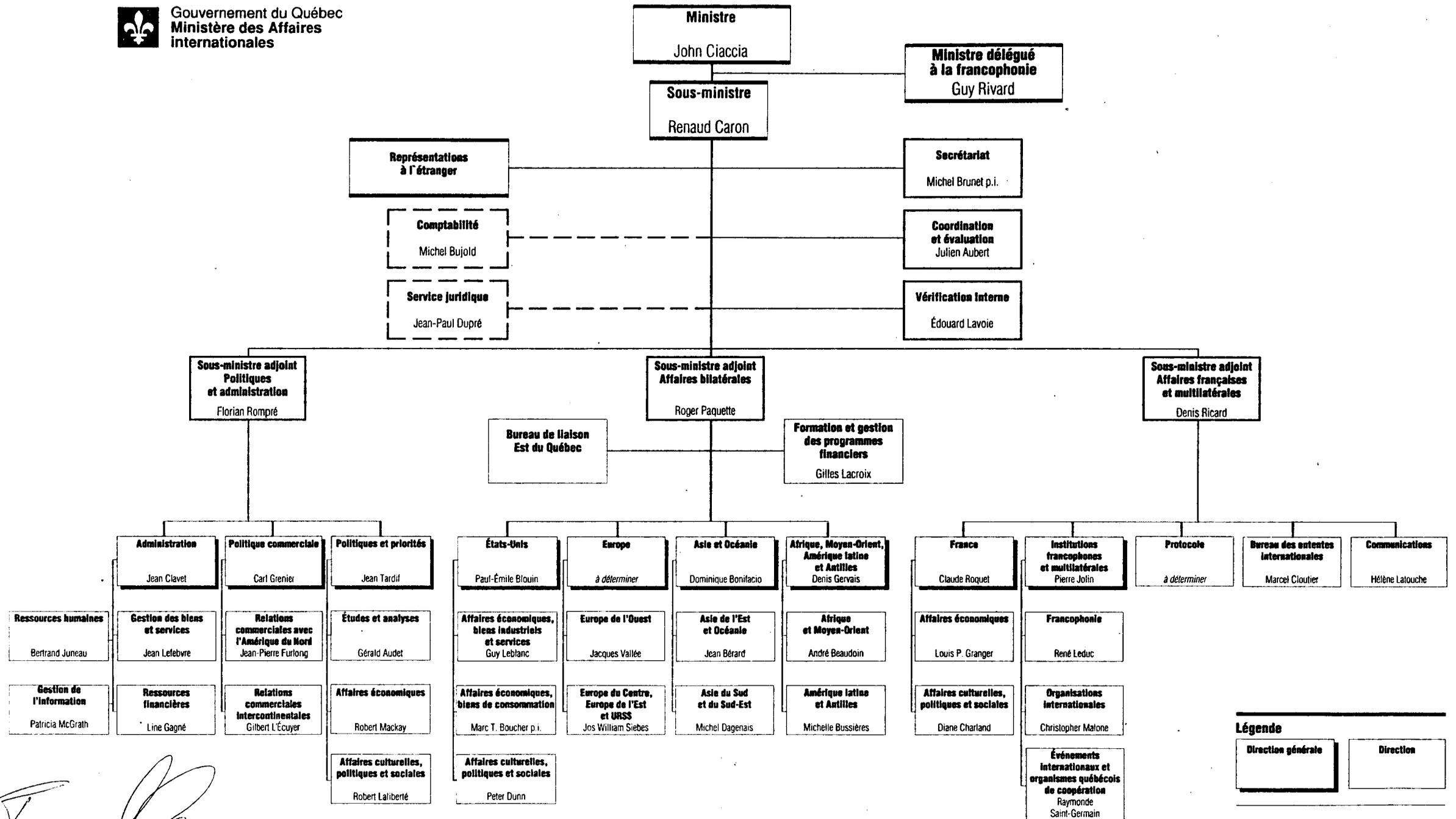
16. Le ministre assure la participation du gouvernement à l'élaboration et à la mise en oeuvre à l'étranger des politiques et programmes fédéraux ayant des incidences sur le développement du Québec et favorise, à cette fin, la concertation intergouvernementale.

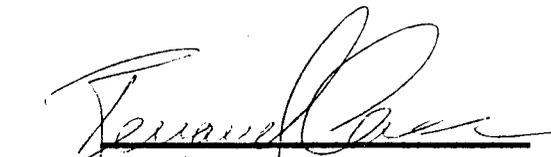
17. Le ministre recommande au gouvernement la ratification des traités et accords internationaux dans les domaines ressortissant à la compétence constitutionnelle du Québec.

Il assure et coordonne la mise en oeuvre au Québec des traités et accords internationaux impliquant le gouvernement.

18. Le gouvernement peut constituer un comité, présidé par le ministre des Affaires internationales, chargé:

- 1° de favoriser la collaboration entre les ministères concernés, en vue de l'élaboration par le ministre de la politique en matière d'affaires internationales;
- 2° d'analyser la programmation des activités à l'étranger du gouvernement, de ses ministères et organismes, de même que celle relative à leurs activités au Québec en matière d'affaires internationales, de faire des recommandations à ce sujet au gouvernement et d'évaluer annuellement les résultats de ces activités;
- 3° d'exercer toute autre fonction connexe que lui confie le gouvernement.




Renaud Caron, sous-ministre

MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERNATIONALES

QUESTION NO 13

NOMBRE D'EMPLOYES PAR STATUT, PAR CATEGORIE D'EMPLOI ET LIEU DE TRAVAIL

Employés réguliers

Statut	Québec	Montréal	Etranger	Total
Cadres supérieurs	47	21	20	88
Cadres intermédiaires et professionnels	168	64	65	297
Personnel de bureau et techniciens	177	52	1	230
TOTAL	392	137	86	615

Employés occasionnels

Statut	Québec	Montréal	Etranger	Total
Contractuels			7	7
Professionnels	3	3	50	56
Personnel de bureau et techniciens	34	7	265	306
TOTAL	37	10	322	369

MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERNATIONALES

Faits saillants 1989-1990

D'une certaine façon, 1989-1990 a été l'an I du ministère des Affaires internationales, créé à l'automne 1988, et qui a pour la première fois géré l'action internationale du gouvernement du Québec pour un exercice financier complet.

L'actualité internationale, marquée d'événements majeurs, en Europe de l'Est certes, mais aussi en Asie et en Amérique Latine, a d'ailleurs contribué fortement à faire de cette année une période d'intense activité pour le Ministère.

La tenue du Sommet des chefs d'Etat et de gouvernements de la Francophonie à Dakar en mai a été l'une des interventions majeures du Premier ministre dans les affaires internationales; M. Bourassa s'est également rendu en Europe et aux Etats-Unis.

L'exercice 1989-1990 a vu le départ du premier titulaire du MAI, M. Paul Gobeil, qui a été remplacé par M. John Ciaccia après l'élection générale du 25 septembre 1989.

M. Ciaccia a centré ses premières activités internationales sur l'Europe, marquant ainsi toute l'importance qu'il accorde au développement des relations du Québec avec ce continent dans la double perspective du Marché unique de 1992 et de l'ouverture de l'Europe de l'Est.

Sur cette toile de fond de bouleversements internationaux sans précédent et tout en accomplissant un travail intense de relations économiques, socio-politiques et culturelles par ses directions, délégations et bureaux, qui sera selon les mandats et priorités de chacun explicité ci-après, le MAI a réalisé des efforts importants pour développer son efficacité comme instrument de conception, de planification et de gestion de l'action internationale du Québec.

Il a initié un processus d'élaboration de politiques et d'établissement de priorités de l'action internationale du gouvernement qui a nécessité la mise en place de mécanismes de concertation interministérielle à tous les niveaux, dont celui des ministres (Comité de coordination des affaires internationales). Dans le cours de ce processus, des consultations externes sont prévues, tant avec les interlocuteurs du fédéral que du secteur privé.

Il a également mis en place un processus de programmation intégrée des activités internationales du Québec qui vise notamment à assurer la cohésion entre le siège et le réseau du MAI et la cohérence des actions internationales, qu'elles soient menées par le MAI ou les ministères et organismes québécois.

Il a poursuivi ses efforts de modernisation de sa gestion en élaborant un plan-directeur de gestion de l'information et en intégrant de plus en plus l'administration des délégations avec celle des directions générales dont elles relèvent.

Enfin, du point de vue des ressources humaines, il a convenu avec les ministères impliqués (MAC/MAPAQ/MCCI/Tourisme/MICT) des modalités d'intégration, dans l'effectif du MAI, des responsables de ces dossiers sectoriels en poste à l'étranger.

Dans le domaine de l'**économie**, un accent nouveau, modulé selon les territoires, a été mis sur les activités liées au développement industriel, notamment les transferts de technologies et la prospection d'investissements.

Cela sans pour autant délaissier les activités de stimulation du commerce extérieur par la prospection des marchés, le soutien et la formation des exportateurs. Celles-ci continuent d'ailleurs de drainer une partie importante des ressources financières du Ministère, notamment en raison des divers programmes d'aide à l'exportation.

Des travaux ont enfin été poursuivis en matière de politique commerciale sur la mise en oeuvre de l'ALE et la préparation de l'Uruguay Round du GATT, tandis que s'amorçait la préparation d'une stratégie face au Marché unique européen de 1992.

En matière de **science et de technologie**, l'activité du Ministère a consisté principalement à accorder un soutien aux chercheurs québécois impliqués dans des projets de recherche scientifique conjoints ou de développement technologique avec des partenaires étrangers. Environ 9,2 % des ressources budgétaires du Ministère ont été affectées à des activités dans ce domaine; ces activités se sont déroulées toutefois principalement dans le cadre des ententes de coopération scientifique et technologique que le Québec a conclues avec différents gouvernements étrangers, dont celui de la France, ou encore à la suite d'engagements pris à l'occasion des Sommets francophones.

Dans le domaine de la **culture et des communications**, auquel environ 10,2 % des ressources budgétaires ont été affectées, l'action du Ministère s'est concentrée autour de trois grands objectifs: favoriser la création d'un espace culturel et audio-visuel francophone par le soutien accordé à des projets structurants, tels que TV-5, développer une coopération avec des partenaires, notamment de France et d'Europe francophone, de façon à enrichir l'expérience des créateurs et artistes québécois et à favoriser la diffusion et le rayonnement de la culture québécoise dans ces pays, renforcer le potentiel des industries québécoises de la culture, des communications et de la langue, en leur facilitant l'accès, principalement au marché français.

Dans le domaine des **ressources humaines**, auquel environ 13,8 % des budgets ont été affectés, l'action du Ministère a été marquée principalement par l'intégration à son mandat des préoccupations et responsabilités relatives à la sélection et au recrutement d'immigrants.

Le développement des échanges universitaires, plus particulièrement avec la France, l'accueil d'étudiants étrangers provenant principalement d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie et le soutien accordé aux programmes d'échanges de jeunes avec la France et la Communauté française de Belgique sont encore d'autres types d'activités qui illustrent l'importance accordée par le Ministère au développement des ressources humaines.

Dans le domaine des **questions sociales et environnementales**, auquel environ 5,6% du budget du Ministère a été affecté, les activités se sont déroulées principalement dans le cadre de la coopération avec la France et des relations institutionnelles avec les Etats-Unis. Avec la France, l'accent a été mis sur le développement d'une coopération autour de grandes problématiques sociales, telles que le vieillissement de la population et d'innovations technologiques en matière de protection de l'environnement. Avec les Etats-Unis, l'essentiel de l'activité a consisté en des rencontres de concertation au niveau ministériel et de la haute administration ainsi qu'à des échanges d'informations, rendus possibles grâce à des ententes intergouvernementales. A noter également que des premières démarches ont été entreprises en vue de produire la revue bilingue sur l'environnement, dont la création avait été annoncée conjointement par les Premiers ministres du Canada et du Québec lors du Sommet de Dakar.

En matière de **rayonnement**, les activités du Ministère ont été variées d'une région à l'autre. Outre les activités de communications, il y a lieu de mentionner le soutien accordé aux grands événements internationaux se déroulant au Québec, dont le Festival d'Eté de Québec, le soutien aux centres d'études québécoises situés en Europe et aux Etats-Unis, le soutien à la promotion du français, langue seconde, dans les pays anglophones ou hispanophones et l'organisation de "**semaines du Québec**", dont celle qui a été consacrée aux relations entre le Québec et l'Italie.

Enfin, l'activité du Ministère dans le domaine des **relations institutionnelles et intergouvernementales** a été marquée par différentes visites et missions ministérielles, dont celles du Premier ministre en Europe et aux Etats-Unis, la conclusion de nouvelles ententes de coopération, notamment avec la Hongrie et différents Etats de la Nouvelle-Angleterre, et la participation active à différentes rencontres multilatérales ou régionales, dont celle du GATT et celle des Gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des Premiers ministres de l'Est du Canada qui se sont tenues toutes deux au Québec.

MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERNATIONALES

Orientations 1990-1991

Dans le prochain exercice financier, le MAI continuera à exercer le leadership confié sur les activités internationales du gouvernement, ainsi que le prévoit la loi 42.

Pour ce faire, il entend élaborer et faire connaître avant la fin de l'année des éléments substantiels d'une politique d'affaires internationales.

Cela se fera selon le processus d'élaboration de politiques déjà en place au Ministère, avec la collaboration étroite des ministères et organismes du gouvernement et en faisant appel, de diverses manières, à l'apport des intervenants institutionnels et privés. Le processus de programmation intégrée des activités des ministères sera révisé, afin d'en faire un instrument efficace de planification et de gestion des activités internationales du gouvernement du Québec.

En outre, le mandat des délégations sera précisé, afin que la mission et les priorités confiées à chacune d'elles soient connues.

Le Ministère accordera une attention particulière à la gestion des ressources humaines en vue de développer l'expertise et d'assurer une meilleure organisation de leur mobilité et de leur perfectionnement. La mise en place du plan directeur de la gestion de l'information devrait accroître l'efficacité et l'efficience des opérations.

Au niveau opérationnel, l'accent sera mis sur le développement de la connaissance des territoires et de l'évolution des phénomènes internationaux, afin d'identifier efficacement les opportunités d'affaires compte tenu des obstacles aux échanges. L'accent sera également mis sur la circulation rapide, par les canaux pertinents, de telles informations, pour que les décisions d'action puissent être prises en temps utile.

Enfin, au niveau des relations intergouvernementales, l'année qui vient sera marquée notamment par le 25^e Anniversaire de la coopération franco-québécoise et la visite à Québec du Premier ministre de France.

Conformément aux priorités gouvernementales, celles du Ministère portent également sur l'économie.

C'est d'ailleurs à ces fins que seront consacrés, pour les ressources ventilées par domaine d'intervention, quelque 29% des budgets d'activités internationales du gouvernement et 43% des ressources humaines en poste à l'étranger.¹

Si les activités de développement du commerce international continuent de drainer une partie importante des ressources financières, une attention croissante sera apportée aux dossiers de développements industriel et technologique.

Parmi les axes prioritaires indiqués pour 1990-1991, signalons:

- l'accès aux nouveaux marchés, notamment par l'identification des réseaux de distribution, prioritairement aux Etats-Unis;
- le développement des co-entreprises de toutes sortes, notamment avec l'Europe, afin de préserver l'accès au marché et de renforcer la capacité technologique des entreprises québécoises;

1 Ces données et celles qui suivent originent de la programmation non révisée du MAI et des ministères et organismes.

- la prospection des investissements étrangers, souvent avec apport de technologies, retiendra l'attention en Asie, mais aussi en Europe et ailleurs.

Dans le domaine de la **science et de la technologie**, la priorité est accordée au renforcement du potentiel scientifique et technologique du Québec par la réalisation de projets développés conjointement avec des partenaires offrant une expertise utile dans des secteurs prioritaires. La mise en oeuvre de projets conjoints de recherche et de développement technologiques avec la France et l'Europe, la participation à des réseaux d'information scientifique et de recherche établis dans le cadre de la Francophonie multilatérale, l'établissement de ponts technologiques avec les Etats-Unis et le Japon, la contribution à des projets de développement technologique en Afrique et en Amérique latine sont les grands axes autour desquels s'articule l'activité du Ministère pour la prochaine année. 54% des budgets d'activités dans ce domaine vont à la coopération scientifique et 46% au développement technologique.

Dans le domaine de la **culture, des communications et de la langue**, les principales orientations retenues pour 1990-1991 visent à accroître l'impact de la diffusion culturelle à l'étranger, à renforcer le potentiel des industries de la culture et des communications et à faire la promotion du français, langue de communication et langue seconde. Dans cette perspective, les activités qui ont été privilégiées pour la prochaine année sont celles qui favorisent les secteurs offrant le plus haut potentiel de diffusion dans des régions bien ciblées et à l'occasion d'événements majeurs, notamment en France, en Europe et, à un moindre degré, aux Etats-Unis, celles qui permettent le développement d'instruments majeurs de diffusion, tels que TV-5, et celles qui contribuent à développer des partenariats internationaux, de manière à améliorer la position des industries québécoises sur les marchés étrangers, notamment en France, et à renforcer de ce fait leur potentiel de développement. Sur l'ensemble des budgets consacrés à ce domaine, 63% vont à des activités reliées à la diffusion culturelle et à la promotion des industries culturelles, 28% à des activités concernant les industries de la communication et 9% à des activités de promotion de la langue et de renforcement des industries de ce secteur.

Dans le domaine des **ressources humaines**, la priorité est accordée au recrutement et à la sélection d'immigrants (entre 39 000 et 43 000) et à l'augmentation, parmi ces immigrants, du nombre de francophones et d'investisseurs. Par ailleurs, une attention particulière sera accordée à l'amélioration de la formation des ressources humaines par le soutien aux activités de formation des institutions, le développement de la coopération universitaire et l'encouragement à la mobilité des étudiants. Les échanges de jeunes entre, d'une part, le Québec et, d'autre part, la France et la Communauté française de Belgique, se maintiendront au niveau des années passées.

Dans le domaine des **questions sociales et environnementales**, l'accent sera mis sur le développement d'une coopération autour de sujets d'intérêt commun, principalement avec la France, et la promotion de l'expertise québécoise, plus particulièrement en Afrique et en Amérique latine. En matière d'environnement, les grandes orientations retenues pour le prochain exercice consistent à encourager l'établissement de positions communes, avec les Etats-Unis d'une part et entre les pays francophones d'autre part, à développer une coopération scientifique et technologique, notamment avec la France et certains autres pays européens, et à promouvoir l'expertise québécoise, plus particulièrement en Amérique latine. Près de 70% des budgets d'activités dans le domaine des questions sociales et environnementales seront consacrés à l'environnement.

En matière de rayonnement, les activités programmées pour la prochaine année visent à faire connaître à l'étranger les aspects les plus importants du Québec, de manière à en retirer des retombées économiques, culturelles et institutionnelles positives. Le soutien et la participation à de grands événements internationaux, l'établissement de relations suivies avec les décideurs et les médias, l'accueil de journalistes étrangers, les publications de documents et d'informations sur le Québec, l'organisation de tournées, de conférences et la promotion des études québécoises sont autant d'activités qui ont été retenues, en raison de leur contribution à l'atteinte de cet objectif.

En matière de relations intergouvernementales et institutionnelles, la priorité est accordée au développement de relations utiles avec les gouvernements des pays qui sont nos principaux partenaires, avec les organisations internationales et les institutions locales ou régionales représentant un intérêt particulier pour le Québec, en raison de la contribution que ces institutions peuvent apporter à l'atteinte de ses objectifs de développement économique, scientifique, culturel et social. Du total des budgets d'activités consacrés à ce domaine, 48% vont au développement de relations avec des organisations internationales, notamment l'OCDE et la Banque mondiale, 38% aux relations avec les gouvernements étrangers et 14% aux relations avec les institutions locales ou régionales, principalement des Etats-Unis.

DIRECTION GENERALE DES ETATS-UNIS

Mandat

La mission confiée à la direction générale consiste à élaborer et à proposer, dans le cadre des orientations et priorités approuvées par la direction du Ministère, une stratégie de relations avec le territoire américain, à établir la programmation des activités qui en découlent pour faire en sorte de contribuer au rayonnement du Québec ainsi qu'à son développement commercial, culturel, économique, politique et social. Elle doit gérer la mise en oeuvre de ces activités, en collaboration avec les partenaires concernés, et en évaluer les résultats et la pertinence.

DIRECTION DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Bilan 1989-1990

Deux rubriques sont ici couvertes. La première a trait à l'organisation et à la participation des gens d'affaires aux activités promotionnelles de groupe reliées aux foires et aux missions. La seconde rubrique comprend les autres activités professionnelles réalisées.

Foires et missions

Depuis avril 1989, les Directions des Biens de Consommation et des Biens industriels et Services ont parrainé la participation de 113 entreprises québécoises à 16 expositions aux Etats-Unis dans 7 secteurs différents: santé, électronique, agro-alimentaire, construction/habitation, vêtement et chaussure et défense et loisir. Ces 16 salons ont permis aux exposants québécois d'identifier 461 agents ou distributeurs et d'en recruter 61 parmi eux. Les entreprises québécoises ayant participé à ces expositions ont vendu pour plus de 17 millions \$ de produits.

Par ailleurs, les deux directions ont recruté 97 entreprises pour 8 missions de groupe dans les secteurs de l'environnement, du vêtement, de l'informatique, de l'équipement agricole, de l'équipement forestier et de l'agro-alimentaire. En plus d'avoir vendu pour 200 000 \$ sur place, les Québécois prévoient des ventes potentielles d'environ 10 millions \$ dans les douze prochains mois. Mentionnons également la venue au Québec de deux missions de visiteurs américains, l'une dans le secteur de la défense, l'autre dans celui de l'environnement.

Autres activités professionnelles

Au cours des onze derniers mois (avril 1989 à février 1990), les deux directions ont réalisé une série d'activités professionnelles et pris des initiatives dont les plus significatives sont:

- Visites industrielles et consultations au bureau. Depuis le 1^{er} avril, les conseillers ont réalisé 504 visites industrielles et 1 941 consultations au bureau. Ces activités s'inscrivent dans l'analyse de dossiers soumis, de recrutement pour les activités promotionnelles ainsi que le conseil stratégique à l'exportation. De plus, 479 rencontres ont été effectuées auprès d'organismes publics, tels les ministères sectoriels, tant fédéraux que provinciaux, agents de développement économique, associations manufacturières ou autres organismes intéressés par l'exportation.

- Animation du milieu d'affaires. Durant la même période, les professionnels ont participé à 98 activités d'animation du milieu des affaires à titre de conférenciers ou personnes ressources. Leur contribution s'est inscrite dans le cadre de séminaires prévus à la programmation du MAI, d'activités développées par les bureaux du MICT ou d'autres agents économiques du milieu, tels les commissariats industriels, la SDI et les ministères et organismes.
- Harmonisation avec le gouvernement fédéral. Pour accroître la présence québécoise dans les activités promotionnelles du gouvernement fédéral, 242 entreprises québécoises ont été référées au MAE à l'occasion de 14 activités prévues à leur programmation. De ce nombre, 81 entreprises ont accepté l'invitation.
- APEX. Pour la période sous examen, la DAE a reçu 406 demandes, dont 45 sous le volet APEX-EMPLOI. De ces 406 demandes, 297 dossiers (73%) furent acceptés, 74 (17%) refusés, 37 (9%) annulés et 33 dossiers sont présentement à l'étude. Les sommes versées totalisent 2 017 000 \$, soit 80% du budget global alloué au début de l'année financière.
- Programme ACHETEURS ETRANGERS. 246 acheteurs ont rencontré près de 700 entreprises québécoises, soit par visite de salons à caractère international (vêtement, chaussure, nautisme, meuble) ou soit directement sur invitation. Au 21 mars 1990, plus de 105 000 \$ ont été versés à ce chapitre.
- Crédit implantation (SDI). Suite à une entente avec la SDI, le MAI analyse le volet marketing international du programme Crédit implantation. 38 dossiers reliés à des projets sur le territoire américain ont été examinés. 24 avis furent positifs, 2 négatifs et 8 autres dossiers demeurent à l'étude. Une consultation récente a permis de suggérer quelques modifications au programme afin d'en dynamiser l'action dans le milieu.
- Collaboration interministérielle. Les deux directions travaillent étroitement en collaboration avec le MICT et le MAPAQ. Depuis le 1^{er} avril, ces deux Ministères ont soumis 72 projets d'actions sur le territoire américain. Le MAPAQ a présenté 26 projets: 8 pour des activités commerciales et 18 pour le développement de connaissances par le biais de colloques, séminaires ou rencontres avec des organismes de recherche et de développement. Le MICT a soumis 46 projets de déplacements: 16 activités de prospection d'investissement, 8 activités de prospection de technologie, 22 activités de développement de connaissances lors de congrès, colloques ou séminaires. A une exception près, ces activités ont été intégrées à la programmation.
- Export-Action '89. La DAE a organisé cette activité pour le MAI. En tout, 414 entreprises se sont inscrites à des rendez-vous, dont 244 à Montréal, 40 à Sherbrooke, 49 à Trois-Rivières et 81 à Québec. Export-Action est une formule fort appréciée des entreprises puisque la participation est en croissance d'année en année.
- Investissement. Une collaboration efficace a été établie avec le MICT. Une liste des entreprises américaines actives au Québec a été produite dans le contexte d'une prospection à être effectuée par le réseau.
- Technologie. Une étude sur les transferts de technologie avec les Etats-Unis a été lancée en collaboration avec le MICT. Une dizaine d'entreprises dans l'électronique ont été approchées dans le cadre d'un projet pilote de "veille" technologique.

Orientations 1990-1991

Commerce international

Etant donné que dans la phase initiale de l'application de l'Accord de libre-échange il faut rapidement et massivement encourager les industriels québécois à accroître leur part du marché américain, les orientations suivantes sont proposées:

- Poursuivre l'implication dans les activités traditionnelles telles que expositions, missions de vente et d'acheteurs, promotions spéciales, etc. Cependant, il faudra développer d'une façon particulière la fonction "conseil" de façon à inciter les entreprises à penser en termes de "plan de marketing" et de "stratégie à l'exportation".
- Collaborer systématiquement avec le gouvernement fédéral qui prévoit investir 20 millions \$ dans son budget 1990-1991 pour les Etats-Unis, réalisant ainsi plus de 400 activités promotionnelles et maintenant en action 27 postes consulaires à travers le pays. L'objectif est d'assurer une présence dans tous les projets où une offre québécoise existe en s'impliquant activement dans le processus de recrutement des participants.
- Inciter les entreprises déjà actives sur ce territoire à diversifier leurs marchés traditionnels (Nouvelle-Angleterre et New York) en se servant des mécanismes disponibles tels que expositions, missions, programme APEX, programme acheteurs, etc.
- Travailler activement à assurer une relève d'entreprises ayant le potentiel d'exporter par la réalisation d'activités d'initiation aux États frontaliers (NEEF) avec le Centre de Commerce mondial.
- Activer, grâce à l'embauche de techniciens dans les postes aux Etats-Unis, l'identification de réseaux de distribution et l'introduction des entreprises à ces intermédiaires (agents manufacturiers, distributeurs, grossistes, acheteurs, etc.).
- Explorer de nouvelles avenues de promotion dans le secteur des services.

Investissement

En matière d'investissements, une plus grande perméabilité des frontières quant à la circulation des gens d'affaires et techniciens ainsi que l'élimination graduelle des entraves aux échanges sont des considérations qui militent en faveur d'une stratégie qui comporterait les éléments suivants:

- Travailler en étroite collaboration avec le MICT et améliorer la concertation avec le réseau de délégations.
- Favoriser la participation du MAI et du MICT à la centaine de projets que le MAE entend organiser pour 1990-1991 (missions, séminaires, promotions diverses).
- Procéder à la réalisation d'activités autonomes en fonction de priorités sectorielles comme l'automobile, l'aéronautique, la biotechnologie, l'énergie, l'électronique et les logiciels.
- Cibler des régions et territoires prioritaires en fonction de leurs forces et particularités sectorielles.

- Identifier les entreprises américaines qui ont des filiales au Québec et entreprendre une prospection systématique des entreprises-mères via le réseau de délégations.

Développement technologique

En ce qui concerne la technologie, l'approche suivante est préconisée:

- Poursuivre la collaboration avec des pôles technologiques aux Etats-Unis, voire même l'étendre s'il y a lieu à d'autres institutions, et mettre en place des mécanismes de coopération et d'échanges impliquant à la fois des institutions et des entreprises privées au Québec.
- Procéder, en collaboration avec le MICT, à l'identification de secteurs-cibles et d'entreprises offrant un potentiel de croissance grâce à des apports technologiques.
- Orienter les actions en fonction des besoins technologiques des entreprises plutôt qu'à partir de l'offre américaine.
- Favoriser le partenariat et les co-entreprises comme formule d'apport technologique dans les cas où cela s'avère possible et souhaitable.

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES, POLITIQUES ET SOCIALES

Bilan 1989-1990

Tourisme

Le rapport de la firme Samson Bélair sur le tourisme a été analysé et une politique de marketing en a été dégagée. La décision de redonner au bureau du Québec à Washington sa vocation touristique a été prise en étroite collaboration avec les principaux intervenants touristiques du produit Congrès.

Recherche scientifique et Développement technologique

Le CRIM (Centre de Recherche en Informatique de Montréal) a établi une entente de coopération avec le Centre John Von Neumann du New Jersey (Réseau de la National Science Foundation). Un programme de coopération en enseignement supérieur et recherche scientifique a été élaboré et mis en oeuvre conjointement avec le MESS. Les secteurs privilégiés sont l'aérospatiale, l'agro-alimentaire, la biotechnologie, la foresterie, les pâtes et papiers, les matériaux nouveaux, les télécommunications, l'environnement et la toxicologie de l'environnement.

Une entente paraphée en avril 1989 avec CALTEC, institut prestigieux de Californie, permet à cinq firmes québécoises de participer au programme de liaison industrielle. Elles pourront ainsi s'inscrire dans un réseau technologique de haut calibre qui regroupe 45 des plus grandes entreprises technologiques américaines.

Culture

Trois projets d'entente sont en voie de réalisation: Québec - Louisiane dans le secteur des archives, Québec - New Hampshire dans les secteurs de la bibliothéconomie des arts d'interprétation et du patrimoine, Québec - New York dans les secteurs des arts d'interprétation, des arts visuels, du patrimoine, de l'architecture et de l'urbanisme.

Trois expositions voyagent présentement aux Etats-Unis: "Québec, joyau du patrimoine mondial"; Québec on Stage"; "Littérature du Québec: un monde à votre portée".

La SOGIC et la Direction des Industries culturelles du MAC travaillent conjointement au développement d'un catalogue descriptif rendant accessible à la clientèle francophone 150 titres québécois.

Suite à une entente (décembre 1988) entre le MAI, le MCQ et SUNY Plattsburgh, 116 titres de productions gouvernementales québécoises ont été reproduits et déposés pour prêt au Centre de distribution de films canadiens.

Langue

Vingt-deux (22) bourses destinées à des professeurs américains de français langue seconde et à quelques étudiants méritoires sont accordées à l'Association américaine des enseignants de français (AATF).

Plus de 1 000 étudiants américains fréquentent les cours de français au Québec via le réseau de l'Association québécoise des écoles de français que soutient activement le MAI. A ces cours d'immersion s'ajoute la connaissance des ressources disponibles au Québec dans le domaine de l'enseignement du français langue seconde (livres, disques, produits culturels, voyages).

Diverses autres activités viennent soutenir à cet effort de diffusion du français et de promotion des produits qui y sont directement reliés. C'est le cas de la présence du Québec auprès des associations professionnelles de français langue seconde, de sa participation aux forums de prestige et aux diverses initiatives de promotion du matériel pédagogique ainsi que l'envoi en Louisiane d'un contingent de vingt-deux (22) professeurs québécois de français.

Ressources humaines

Une quarantaine d'étudiants, de part et d'autre, ont profité en 1989-1990 des ententes déjà signées entre la CREPUQ (Conférence des recteurs et des principaux d'universités du Québec) et un certain nombre de systèmes universitaires d'Etats américains.

La CREPUQ émet de plus en plus de réserves à l'égard de ce programme qui existe depuis une dizaine d'années et qui, malgré toutes les énergies qu'il monopolise, ne réussit bon an mal an qu'à attirer une centaine d'étudiants québécois et américains.

Il a été proposé de ne pas procéder à d'autres signatures d'ententes jusqu'à ce que l'évaluation complète du programme soit terminée.

Le MAI a contribué financièrement à la réédition de la brochure "Etudier aux Etats-Unis/Study in the U.S.A."

Pour l'année académique 1988-1989, un "Québec Fellow" a suivi le programme de Harvard et un autre, celui de Georgetown.

En raison des coûts concernés et du bassin de clientèle limité pour recruter un "Québec Fellow" qui réponde aux exigences de la sélection, il a été décidé d'alterner entre Georgetown et Harvard à compter de l'année académique 1989-1990.

Ce programme répond à la fois à des objectifs de perfectionnement du personnel, d'acquisition de connaissances en matière internationale et plus particulièrement d'accroissement des connaissances sur les Etats-Unis.

Enfin, soulignons que les "Fellows" de Harvard ont séjourné quelques jours au Québec dans le cadre d'une tournée canadienne annuelle.

Social

Dans ce domaine, les actions ont surtout porté sur l'échange d'information de part et d'autre de la frontière.

La rencontre de niveau sous-ministériel sur le SIDA prévue pour le mois de mai à Albany et New York a été remise à une date ultérieure.

Environnement

Le Comité sur l'environnement de la Conférence des Gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des Premiers ministres de l'Est du Canada s'est réuni à Québec les 10 et 11 avril 1989.

Dans le cadre de la semaine sur les précipitations acides organisée sous l'égide du Comité, le Commissaire à l'environnement du Connecticut a effectué, le 31 mai, une visite qui fut suivie, le 1er juin, d'un séjour à Hartford du ministre délégué à l'Environnement. Suite à la rencontre de Montebello, le Comité se préoccupe davantage des changements climatiques globaux de même que de la pollution atmosphérique. Deux délégations d'attachés parlementaires américains se sont rendues au Québec afin de se sensibiliser aux problèmes des précipitations acides. Il en fut de même pour des journalistes américains spécialisés en environnement qui sont venus se familiariser avec le programme québécois d'assainissement.

Dans le cadre de l'entente Québec /New York, s'est tenue au mois de juillet une rencontre de fonctionnaires du MENVIQ, du MAI et de "l'Environnemental Conservation" qui a permis de passer en revue les dossiers de coopération en environnement.

Par ailleurs, on évoque la possibilité de conclure, lors de la prochaine rencontre entre le Premier ministre et le Gouverneur, une entente (sous forme d'amendement à l'entente générale en matière d'environnement) sur la police environnementale.

Dans la région des Grands Lacs, le processus de consultation et de notification préalables a été enclenché lors d'une demande de dérivation du lac Michigan par le brigadier général Ander Els du génie militaire américain (avril 1989).

En ce qui a trait aux relations Québec / Wisconsin, une rencontre de niveau ministériel a été réalisée en novembre 1989 pour passer en revue les dossiers de coopération en environnement. Pour ce qui a trait à la coopération Québec/Vermont, on note la signature d'une entente sur la gestion des eaux du lac Memphrémagog le 19 septembre 1989.

Rayonnement

Dans ce domaine, soulignons que le congrès du Conseil international d'études francophones s'est tenu à la Nouvelle-Orléans en avril et a regroupé 200 participants. La direction a participé activement au Congrès de l'Association for Canadian Studies in the United States, en novembre à San Francisco. De même, les activités de l'American Council for Québec Studies se sont poursuivies au cours de l'année. On a versé un montant de 25 000\$ pour supporter ces activités, tout en menant à bien une enquête auprès d'environ 600 professeurs américains intéressés au Québec.

En ce qui concerne le support à des Centres universitaires intéressés aux études québécoises et à des séminaires, l'essentiel des projets prévus a été réalisé: tenue de la 11e édition du Québec Summer Seminar, de la 5e édition du Faculty Development Seminar, et du French Canadian Institute. De nouveaux séminaires ont été tenus avec l'Université du Vermont à Burlington et avec l'Université de Californie à Chico. Les délégations ont aussi contribué au rayonnement du Québec dans les Centres d'études intéressés au Canada et au Québec, en participant directement à certaines activités ou en invitant des conférenciers québécois lors de congrès locaux ou régionaux.

Les programmes "Research Grants" et "Faculty Enrichment" ont été réalisés encore cette année. Sur les 25 chercheurs sélectionnés, 24 sont venus au Québec. Les professeurs qui font partie de ces programmes représentent un fort potentiel pour la diffusion de connaissances sur le Québec dans leur milieu respectif.

Pour sa part, le réseau, par le biais du "budget de soutien promotionnel" et avec le concours de la DACPS, a participé avec succès à des activités culturelles et de rayonnement, telles que tournées d'auteurs, semaines du Québec, présence québécoise à des colloques ou séminaires, ainsi qu'à des festivals (Festival international de la Louisiane, Festival Québec de SUNY Plattsburgh, semaine du Québec à Hartford, Connecticut, semaine du Québec au Ritz Carlton de Boston) en plus de favoriser l'achat, à frais partagés, de livres sur le Québec.

Enfin, ajoutons que le programme des célébrations du 50e Anniversaire de la présence institutionnelle du Québec aux Etats-Unis a été élaboré dans le but de diffuser chez nos voisins du Sud une image du Québec qui soit originale et dynamique. En plus des visites ministérielles prévues, une documentation publicitaire est en voie de rédaction, des conférences, réceptions et manifestations publiques seront tenues et des contacts avec les médias sont en cours. Toutes ces activités qui se dérouleront sur le territoire de la Délégation générale, mais principalement à New York, font partie d'un plan de communication présentement en préparation.

Relations institutionnelles et intergouvernementales

Dans le domaine des relations institutionnelles et intergouvernementales, on retient la réalisation d'au moins cinq activités d'importance. D'abord, la 17e Conférence annuelle des Gouverneurs et des Premiers ministres s'est tenue à Montebello du 7 au 9 juin 1989. Entre autres résultats de la conférence, dont le Québec était hôte, on note la présence d'experts des questions des pluies acides et du développement durable, qui a permis de rehausser le débat entre les Premiers ministres et les Gouverneurs, l'annonce du gouvernement du Québec d'accélérer la lutte aux pluies acides par la réduction des émissions d'anhydride sulfureux, la demande des Premiers ministres des provinces de l'Est au gouvernement canadien d'adopter les normes californiennes de lutte contre la pollution atmosphérique, la demande au United State Forest Service et au Service canadien des forêts d'établir un réseau coordonné de surveillance à long terme de la viabilité forestière en Nouvelle-Angleterre et dans l'Est du Canada, l'organisation en avril 1990 d'une conférence binationale Nouvelle-Angleterre/Est du Canada sur le développement économique durable, et enfin, l'adoption d'une résolution présentée par le Gouverneur Dukakis condamnant la violence et la répression des libertés en Chine.

Une deuxième activité concerne la participation de Gouverneurs de la National Governors' Association à la Conférence des Premiers ministres du Canada suite à l'officialisation de leur rapport au printemps 1989. Ainsi, au mois d'août 1989, le Québec, hôte de la 30e Conférence des Premiers ministres du Canada, accueillait deux gouverneurs américains, messieurs Stanley Stephen du Montana et James Thompson de l'Illinois. La DACPS a assuré l'accueil de ces deux personnalités auxquelles se sont joints le nouvel ambassadeur des Etats-Unis au Canada, M. Edward N. Ney et la directrice du Comité du Commerce international et des Relations extérieures, madame Deirdre Ellen Curley ainsi que d'autres hauts fonctionnaires de la NGA.

Par ailleurs, soulignons que le Québec a participé pour la première fois, à titre de membre observateur, à la réunion annuelle de la Commission des Grands Lacs les 14 - 15 novembre 1989 à Détroit. A ce titre, le Québec prend part à toutes les activités de la Commission. Il a aussi récemment fait son entrée dans le groupe de travail sur le "circuit Saint-Laurent/Grands Lacs" qui voit à la promotion intégrée de la vaste région touristique Saint-Laurent/Grands Lacs. Du 25 au 27 avril 1990, le Québec sera l'hôte de la réunion semi-annuelle de la Commission à Montréal. A cette occasion, le ministre des Affaires internationales prononcera un discours sur le Saint-Laurent voie de commerce international.

De même, mentionnons que les principaux membres du comité de l'Etat de Floride chargé d'élaborer le projet de loi créant un bureau des affaires internationales ont visité Montréal et Québec à la fin août 1989. Les rencontres organisées à leur intention aux bureaux du MAI, du MAC et de la CREPUQ visaient à les informer des activités internationales du Québec et des outils dont il s'est doté pour mettre en application ses politiques extérieures. Il est évident qu'il existe une volonté politique de la part des autorités de la Floride d'assurer la présence de cet Etat sur la scène internationale et il semble fort possible qu'elle devienne éventuellement un interlocuteur privilégié du Québec dans le sud des Etats-Unis. L'attrait de la Floride provient de son rôle de plaque tournante dans les échanges commerciaux avec l'Amérique latine, son taux rapide de croissance économique et démographique et son désir de développer des échanges d'ordre socio-culturel avec le Québec.

Enfin, rappelons que la Commission mixte Québec-Vermont a tenu sa première rencontre officielle à Montréal, le 5 décembre 1989, en présence de la gouverneure du Vermont et du ministre des Affaires internationales du Québec. Cinq groupes de travail ont été formés pour présider à la mise en place de projets d'échanges. La prochaine rencontre aura lieu à Burlington le 6 avril 1990.

Orientations 1990-1991

Dans un contexte d'ouverture au marché américain, la DACPS, de concert avec le réseau et les ministères sectoriels concernés, entend privilégier les orientations et objectifs majeurs suivants: le développement de liens intergouvernementaux avec les Etats américains; l'accroissement du champ des connaissances et de l'expertise sur les Etats-Unis; la promotion du Québec et le soutien aux industries de la culture; le développement d'une coopération scientifique.

Développement de liens intergouvernementaux

Il existe plus de 25 mécanismes institutionnels entre les Etats américains limitrophes et le Québec, dont une vingtaine avec les seuls Etats de la Nouvelle-Angleterre et New York. Outre de permettre la promotion et la défense des intérêts du Québec, la participation à ces mécanismes devrait favoriser le développement des relations bilatérales avec les Etats concernés et la coopération sur des domaines d'intérêt commun. Le développement des liens intergouvernementaux avec ces Etats s'appuiera sur des visites ministérielles, l'accueil de dignitaires américains et la conduite de dossiers sectoriels jugés prioritaires pour le Québec, notamment ceux de l'énergie et de l'environnement.

Accroissement du champ des connaissances et de l'expertise sur les Etats-Unis

En vue de mieux s'acquitter de son rôle de planification, d'orientation et d'évaluation des relations et des activités du Québec aux Etats-Unis, la DACPS entend développer sa fonction d'analyse politique et sectorielle. Ses objectifs sont de renforcer l'expertise sur les questions américaines et de favoriser le travail des délégations au niveau de l'identification d'opportunités pour le Québec dans des secteurs spécifiques, tels que déterminés par le MAI, de concert avec les ministères sectoriels.

Dans ce contexte, les délégations du Québec aux Etats-Unis auront le mandat d'identifier sur leur territoire les secteurs de pointe et champs d'excellence américains ainsi que les occasions d'affaires et d'échanges afin d'en tenir informée la DACPS de manière à ce que soient mieux ciblées les diverses interventions québécoises en territoire américain.

Promotion du Québec et soutien aux industries de la culture

La DACPS, en collaboration étroite avec le réseau et les ministères sectoriels concernés, tout en favorisant une meilleure connaissance du Québec et de ses secteurs de pointe, entend miser sur la promotion et le soutien à ses industries de la culture.

Prenant appui sur ses programmes d'études sur le Québec, d'enseignement du français langue seconde et de soutien promotionnel des délégations pour assurer une meilleure connaissance des Etats-Unis et la promotion du Québec, la direction cherchera à favoriser une meilleure concertation avec les divers intervenants québécois de l'industrie de la culture et l'obtention d'un consensus sur les actions à conduire sur le territoire américain. De même, on cherchera à tirer profit des ententes et de la participation à certaines manifestations américaines pour accroître le développement des échanges et l'établissement de conditions d'un partenariat avec les correspondants américains.

Coopération scientifique

Dans une stratégie de développement des relations québéco-américaines, la DACPS entend également miser sur la promotion des échanges scientifiques. Comme première démarche dans ce secteur, un soutien sera apporté au Centre de recherche informatique de Montréal pour l'interconnexion avec le réseau américain de la National Science Foundation. Sera aussi lancé un programme d'échanges scientifiques entre établissements d'enseignement supérieur et de recherche ayant pour objet la recherche fondamentale et appliquée. Par ailleurs, les efforts se poursuivront pour l'identification de nouveaux secteurs capables de générer des projets susceptibles de retombées socio-économiques dans un avenir prévisible.

DIRECTION GENERALE EUROPE

Mandat

Dans le cadre des orientations et priorités approuvées par la direction du Ministère: élaborer et proposer une stratégie de relations avec l'Europe; établir la programmation des activités qui en découlent et qui visent à contribuer au rayonnement du Québec ainsi qu'à son développement commercial, culturel, économique, politique et social; gérer la mise en oeuvre de ces activités en collaboration avec les partenaires concernés et en évaluer les résultats et la pertinence.

DIRECTION EUROPE DE L'OUEST

Bilan 1989-1990

Le bilan sommaire des activités 1989-1990 portera essentiellement sur les coopérations les plus importantes de la Direction Europe de l'Ouest dans chacune de ses trois zones géographiques et avec les institutions européennes.

Dans l'ensemble du territoire, 50 projets ont été approuvés dans le cadre des programmes d'aide à l'exportation, pour la période du 1er avril 1989 au 21 mars 1990. Par rapport à l'année précédente, l'augmentation du nombre de projets approuvés est de l'ordre de 50%.

La Zone Nord

Au Royaume-Uni, près de 200 dossiers d'exportation ont été traités. Les secteurs touchés ont été plus particulièrement l'informatique et les télécommunications, les matériaux de construction et les produits récréatifs et agro-alimentaires.

Des missions d'acheteurs ont été accueillies dans les domaines de la transformation du poisson et de la machinerie de scierie.

Le Ministère a participé, avec des entreprises québécoises, à l'International Packaging Exhibition, salon spécialisé dans les techniques de l'emballage. Il en fut de même à Interbuild, salon spécialisé dans le domaine du bâtiment et de la rénovation.

A la faveur d'une mission dirigée par le Premier ministre à laquelle participait le ministre des Affaires internationales, les liens entre le Québec et les milieux d'affaires britanniques ont pu être renforcés. Des projets d'investissement ont été conclus pour un montant de plus de 57 millions \$: Mitel, Rolls Royce Canada et Stone Marine.

Des entreprises québécoises importantes ont pris pied au Royaume-Uni: Videotron/BCE (acquisition de Southampton Cable), Bombardier (achat de Shorts).

Des ententes de coopération ont été réalisées entre entreprises de part et d'autre: Glaxo (Développement de produits IAF/BIOCHEM), British Gas (Echanges de connaissances et de technologies avec Gaz Métropolitain).

Le Québec a contribué à des manifestations culturelles et éducatives (Théâtre Carrousel, Festival d'Edimbourg, London Conference for Canadian Studies, Ateliers du British Museum, Activités du British Council qui privilégiaient des thèmes québécois).

Des efforts significatifs ont été consacrés à la promotion du théâtre et du cinéma québécois en Grande-Bretagne: deux pièces de Michel Tremblay ont été montées à Glasgow et à Londres et le film "Jésus de Montréal" a été présenté à Londres.

Un programme d'échanges de moniteurs de langue a été réalisé avec le Central Bureau for Educational Visits and Exchanges.

Par ailleurs, la direction a collaboré avec la British Library, désireuse de compléter sa collection d'ouvrages québécois (qui serait déjà la plus riche au monde à l'extérieur du Canada).

Un appui a été fourni à un certain nombre de missions d'acheteurs au Québec en provenance de la Scandinavie. Les domaines couverts sont ceux des articles de sport, du logiciel et des produits pharmaceutiques.

Un groupe d'industriels québécois a participé, en Suède, au Salon Elmia Wood, spécialisé dans l'équipement forestier. Une mission de chercheurs et d'industriels a été organisée en ce pays afin d'initier des échanges technologiques dans le secteur de la robotique.

La Zone Benelux

Plusieurs missions ministérielles ont eu lieu, dans un sens comme dans l'autre, avec le Benelux au cours de 1989-1990. Elles ont permis de réaliser certains projets qui avaient été convenus antérieurement, telle la Semaine Wallonne au Québec. De même, la Communauté Flamande et le Québec ont pu concrétiser, dans une nouvelle entente, leur volonté de coopération dans les domaines de l'économie, de la science et de la technologie.

Dans les pays du Benelux, 17 dossiers d'aide à l'exportation ont été approuvés. Les domaines couverts sont ceux de l'agroalimentaire, de l'électronique, des services conseils, des produits nettoyants, du caoutchouc et du textile. Des missions d'acheteurs ont été accueillies dans le domaine de la peinture, du bois et des articles d'hygiène reliés au textile.

Le MAI a participé à plusieurs salons, dont Flander's Technology, Forum Initiatives, Batibow 90.

Dans le cadre des programmes d'échanges de jeunes de l'Agence Québec/Wallonie-Bruxelles, plus de 350 projets ont pu être réalisés par la partie québécoise.

Par ailleurs, les programmes reliés aux ententes de coopération avec la Communauté française de Belgique, la Région Wallonne et la Communauté Flamande ont permis de venir en aide à plus de 200 chercheurs, spécialistes et artistes québécois qui ont participé en 1988-1989 à différents stages ou missions sur le territoire de la Belgique.

La Zone Méditerranéenne

La première Semaine Québec-Italie, dont le but était de relancer les échanges, notamment économiques entre le Québec et ce pays de la Méditerranée, a eu lieu en novembre 1989. Une délégation de 70 personnes appartenant principalement au milieu d'affaires italien s'est rendue au Québec à cette occasion. Les villes visitées ont été Montréal, Saint-Jean, Sherbrooke, Longueuil et Québec. La délégation était présidée par le ministre d'Etat aux Affaires étrangères de la République italienne, le Sénateur Yvo Butini.

Un protocole de coopération Italie-Québec a été convenu à cette occasion entre le ministre italien et le ministre des Affaires internationales, monsieur John Ciaccia. Les secteurs de coopération couverts sont multiples: coopération entre les sociétés d'Etat, échanges économiques et culturels, fiscalité et affaires sociales.

En février, le ministre des Affaires internationales s'est rendu en Italie pour donner suite au programme d'échanges convenu. Au cours de sa mission, une entente de coopération fut signée entre le Québec et la Lombardie.

A l'occasion du 25e anniversaire de la Chambre de commerce italienne au Canada, une importante mission de gens d'affaires du Québec s'est rendue en Italie et a participé à des séminaires d'investissements.

Le Québec a aussi été présent à la Foire internationale du Livre de Bologne.

En Espagne, l'Entente Québec-Madrid, qui régit les rapports de coopération entre cette communauté autonome et le Québec dans le domaine de la santé, a été développée dans plusieurs nouveaux secteurs: économie, échanges universitaires et industries culturelles.

La coopération Québec-Catalogne, déjà fructueuse dans le domaine linguistique, s'est étendue au secteur de l'énergie, de l'agriculture et des échanges technologiques.

Le projet d'ouverture d'une représentation en Espagne a fait l'objet d'une mission exploratoire.

Une entente a été signée entre le Québec et la Cantabrie dans le domaine agricole.

Une dizaine d'entreprises québécoises ont exposé leurs produits à la Foire Alimentaria à Barcelone.

Le Québec a confirmé sa participation à l'Exposition universelle de Séville de 1992 et les travaux préliminaires relatifs à cette participation ont été entrepris.

Le Secrétaire d'Etat aux communautés portugaises et le ministre des Affaires internationales du Québec ont signé, à Québec, une Entente complémentaire Québec-Portugal en matière de sécurité sociale qui concerne les allocations familiales, les prestations en cas d'accidents du travail ou de maladies professionnelles et les prestations en cas de maladie.

La coopération entre l'Institut de l'emploi et de la formation professionnelle du Portugal et le ministère de l'Education du Québec a permis la publication conjointe d'ouvrages en matière de formation professionnelle.

L'intérêt suscité par l'expertise québécoise en informatique a été à la source de programmes de coopération, particulièrement rentables sur le plan économique, entre le ministère des Affaires municipales du Québec et diverses institutions portugaises.

Les institutions européennes

La Communauté européenne

En ce qui a trait à l'Europe de 1992, le ministère des Affaires internationales a mis sur pied un comité interministériel comprenant 11 ministères qui doit évaluer l'impact des changements à survenir en Europe dans leurs secteurs d'activité respectifs. Ces analyses feront l'objet d'un mémoire d'étape au Conseil des ministres.

Par ailleurs, le 4 décembre dernier, un colloque sur le thème d'Europe 1992, organisé conjointement par le ministère des Affaires internationales et le ministère des Affaires extérieures et du Commerce extérieur du Canada, a réuni à Montréal plus de deux cents personnes.

Les travaux pour la réalisation conjointe d'une étude de faisabilité entre le Québec et la Communauté européenne, portant notamment sur la production par électrolyse d'hydrogène au Québec et la mise au point d'un système adapté à son transport en Europe ont débuté au printemps 1989. C'est la Société Hydro-Québec qui est chef de file de ce projet au Québec dont le coût dépasse quatre millions \$.

Au cours de l'année écoulée, plusieurs missions québécoises se sont rendues à la Commission européenne, tandis que le Québec a accueilli plusieurs fonctionnaires communautaires.

Enfin, le Québec a participé aux réunions des sous-comités portant sur la coopération générale et préparatoire et la coopération industrielle de même qu'aux groupes de travail issus de l'Accord-cadre signé en 1976 entre le Canada et la Communauté européenne qui se sont réunis cette année à ISPRA en Italie.

Le Conseil de l'Europe

Le Québec a participé à certaines activités du Conseil de l'Europe dont la Conférence informelle des ministres de la Justice et à certains comités d'expert: Sécurité sociale, Classification internationale des déficiences, incapacités et handicaps.

Orientations 1990-1991

En établissant sa programmation 1990-1991, la Direction Europe de l'Ouest s'est efforcée de bien tenir compte de l'état actuel et du potentiel réalisable d'échanges du Québec avec les pays qui constituent ses trois grandes zones d'intervention ainsi que de l'évolution de la Communauté européenne.

Dans la Zone Nord, l'accent sera mis sur l'exportation et les investissements pour le Royaume-Uni et sur les transferts de technologie et les investissements pour les pays nordiques. La coopération des centres de recherche, des universités et des milieux culturels du Québec avec leurs correspondants britanniques sera intensifiée.

Dans la Zone Benelux, on développera la coopération dans le cadre des ententes bilatérales, tout en essayant de les orienter vers des projets qui provoquent le plus de retombées économiques. Les liens culturels avec ces trois pays continueront à être privilégiés, plus particulièrement avec l'espace francophone de la zone. Une attention particulière sera accordée aux secteurs de haute technologie. L'Agence Québec/Wallonie-Bruxelles, qui s'occupe d'échanges de jeunes entre la Communauté française de Belgique et le Québec, est désormais rattachée à la Direction générale Europe afin que ces échanges soient mieux articulés à la politique du Québec en Belgique et en Europe.

D'une manière générale, dans la Zone Méditerranéenne, les efforts viseront à consolider les bases d'action que le Québec y possède déjà, à développer les exportations et les transferts de technologie, à élargir, notamment quant à leur portée économique, les ententes déjà signées avec le Québec et, à tirer partie des ententes signées par le gouvernement canadien.

Avec l'Italie, les secteurs qui offrent un plus grand potentiel pour l'investissement et l'échange technologique feront l'objet d'une attention particulière. Une deuxième Semaine Italie-Québec aura lieu dans diverses villes italiennes, au printemps 1991, pour continuer la relance des échanges, notamment économiques, entre ce pays et le Québec.

Avec l'Espagne, dont l'adhésion au Marché commun laisse entrevoir des possibilités économiques nouvelles et considérables, le Québec cherchera à améliorer ses échanges. Il tiendra compte de l'échéance 1992 qui, avec le Marché unique, l'Exposition universelle et les Jeux olympiques, projettent ce pays à l'avant-scène. Au cours de l'année à venir, la possibilité d'établir dans ce pays une antenne permanente fera l'objet d'une étude attentive.

Afin de préparer l'échéance européenne de 1992, la Direction Europe de l'Ouest continuera de coordonner les activités d'un groupe de travail interministériel chargé de mesurer les impacts sur le Québec du Marché unique et d'élaborer une stratégie appropriée d'interventions. Dans le but d'y associer les intervenants du milieu de la recherche et des affaires, diverses manifestations publiques (colloque, publications) sont prévues.

Dans le même sens, les contacts amorcés en collaboration avec le gouvernement fédéral avec les institutions de la Communauté et le Conseil de l'Europe s'amplifieront. Le MAI pourra ainsi concourir aux travaux préparatoires à l'éventuelle signature d'un accord technologique Canada/Communauté européenne. La priorité devant être accordée à Europe 1992, toutes les actions de la direction dans chacun des secteurs géographiques seront progressivement revues afin de les intégrer au mieux à la stratégie d'intervention qui sera retenue.

DIRECTION EUROPE DU CENTRE ET DE L'EST

Bilan 1989-1990

La R.F.A.

En plus d'être le moteur économique de l'Europe actuelle, la R.F.A. se voit de plus en plus impliquée dans la reconstruction économique de l'Allemagne de l'Est et elle doit maintenant songer à formuler une politique de réunification des deux Allemagnes qui devra tenir compte des susceptibilités des autres Etats de la "Maison Européenne". Advenant une réunification, l'Allemagne renforcerait sa puissance politique et économique au sein de l'Europe. Déjà le Deutsch Mark est considéré comme le barème de toutes les monnaies européennes, y compris le système monétaire européen et l'ECU de la Communauté Européenne. De par sa position prépondérante en Europe, une Allemagne unifiée sera appelée à participer davantage à la reconstruction des économies de la Hongrie, de la Pologne, de la Tchécoslovaquie, de la Roumanie et de l'U.R.S.S. A titre d'exemple, la R.F.A. constitue depuis plusieurs années, à elle seule, le partenaire économique le plus important de l'Union Soviétique.

Tenant compte de ces considérations, le Québec a renforcé sa représentation en Allemagne à l'été 1989 par la nomination d'un nouveau délégué du Québec à Düsseldorf et par la création d'un poste de conseiller en science et technologie au sein de la Délégation du Québec. Au mois de janvier 1989, une entente intergouvernementale avec la Bavière a contribué à consolider la présence institutionnelle du Québec en R.F.A. par une association avec une de ses régions les plus dynamiques.

La DECE a organisé la participation à une exposition dans les produits du bâtiment (INTERZUM), une mission et un séminaire en informatique, trois missions en haute technologie et une mission en Suisse au Salon Remo (environnement). La direction s'est assurée de faire connaître la société québécoise par des subventions à des centres d'études, la collaboration au Congrès sur les études canadiennes et par diverses interventions culturelles (présence québécoise) ou sociales (environnement avec l'entente Goethe).

La R.S.F.S.R. et l'U.R.S.S.

La signature à la fin de 1988 d'une entente de coopération entre le Québec et la République Socialiste Fédérative Soviétique de Russie (R.S.F.S.R.) pour une période de quatre ans constitue une évolution importante des relations du Québec avec l'U.R.S.S. Centre économique de l'Union Soviétique, la Russie fédérative constitue pour le Québec un partenaire intéressant pour mieux connaître le potentiel du marché à l'aube de la restructuration économique de l'Union soviétique. Cette entente permet au Québec d'être au premier plan des transformations économiques qui bouleversent l'économie traditionnelle de la Russie et de l'Union Soviétique. Par le biais de cette entente intergouvernementale, le Québec s'assure que ses démarches économiques en U.R.S.S. - en particulier dans les secteurs de la foresterie et de l'agro-alimentaire - porteront fruit, ces secteurs correspondant aux priorités mêmes de l'U.R.S.S. D'ailleurs, la partie soviétique souhaite ardemment que l'entente Québec-Russie débouche sur des résultats économiques concrets puisque l'obtention de ceux-ci démontrerait que l'Union soviétique peut diversifier la nature de ses relations économiques avec l'étranger à l'heure de la Glasnost et de la Perestroïka.

Finalement, l'entente a permis un déplacement d'écoliers en Russie, la participation de la troupe de folklore Rizian au festival de Drummondville et la réalisation du premier stage de journalistes dans un journal québécois.

L'Europe de l'Est

Les changements politiques survenus récemment en Europe de l'Est ouvrent des perspectives inédites. Les nouveaux régimes qui se sont installés en R.D.A., en Tchécoslovaquie, en Pologne et en Roumanie ont immédiatement fait appel à l'aide internationale pour réaliser la remise sur pied de leurs économies en difficultés. Les besoins de ces pays en biens et services sont énormes. Les pays de l'Europe de l'Ouest, en particulier, la France et la R.F.A., sont de plus en plus conscients du potentiel économique que représente la modernisation des économies est-européennes. Certains de ces pays, comme la Roumanie et la Bulgarie, ont des dettes extérieures minimales ce qui leur permet d'accélérer l'importation de biens capitaux. Même dans le cas d'un pays plus endetté comme la Pologne, le FMI a accepté de restructurer en partie sa dette afin de donner une chance à l'introduction d'une économie de marché. Le FMI, finance également de nombreux projets en Hongrie et quelques-uns en Yougoslavie. Le Canada, de son côté, a consenti une aide de 42 millions \$ à la Pologne et la Hongrie.

Le Québec ne peut donc se permettre d'être absent du marché est-européen s'il veut bénéficier des retombées d'une croissance économique rapide qui est à prévoir dans les pays de l'Est d'ici cinq ans. Tout en disposant déjà d'un accès direct aux marchés des pays de l'Est pour la vente de leurs biens et services, les entreprises québécoises devront s'associer de plus en plus avec des partenaires industriels ouest européens particulièrement intéressés à établir de nouveaux rapports avec l'Europe de l'Est.

La Yougoslavie, parfois identifiée à l'Europe du Centre, vit des problèmes économiques et politiques importants. Le Québec maintiendra les contacts déjà établis afin d'exploiter les opportunités qui s'y présenteront.

La DECE a profité de l'année 1989-1990 et de rencontres entre hommes d'Etat (Premiers ministres et ministres) pour signer des ententes avec la Hongrie et la Tchécoslovaquie. De plus, des missions officielles en provenance de la RDA ont permis d'initier des dossiers spécialement dans le domaine de l'énergie. Finalement, la participation à la foire de Leipzig (RDA), suivie d'une mission à Budapest et à Varsovie, ont permis d'établir auprès de ces pays la crédibilité et l'intérêt du Québec à développer des échanges mutuellement avantageux.

Orientations 1990-1991

Les transformations amorcées vont sans doute connaître une évolution impossible à prévoir. La programmation retenue par la DECE pour 1990-1991 risque donc d'évoluer en fonction de la conjoncture qui prévaudra sur les territoires qu'elle couvre.

Tenant compte des événements survenus tout récemment sur le territoire (est-européen) et des modifications (en cours et à venir) aux systèmes politiques et économiques de l'Europe de l'Est, une grande partie des activités de la DECE viseront l'URSS et l'Europe de l'Est.

La DECE se propose donc de :

- Maintenir une présence du Québec dans tous les domaines de l'action internationale en Europe dite du Centre, de l'Est et de l'URSS par des activités promotionnelles de groupes, la cueillette et l'échange d'informations et d'autres moyens.
- Poursuivre les dossiers économiques et de collaboration déjà initiés en Hongrie, Pologne et Tchécoslovaquie. En initier de nouveaux dans des secteurs différents de ceux déjà touchés.
- Développer les activités de coopération découlant des ententes formelles, notamment avec la R.S.F.S.R., la Bavière, le Jura, la Hongrie et la Tchécoslovaquie.
- Identifier et saisir les opportunités d'affaires.
- Susciter et établir des relations de coopération dans tous les domaines d'activités tout en privilégiant l'économie, la science et la technologie et ce, sur tout le territoire.
- Analyser et tirer profit du potentiel des marchés nouveaux offerts en Roumanie, Bulgarie et Yougoslavie.

DIRECTION GÉNÉRALE FRANCE

Mandat

Dans le cadre des orientations et priorités approuvées par la direction du Ministère, élaborer et proposer une stratégie de relations avec la France et établir la programmation des activités qui en découlent et visant à contribuer au rayonnement du Québec ainsi qu'à son développement commercial, culturel, économique, politique et social; gérer la mise en oeuvre de ses activités en collaboration avec les partenaires concernés et en évaluer les résultats et la pertinence.

Bilan 1989-1990

Au cours de l'exercice financier 1989-1990, la Direction générale France a orienté ses actions en vue de la concrétisation des priorités déterminées par les Premiers ministres français et québécois, lors de la visite officielle en France de M. Robert Bourassa, en janvier 1989, dans le cadre des rencontres annuelles alternées des Premiers ministres de France et du Québec. En outre, au niveau de la coopération, un effort a été mené, en concertation avec la partie française, pour revoir les mécanismes existants dans le sens d'un assouplissement, répondant ainsi à des vœux exprimés de part et d'autre lors de la Commission permanente de coopération franco-québécoise de 1989. Enfin, en début d'année 1990, à la suite de la visite du ministre des Affaires internationales, M. John Ciaccia, une vaste réflexion a été amorcée avec la partie française dans le but d'assurer un véritable partenariat franco-québécois dans des secteurs stratégiques. Cette réflexion devrait atteindre son aboutissement lors de la visite au Québec du chef du gouvernement français en 1990.

Dans le domaine des relations intergouvernementales, une vingtaine de visites de niveau ministériel ont eu lieu en cours d'année:

Du côté français:

Le ministre de l'Équipement et du Logement, des Transports et de la Mer, M. Michel Delebarre (2-4 avril 1989)

Le ministre de la Solidarité, de la Santé et de la Protection sociale, M. Claude Evin (7-9 juin 1989)

Le secrétaire d'État chargé des droits de la femme, Mme Michèle André (13-15 juin 1989)

Le secrétaire d'État chargé de l'Économie sociale, M. Tony Dreyfus (12 octobre 1989)

Le secrétaire d'État chargé de la Jeunesse et des Sports, M. Roger Bambuck (20-22 novembre 1989)

Le ministre délégué chargé du Tourisme, M. Olivier Stirn (1-3 décembre 1989)

Le ministre délégué chargé de la Francophonie, M. Alain Decaux (2-4 décembre 1989)

Le ministre délégué chargé de la Communication, Mme Catherine Tasca (15-18 mars 1990)

Du côté québécois:

Le ministre des Communications, M. Robert Dutil (20-23 avril 1989)

Le ministre délégué aux Forêts, M. Albert Côté (24-28 mai 1989)

La vice-première ministre, ministre des Affaires culturelles et ministre de l'Environnement, Mme Lise Bacon (15-23 mai 1989)

Le ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, M. Pierre MacDonald (11-21 juin 1989)

La ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration, Mme Monique Gagnon-Tremblay (11-16 novembre 1989)

Le ministre du Tourisme, M. André Vallerand (3-9 décembre 1989)

Le ministre des Affaires internationales, M. John Ciaccia (24-26 janvier 1990)

Le ministre du Tourisme, M. André Vallerand (5-8 mars 1990)

A cette liste doivent notamment être ajoutées, du côté français, la visite du président de la Mission du Bicentenaire de la Révolution française, M. Jean-Marie Jeanneney (venu tout spécialement au Québec pour remercier le Québec pour les événements organisés ici pour marquer cet important événement) et celle du cardinal de Paris, Mgr Lustiger; du côté québécois, mentionnons la visite officielle du chef de l'opposition à l'Assemblée nationale, M. Jacques Parizeau, de même que celle de l'Archevêque de Québec, Mgr Louis-Albert Vachon.

Orientations 1990-1991

La Direction générale France entend profiter de la visite au Québec du Premier ministre français pour donner une nouvelle impulsion aux relations franco-québécoises. Il s'agirait en fait de concrétiser la volonté clairement exprimée par MM. Rocard et Bourassa, en janvier 1989, d'assurer une sorte de partenariat franco-québécois dans un certain nombre de secteurs stratégiques. La visite du chef du gouvernement français devrait constituer également le point culminant du 25^e anniversaire de la coopération franco-québécoise qui sera souligné tout au cours de l'année 1990-1991, avec une implication des principaux acteurs de cette coopération.

Dans le domaine des relations intergouvernementales, la Direction générale France désire, de concert avec la Délégation générale du Québec à Paris, assurer une présence soutenue auprès des autorités françaises, y compris notamment par le biais de rencontres aux niveaux ministériel et sous-ministériel, afin de les amener à continuer de privilégier "la voie québécoise" dans leur politique de pénétration du marché nord-américain. En outre, dans les cas de visites ministérielles, un effort particulier sera apporté en vue d'assurer une plus grande visibilité dans les régions françaises jugées prioritaires pour le Québec au niveau économique.

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Bilan 1989-1990

La gestion des divers programmes et activités auxquels la DAEF et la DGQF ont été associées en 1989-1990, en particulier les programmes ACTIM-MAIQ et SDE, ont favorisé la réalisation de nombreux échanges entre industriels québécois et français qui se sont déjà traduits par plus de 36 accords industriels (13 dans le sens Québec-France et 23 dans le sens France-Québec). De même, la DAEF a été mise à contribution dans le contexte de la forte croissance des exportations du Québec sur ce territoire puisque le marché français représente quelque 40% des demandes formulées dans le cadre du programme APEX par les entreprises pour l'ensemble du territoire européen.

Par ailleurs, au niveau des investissements, malgré la concurrence et l'attrait de l'Europe de 1992 et des Etats-Unis, 14 dossiers d'investissements français au Québec ont été enregistrés. Inversement, un phénomène récent, mais qui devient de plus en plus important, ce sont les investissements québécois en France (Northern Telecom, Cascades, Minoteries Ogilvy, Bombardier, Groupe TOTEC, etc.).

Du côté financier, plusieurs institutions importantes ont conclu des accords avec des partenaires français, qu'il s'agisse de la Caisse de dépôts et de placements avec Siparex ou la Caisse de dépôts et de placement de France et le Mouvement Desjardins avec le Crédit mutuel de France, pour n'en nommer que quelques-uns.

La participation d'industriels québécois à des expositions françaises sous la coordination de la DAEF est également à souligner. A cet égard, en plus des nombreux contacts industriels faits sur place, la présence de 14 entreprises au Salon aéronautique Le Bourget a généré des ventes de 1,1 milliard \$ dont quelque 90 millions \$ découlent directement de cette participation; les 6 entreprises présentes au SICOB (Salon international d'Informatique, Télématique, Communication, Organisation de bureau et Bureautique) ont réalisé des ventes de plus de 6 millions \$; la participation au SITEF (Salon International des Techniques et Energies du Futur) à Toulouse de 5 entreprises a généré des contrats estimés à plus de 10 millions \$.

A ces activités majeures s'en ajoutent de nombreuses principalement reliées à des objectifs d'acquisition de connaissance des caractéristiques du territoire français, de rayonnement du Québec économique et touristique et d'information-conseil auprès des entreprises québécoises.

Le volume de travail du Service économique de la Délégation générale du Québec à Paris, réalisé en collaboration avec la Direction générale France, illustre sans doute mieux que tout autre indicateur l'importance croissante des relations économiques franco-québécoises. Le volume de visites, de missions et de participations à des expositions par les entreprises québécoises en France a augmenté à un rythme d'environ 35%. En effet, plus de 400 personnes d'affaires du Québec ont été reçues à la Délégation générale du Québec et elle compte une moyenne d'environ 80 consultations par mois. Les 7 Mardis d'affaires tenus en 1989 ont attiré une moyenne d'environ 110 personnes à chacune de leurs séances qui représente une excellente plate-forme pour faire connaître les entreprises québécoises dans le milieu d'affaires français.

Orientations 1990-1991

Au chapitre des orientations privilégiées par la DAEF, il apparaît utile de rappeler la priorité accordée par les Premiers ministres français et québécois lors de leur rencontre de janvier 1989 au développement des relations économiques franco-québécoises.

Ces relations sont caractérisées par une double problématique. D'une part, des relations industrielles ayant connu au cours des dernières années un fort développement, comme en témoignent les nombreux investissements réalisés de part et d'autre, les accords industriels, les transferts de technologie et les cessions de savoir-faire. En fait, la France constitue le principal partenaire européen du Québec sur le plan industriel, une source importante d'accroissement de notre capacité technologique et une porte d'entrée majeure sur le continent européen.

D'autre part, le Québec affiche un déficit commercial chronique important avec la France, principalement attribuable à une structure d'importation concentrée dans des biens de consommation (vins, boissons et livres, notamment) difficilement remplaçables par des produits québécois. Quoiqu'en forte progression, les exportations vers ce pays demeurent relativement modestes, bien qu'il s'agisse désormais du quatrième client du Québec. Sur le plan touristique, la France est le premier marché européen pour le Québec dans les deux sens (entrées et sorties) et le second, après les Etats-Unis, au niveau mondial.

Face à cette double problématique, la DAEF entend prioritairement coordonner et réaliser des actions visant à poursuivre le développement de relations industrielles, transferts technologiques, ainsi que la venue d'investissements français au Québec. La croissance des exportations et, partant, la réduction du déficit commercial, par des actions favorisant une meilleure connaissance des caractéristiques du marché français, demeure également une préoccupation de premier plan.

Dans ce contexte, la stratégie s'articulera autour de trois composantes majeures. Premièrement, favoriser le développement de relations entre entreprises françaises et québécoises. Ces actions seront particulièrement concentrées dans les secteurs suivants jugés prioritaires : aéronautique et aérospatiale, télécommunications, informatique, plastiques et matériaux composites, biotechnologie, environnement et transformation du bois. La participation des entreprises québécoises à des expositions en France ayant généré d'importantes retombées et considérant qu'un tel type d'activité soit généralement reconnu comme un moyen peu coûteux et rapide de développement des entreprises, priorité est accordée à de telles manifestations. Ainsi, une présence d'industriels coordonnée par la DAEF est-elle prévue aux Journées européennes des composites (avril 1990), au Salon SICOB (avril 1990), au Salon Pollutec (novembre 1990) de même qu'au Salon TEC (octobre 1990), l'ensemble de ces expositions se retrouvant dans les secteurs prioritaires retenus.

Le développement des relations industrielles avec la France continuera également d'être appuyé par les programmes conjoints. D'abord, le programme SDE qui vise une sensibilisation et une identification d'occasions d'affaires; également, le programme ACTIM-MAIQ qui appuie les entreprises dans la conclusion d'accords industriels et favorise la venue d'investissements. Finalement, le programme CRIQ-ANVAR qui a pour objectif d'appuyer des projets conjoints de recherche industrielle.

Sur le plan commercial, diverses activités visent la croissance des exportations québécoises en France. On y retrouve principalement la gestion des programmes APEX et Acheteurs étrangers, de même que le développement d'une expertise du marché français, notamment des réseaux de distribution.

Le deuxième volet consiste en un plan de promotion, tant en France qu'au Québec, auprès des clientèles industrielles, des multiplicateurs économiques (commissaires industriels, associations sectorielles, ...) et des intervenants clés du milieu économique français. Le tout s'articulera notamment autour d'activités d'info-conseil (demandes des entreprises, Export-Action) ainsi que dans le cadre de "rencontres sectorielles thématiques" qui auront lieu au Québec en septembre 1990 et auxquelles seront associées des entreprises françaises et québécoises des secteurs de l'aéronautique et de l'aérospatiale, de l'énergie et des matériaux composites. Ces actions seront complétées en France par l'organisation de 10 Mardis d'affaires rejoignant chacun une centaine de participants, le développement de relations privilégiées avec des régions jugées prioritaires en raison de leurs caractéristiques économiques et de leur potentiel (Ile de France, Rhône-Alpes, Midi-Pyrénées, Aquitaine, Poitou-Charentes et Val de Loire), par la tenue de séminaires d'investissements ou la tenue de tables rondes France-Québec dans ces régions, ainsi que diverses actions de rayonnement économique.

Le troisième volet de cette stratégie s'articule autour des nombreux mécanismes de coopération institutionnelle, particulièrement développés avec la France, qui permettent parfois d'initier et, dans la majorité des cas, d'assurer un appui aux interventions ponctuelles réalisées avec la clientèle industrielle. On y retrouve principalement la rencontre des Premiers ministres, des visites ministérielles, la réunion annuelle du Groupe franco-québécois de coopération économique qui sera jumelée à la Commission mixte ACTIM-MAIQ en mai 1990 à Paris et l'accueil de nombreuses missions régionales françaises.

L'ensemble des éléments de cette stratégie d'intervention devra se réaliser en concertation avec les actions menées par les autres directions du MAI, en particulier avec celles de l'Europe et de la Francophonie.

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES, POLITIQUES ET SOCIALES

Bilan 1989-1990

Les activités de coopération à frais partagés entre le Québec et la France dans le secteur des affaires scientifiques, techniques, éducatives, culturelles et sociales se retrouvent à l'intérieur de six modules qui regroupent un total de 35 activités. Il s'agit de la recherche scientifique fondamentale et appliquée (4 activités), du développement économique et technologique (3 activités), de la coopération relative aux communications, au développement linguistique et à la culture (9 activités), de la formation et adaptation des ressources humaines (6 activités), des questions sociales, services publics et développement régional (5 activités) et de la coopération des associations et organismes franco-québécois (3 activités). Les priorités de cette coopération pour 1989 avaient été établies lors des rencontres annuelles des Premiers ministres, des visites ministérielles, de réunions des Conseils d'orientation et des sessions de la Commission permanente de coopération franco-québécoise. Les trois cent vingt projets retenus sur les quelque six cent cinquante présentés par les ministères et organismes, ont été le résultat d'un processus de sélection fondé sur les priorités retenues, pour 1989: le maintien de liens directs et privilégiés avec la France, le développement de la coopération en matière de recherche industrielle, scientifique, technologique, d'audiovisuel, de protection de l'environnement, d'échanges de jeunes, de transformations sociales et d'adaptation de la langue française aux nouvelles réalités scientifiques et technologiques.

Les missions réalisées en 1989 dans le domaine de la recherche scientifique ont eu diverses retombées telles: l'avancement des connaissances dans des secteurs prioritaires, la participation à la formation de plus d'une centaine de jeunes chercheurs, la publication d'environ cent cinquante articles dans des revues scientifiques de haut niveau, la coproduction d'ouvrages scientifiques, la production de matériel didactique, de logiciels... Mentionnons aussi la participation ou l'organisation d'importants colloques ou congrès internationaux comme: le colloque international sur le SIDA, les Etats généraux de la culture scientifique, le premier congrès francophone sur la robotique pédagogique, le congrès de l'Institut international d'administration publique (IIAP) et de l'Ecole nationale d'administration publique (ENAP)...

Les activités du module "développement économique et technologique" davantage axé sur la R&D (biotechnologie, agriculture, forêt, transport, environnement) ont permis la réalisation d'innovations et de transferts technologiques. En voici quelques exemples: mise au point d'une formule de lait hypoallergène et d'une base de crème cosmétique, transfert vers l'industrie d'une méthode de culture de champignons comestibles, mise au point d'un modèle pour orienter les travaux d'exploration de gisements aurifères, mise au point de nouvelles formules d'enrobés bitumineux, acquisition d'une technique française pour l'analyse de la teneur d'oxyde d'azote dans l'air...

Dans le secteur des communications, les résultats à signaler sont: le lancement du dictionnaire du cinéma québécois, la vente d'émissions de télévision et la mise en place, pour 1990-91, d'une nouvelle activité de coopération axée sur les technologies de l'information. Cinq Québécois et autant de Français ont en outre réalisé des stages en journalisme notamment dans le cadre de jumelages (Soleil-Sud Ouest/Le Devoir - Le Monde).

En ce qui concerne la coopération dans le secteur de la langue française, les missions réalisées ont contribué notamment à la francisation des entreprises, à la mise au point de la maquette Multiquest (système d'interrogation de banque de données en langue française), à la production d'un prototype pour l'accentuation des textes et au lancement de l'inventaire des travaux terminologiques.

Mentionnons aussi la publication des 10 numéros annuels de la Revue Médecine-Sciences, des 4 numéros de la Revue des sciences de l'eau et la coédition de 4 ouvrages scientifiques.

Quant aux échanges dans le secteur culturel, ils ont permis à plus d'une centaine d'artistes québécois de participer aux plus importants festivals et manifestations culturelles en France de même que l'attribution d'importants prix littéraires. Les résultats les plus marquants ont été: 4 échanges d'expositions entre galeries privées, l'achat d'une quinzaine de spectacles et tournées, la tenue des Francophilies de Montréal qui ont attiré plus de 30 journalistes français, la participation d'une vingtaine de producteurs, acheteurs, journalistes et artistes français à la sixième rencontre Radio-Activité et la participation québécoise au Salon du livre de Paris (26 000 \$ en profits nets et divers projets de distribution).

Au chapitre des ressources humaines, les actions accomplies en administration publique ont permis un renforcement des liens entre établissements de recherche, la tenue du colloque IIAP-ENAP, la formation de stagiaires et le perfectionnement d'une dizaine de fonctionnaires de part et d'autre. En éducation et en formation permanente et professionnelle, les missions ont contribué à des échanges d'expertise et de nouvelles connaissances investissables dans les systèmes d'éducation, à l'élaboration de nouveaux programmes de formation, à des échanges d'expériences de recherche sur la formation en emploi et à la production de documents pédagogiques.

En ce qui concerne les questions sociales, les services publics et le développement régional, les résultats les plus significatifs sont l'élaboration d'un programme de prévention en milieu de travail (avec la participation de la compagnie Cascade), l'élaboration conjointe de programmes de formation destinés aux administrateurs d'hôpitaux, l'adaptation québécoise et la publication d'une brochure d'information sur le SIDA destinée au grand public et l'élaboration d'un projet d'entente en condition féminine.

Enfin, grâce aux associations Québec-France et France-Québec, près de 800 personnes ont pu traverser l'Atlantique dans les deux sens dans le cadre de programmes d'échanges de jeunes ou de manifestations conjointes d'amitié telle le Congrès des associations qui s'est tenu à Jonquière. Le Centre de coopération interuniversitaire franco-québécoise a pour sa part contribué notamment à l'organisation de colloques ayant pour thème la coopération franco-québécoise ou les études québécoises. Quant aux activités de l'OFQJ, elles font l'objet d'une rubrique spéciale du présent document.

Orientations 1990-1991

En ce qui concerne la coopération entre le Québec et la France dans les domaines des affaires scientifiques, techniques, éducatives, culturelles et sociales, les grandes orientations retenues pour 1990-1991 sont les suivantes:

Science et technologie:

- susciter la mise en oeuvre d'un nombre accru de projets conjoints de recherche scientifique, technologique et industrielle dans les secteurs de pointe;
- engager des actions visant la valorisation industrielle des résultats de la recherche;

- en accord avec les ministères sectoriels concernés, accentuer l'orientation de la coopération technique vers la recherche et le développement ainsi que la participation de partenaires industriels;
- encourager les différents modes de transfert de technologie au niveau des entreprises.

Culture, langue française, communications:

- assurer une plus grande pénétration des produits culturels québécois d'abord sur les marchés français et éventuellement sur les marchés européens et francophones;
- favoriser une augmentation du nombre de coproductions cinématographiques et télévisuelles entre entreprises québécoises et françaises ainsi que la participation, dans la mesure du possible, d'entreprises des autres pays européens et du monde francophone;
- mettre en oeuvre une nouvelle collaboration dans le secteur des technologies de pointe en matière de communications et promouvoir les produits et services québécois dans ce secteur;
- poursuivre les actions visant à faire du français un outil moderne de développement au sein du monde francophone.

Ressources humaines:

- promouvoir la dimension francophone dans l'enseignement et dans l'action éducative;
- développer des méthodes et des programmes axés prioritairement sur l'adaptation de la main-d'oeuvre aux nouveaux besoins technologiques modernes.

Question sociales:

- rechercher des solutions durables et originales aux problèmes posés par la dénatalité et le vieillissement des populations, les questions socio-professionnelles associées aux changements socio-économiques et les grandes maladies affectant la santé des populations.

Associations et organismes franco-québécois:

- maintenir le soutien aux organismes franco-québécois qui jouent un rôle actif et complémentaire à celui du MAI dans les relations franco-québécoises.

OFFICE FRANCO-QUEBECOIS POUR LA JEUNESSE (OFQJ)

Mandat

L'Office franco-québécois pour la jeunesse est un organisme de coopération franco-québécois créé par les gouvernements québécois et français pour contribuer au rapprochement et à l'enrichissement mutuel des deux communautés. Il est formé d'une section québécoise et d'une section française.

L'Office a un objectif d'accessibilité et s'adresse prioritairement aux jeunes qui n'ont pas d'autres accès à la coopération franco-québécoise.

Les activités de l'OFQJ ont pour objectifs de:

- fournir d'une façon générale, à tous les stagiaires, un complément à leur développement personnel;
- permettre aux jeunes intéressés par la découverte interculturelle d'avoir accès à un programme de coopération franco-québécoise;
- permettre aux jeunes qui recherchent des possibilités de formation professionnelle d'acquérir des connaissances par des stages pratiques dans l'autre communauté;
- permettre à la jeunesse dynamique, innovatrice et créatrice d'acquérir de nouvelles expériences et de faire connaître ses propres expériences dans l'autre communauté.

Bilan 1988

Les programmes de l'OFQJ s'adressent principalement aux jeunes de 18 à 35 ans. Seul le programme "subventions aux groupes" concerne aussi le groupe d'âge de 12 à 18 ans.

En 1988, les programmes Contact, Formation ainsi que Recherche et Production ont permis à 1258 québécois d'effectuer un stage en France. Les autres programmes: Subventions aux groupes, Bourses, Visas temporaires de travail, et Fonds d'innovation ont appuyé 924 jeunes dans leurs projets d'échanges avec leurs collègues français.

Orientations en 1990

En 1990, l'OFQJ maintient les mêmes programmes tout en créant des comités pour influencer l'orientation de ses activités vers les priorités gouvernementales.

Le nombre de stagiaires visés est légèrement inférieur à celui de 1988 soit 1000 pour les programmes Contact, Formation et Recherche et Production et 600 autres stagiaires pour le programme Fonds d'innovation. Les budgets étant maintenus au même niveau et les coûts augmentant, le volume d'activités est donc ajusté en conséquence.

DIRECTION GÉNÉRALE ASIE ET OCÉANIE

Mandat

Le mandat de la Direction générale Asie et Océanie consiste, dans le cadre des orientations et des priorités approuvées par le Ministère, à élaborer et à proposer une stratégie de relations avec les pays de l'Asie et de l'Océanie, à établir la programmation des activités qui en découlent et visant à contribuer au rayonnement du Québec ainsi qu'à son développement commercial, culturel, économique, politique et social, à gérer ces activités en collaboration avec les partenaires concernés et à en évaluer les résultats et la pertinence.

La Direction générale Asie et Océanie comprend la Direction de l'Asie de l'Est et Océanie ainsi que la Direction de l'Asie du Sud et du Sud-Est dont les mandats respectifs sont identiques à celui de la Direction générale pour les pays qui les concernent.

DIRECTION ASIE DE L'EST ET OCÉANIE

Bilan 1989-1990

Le Québec a appuyé son action en Asie de l'Est et Océanie principalement sur ses représentations de Hong Kong et Tokyo. L'appui de la représentation canadienne en Corée ainsi que celui du Bureau de Commerce canadien à Taipei ont été sollicités pour l'organisation de missions. Dans ses activités programmées vers le territoire, la direction a consacré la part la plus importante de ses ressources financières à des interventions de nature économique et technologique. Les autres interventions se retrouvent essentiellement regroupées sous les volets relations intergouvernementales, ressources humaines, affaires culturelles et ententes. La direction a maintenu pour une quatrième année sa subvention à la Fondation Asie-Pacifique du Canada.

Au Japon, les missions des ministres des Finances, M. Gérard D. Lévesque, et de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, M. Pierre MacDonald, ont favorisé les contacts avec les instances politiques et administratives du pays. Une mission commerciale dans le secteur bois et composants a permis à neuf (9) entreprises d'approcher le marché japonais. Trois missions de développement technologique ont touché les secteurs de l'environnement, des échanges entre centres de recherche scientifique et de l'hydroélectricité. En collaboration étroite avec la Délégation, la SGF, la CUM et le MICT ont poursuivi leurs activités de prospection d'investissements donnant lieu à l'ouverture de 45 nouveaux dossiers. Notons la décision des compagnies KOBE Steel et Marubeni Corp. de participer à 20% du financement du projet d'aluminerie Alouette à Sept-Iles. Egalement, la firme japonaise Bozo Research a investi 12 millions \$ dans l'implantation d'un laboratoire de recherche pharmaceutique à l'Ouest de Montréal. Par ailleurs, le MAI a accueilli trois (3) missions japonaises venues évaluer le climat d'investissement au Québec: le Comité de Développement économique de Chubu-Nagoya, la "Federation of Yokohama Industrial Associations" et surtout, l'importante mission Miti-Keidanren qui bénéficiait de l'appui des gouvernements japonais et canadien. Le rapport de cette dernière, paru en mars 1990, comporte une évaluation favorable du Québec comme site d'investissement.

En plus d'assurer une participation japonaise aux stages d'immersion en français de l'Université Laval, la Délégation de Tokyo a collaboré à l'organisation de visites au Québec de sept professeurs d'université, ainsi que de trois groupes d'enseignants et deux associations féminines en éducation, des préfectures de Toyama, d'Ibarak et de Yamagachi. La Délégation a aussi facilité l'organisation du séjour et de la mission au Japon de deux chercheurs québécois de l'Université Laval, et de quatre artistes québécoises (Fabienne Thibault, Diane Dufresne, Monique Mercier et Carole Simard-Laflamme). Elle a également contribué au Concours de mode international de Gifu et à la remise de bonsaï au Jardin botanique de Montréal. Les activités de promotion touristique ont été maintenues tandis que le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a poursuivi ses efforts de mise en marché des produits alimentaires et des produits de la mer au Japon.

La Délégation de Hong Kong, en collaboration avec le MAPAQ, a maintenu, pour une deuxième année, sa coopération avec le distributeur de produits alimentaires Dah Chong Hong Ltd dans le cadre du Festival des aliments canadiens. En plus, la Délégation a recruté des acheteurs/agents de Hong Kong et de Macao pour participer en tant que personnes-ressources au séminaire de familiarisation du marché de Hong Kong organisé par le Ministère et le Centre de Commerce mondial à Montréal. Le Ministère a également réalisé une mission commerciale de cinq sociétés québécoises du secteur des équipements et services aéroportuaires à Hong Kong, Macao et Shenzhen (Chine) pour que celles-ci puissent bénéficier des occasions d'affaires que représentent les grands travaux d'infrastructure à être réalisés dans ces régions au cours des années 1990.

La réalisation et la diffusion de cinq émissions d'affaires publiques sur le Québec par un réseau de télévision de Hong Kong a favorisé le rayonnement du Québec auprès d'un bassin de population d'environ 100 millions de personnes à Hong Kong et dans les provinces du Sud de la Chine. Les relations intergouvernementales ont été maintenues grâce à la mission du ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, M. Pierre MacDonald. M. Gilles Racine, Secrétaire de l'Office de la Langue française, a participé à Hong Kong au 2e Congrès international de langue et droit.

En Chine, les événements de la Place Tiananmen ont mis un frein aux nouvelles activités promotionnelles et aux relations institutionnelles. L'entente MESS-MAI avec la Commission d'Etat à l'Education de Chine a toutefois continué à favoriser la présence de boursiers chinois dans nos universités et celle de huit (8) boursiers québécois en Chine.

L'intérêt croissant du Québec pour la Corée du Sud a été marqué par la réalisation d'une mission de promotion du ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, M. Pierre MacDonald, et de missions commerciales dans le domaine de la haute technologie. Mentionnons également, la tenue d'un séminaire de promotion des intérêts économiques du Québec à Séoul. Un universitaire québécois a bénéficié d'une bourse d'études en Corée et un étudiant coréen a poursuivi ses études en vertu d'une entente Québec/Corée.

Les relations économiques avec Taiwan se sont accentuées grâce à une augmentation d'activités de promotion commerciale. Mentionnons également le projet d'ouvrir une représentation du Québec à Taïwan sous le parrainage de la Chambre de Commerce du Québec et celle du Canada. La "Chinese External Trade Association" a, elle aussi, confirmé son intérêt pour le Québec en ouvrant un bureau à Montréal.

Le Québec a reçu la visite de deux missions commerciales d'Océanie: une de Nouvelle-Zélande intéressée à l'équipement de communication électronique, la deuxième d'Australie visant les transferts de technologie dans le domaine de la production manufacturière. Un acheteur provenant des Iles Fidji a séjourné au Québec de même que l'Editeur du "Fiji Time" afin d'étudier les relations existantes entre les deux communautés linguistiques du Québec. Huit professeurs de français

langue seconde d'Australie et de Nouvelle-Zélande se sont prévalus du stage d'été 1989 du MAI à l'Université Laval pour parfaire leurs connaissances du français et de la société québécoise.

Orientations 1990-1991

Le Ministère élargira son réseau en Asie de l'Est par l'ouverture d'une antenne économique à Taipei, Taïwan. Celle-ci confirmera l'intérêt grandissant que le Québec porte à ce marché.

Les interventions de la direction s'articuleront par ordre de priorité autour des quatre pôles suivants: économie, science et technologie, relations intergouvernementales et ressources humaines. Le Japon demeurera notre première priorité en Asie de l'Est. Hong Kong conservera sa priorité en matière d'immigration de gens d'affaires et de source d'investissements industriels. Les échanges académiques et culturels seront maintenus avec la Chine tandis que le rythme de nos activités promotionnelles vers la Corée et Taïwan sera accru.

Les activités de prospection d'investissements s'articuleront autour d'une collaboration des Délégations avec le MICT. Les missions de promotion au nombre de dix (10) ainsi qu'une participation à des salons spécialisés au nombre de quatre (4) seront les principaux outils d'intervention dans le secteur.

Un effort marqué sera consacré au développement d'ententes devant favoriser des stages de jeunes gradués québécois en entreprise japonaise. Ces stages seront doublés de séjours au Québec de japonais experts en technologie de pointe. Cette démarche constituera un des éléments de la veille technologique que la direction désire mener face au Japon. L'embauche d'un attaché responsable des échanges technologiques à la Délégation de Tokyo confirmera l'importance que le Ministère attache à ce type d'échanges avec le Japon.

Les missions commerciales, industrielles et technologiques au nombre de huit (8) ainsi qu'une participation à quatre (4) expositions dans le secteur agroalimentaire en collaboration avec le MAPAQ seront les outils d'intervention privilégiés sur les marchés japonais, coréens, de Hong Kong et de Taïwan. La participation à des expositions doublée de séminaires techniques ainsi que l'organisation de missions au Québec de décideurs chinois constitueront l'essentiel des interventions commerciales en Chine.

En Océanie, l'action du Québec sera particulièrement orientée vers le développement des relations commerciales et scientifiques dans les secteurs de fabrication de produits de haute technologie. Quant au rayonnement culturel du Québec dans cette partie du monde, le MAI appuiera les deux Centres d'études québécoises d'Australie et de Nouvelle-Zélande en leur fournissant du matériel audio-visuel et des oeuvres littéraires d'auteurs québécois.

DIRECTION ASIE DU SUD ET DU SUD-EST

Bilan 1989-1990

Les principales interventions dans cette région du monde ont été concentrées dans les domaines du commerce, de l'immigration et de la coopération. Le Québec mène des opérations dans cette région à partir de son bureau économique de Singapour et de ses conseillers en immigration localisés à l'Ambassade canadienne à Bangkok.

Asie du Sud-Est

L'élément le plus nouveau de l'année 1989-1990 aura été la prise en charge par le Ministère d'une première maîtrise d'oeuvre en matière de coopération économique avec un pays du Sud-Est asiatique. Il s'agit d'un projet financé par l'Agence canadienne de développement international qui consiste à assister le Ministère de la Promotion industrielle de Thaïlande à mettre sur pied une agence régionale de financement et d'aide-conseil à la PME dans le nord-est de la Thaïlande. Le projet, d'une durée de 5 ans, a débuté en janvier 1990. Le Ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie et la Société de développement industriel apporteront leur expertise pour la réalisation de ce projet.

Au plan du développement industriel, le Bureau de Singapour a organisé en 1989-1990 un séminaire technique sur les télécommunications et a participé à deux opérations de prospection des investissements, à Singapour et en Malaisie. De plus, il a effectué 240 visites industrielles provoquées par des demandes de prospection de marché en provenance d'entreprises québécoises, 121 consultations individuelles auprès de gens d'affaires et il a accueilli quatre missions commerciales de groupe. Ces quatre missions de groupe en Asie du Sud-Est regroupaient 23 participants dans les secteurs haute technologie, télécommunications, infrastructures et développement des ressources humaines; elles ont réalisé des ventes sur place de 200 000 \$ et des ventes éventuelles, estimées par les industriels, à près de 10 millions \$.

Par ailleurs, cinq missions en provenance du Sud-Est asiatique ont été accueillies au Québec, dont deux étaient présidées par des ministres du Gouvernement Royal de la Thaïlande. Les objectifs de ces missions étaient essentiellement à caractère économique, scientifique et technologique.

En Asie du Sud, où le Québec n'a pas de représentation directe, les interventions sont faites en étroite collaboration avec les ambassades et consulats canadiens. Encore cette année, l'Inde et le Pakistan ont été les deux pays cibles. Une douzaine de gens d'affaires du Québec, dans les secteurs énergie et informatique ont été invités à se joindre à des missions de groupe et ont mené des actions de prospection sur ces marchés. Des séminaires de promotion et une présence à Electrama en Inde ont été intégrés au programme d'activités de ces missions.

Orientations 1990-1991

Au cours de 1990-1991, la direction n'envisage pas de modifications majeures à son réseau dans le Sud-Est asiatique. La priorité au développement des affaires sera maintenue. On prévoit notamment l'organisation, en étroite collaboration avec le Bureau de Singapour, de quatre missions commerciales regroupant 25 participants du secteur privé dans cinq pays membres de l'ANASE (Indonésie, Malaisie, Philippines, Singapour et Thaïlande).

Un accent particulier sera mis en 1990-1991 sur les grands projets financés par les organisations internationales. La direction participera notamment, à Montréal, à un colloque sur la Banque asiatique de Développement en avril et à un séminaire d'envergure à l'automne, sur les grands projets en cours en Asie du Sud-Est avec la présence de représentants d'agences d'exécution. Les missions de groupe qui suivront permettront d'actualiser les possibilités identifiées lors de ces séminaires.

Quant à l'Asie du Sud, la coopération en matière scientifique et technologique, jumelée à des opportunités d'affaires, devrait prendre un essor nouveau en raison de la tenue à Montréal de la Conférence Inde-Canada de l'Institut Shastri au printemps 1990. Deux missions commerciales et scientifiques de groupe se rendront par la suite sur le territoire.

**DIRECTION GÉNÉRALE AFRIQUE, MOYEN-ORIENT,
AMÉRIQUE LATINE ET ANTILLES**

Mandat

Dans le cadre des orientations et priorités approuvées par la direction du Ministère, élaborer et proposer une stratégie de relations avec les pays d'Afrique, du Moyen-Orient, de l'Amérique latine et des Antilles, et établir la programmation des activités qui en découlent et visant à contribuer au rayonnement du Québec ainsi qu'à son développement commercial, culturel, économique, politique et social; gérer la mise en oeuvre de ces activités en collaboration avec les partenaires concernés, en évaluer les résultats et la pertinence.

Activités principales

- Assurer les relations, au nom du gouvernement du Québec, avec les gouvernements étrangers, notamment avec leurs représentants au Québec et au Canada, et veiller à l'administration des ententes et programmes en résultant.
- Déterminer, en collaboration étroite avec les délégations et bureaux, les objectifs et la stratégie à l'égard du territoire, les appuyer dans la réalisation des activités sur leur territoire et de celles qui en proviennent, les associer à l'analyse des réalités et perspectives de ce territoire et à l'évaluation de l'impact et des résultats des activités; fournir les instructions appropriées; constituer le canal habituel de communication entre les délégations et bureaux et le Ministère et être informée de toute communication faite par une autre voie.
- Participer à l'élaboration des politiques et priorités en tenant compte des réalités politiques, économiques, culturelles et sociales de son territoire.
- Promouvoir à l'étranger les échanges de nature économique, scientifique, culturelle et sociale et gérer les programmes et activités qui s'y rapportent.
- Développer la collaboration avec les ministères, organismes et clientèles impliqués dans les activités avec les pays de ce territoire et leur fournir les services de soutien appropriés.
- Porter une attention particulière à l'image du Québec à l'étranger et proposer, le cas échéant, les mesures visant à l'améliorer.
- Superviser, dans le domaine économique, la détermination des objectifs du Ministère pour les pays prioritaires de ce territoire en matière de promotion commerciale, de recherche, d'investissement, de transfert de technologie et de coopération et, l'élaboration de la stratégie d'intervention et de la programmation annuelle.
- Entretenir, avec les ministères et organismes du gouvernement fédéral et avec les organisations multilatérales de coopération et de financement, les relations utiles au développement des activités québécoises dans les pays d'Afrique, du Moyen-Orient, de l'Amérique latine et des Antilles.
- Procéder à une évaluation systématique de l'efficacité et de la pertinence des programmes et des activités de la direction générale ainsi que de leurs résultats.

DIRECTION AFRIQUE ET MOYEN-ORIENT

Bilan 1989-1990

Au cours de cette année, la Direction Afrique et Moyen-Orient (DAMO) a réalisé son programme d'activités en répondant aux orientations suivantes:

- Les activités de la DAMO ont été principalement concentrées dans quelques pays où les compétences québécoises peuvent être plus facilement reçues, adaptées et efficacement utilisées. De ce fait, les intérêts du Québec sont mieux servis, mieux satisfaits. Ces pays cibles ont été: le Maroc, l'Algérie, le Zaïre, le Cameroun, la Tunisie, le Rwanda, la Côte d'Ivoire et le Sénégal.
- Le budget de la DAMO a été principalement utilisé pour soutenir des entreprises québécoises dans le cadre de missions commerciales au Moyen-Orient et en Afrique et pour appuyer le démarrage de projets élaborés par des entreprises et des institutions du Québec et qui offrent toutes les chances d'être ultérieurement financés par des organismes bilatéraux (ACDI, SEE...) ou multilatéraux (Banque mondiale, PNUD...) d'aide au développement.
- La DAMO a déployé des efforts pour associer d'autres ministères et sociétés d'État du gouvernement du Québec à ses activités en Afrique et au Moyen-Orient. Les ministères les plus impliqués ont été le MESS, le MAPAQ, le MAC, le MIC, le MER, l'OPDQ.
- La DAMO a intensifié ses relations avec l'ACDI pour la réalisation conjointe de projets où la DAMO agit comme maître d'oeuvre.
- La fusion du MCE et du MRI, opérée en cours d'année passée, a permis une utilisation mieux intégrée des ressources humaines et financières affectées à la réalisation d'activités en Afrique et au Moyen-Orient. Cette intégration a donné aux relations du Québec avec ces pays un caractère davantage économique et commercial qui répond plus directement à leurs priorités en même temps qu'il sert plus efficacement les intérêts du Québec.

Orientations 1990-1991

Tout en conservant les acquis des orientations suivies en 1989-1990, la Direction Afrique et Moyen-Orient entend, au cours de la prochaine année, privilégier les orientations suivantes:

- Une concentration plus marquée des ressources financières dans l'organisation de missions commerciales. Ces missions seront effectuées dans les régions d'Afrique et du Moyen-Orient où les produits québécois et la technologie des entreprises et des institutions répondent plus largement aux besoins et aux priorités de développement des pays de ces régions.
- L'élaboration et la mise en oeuvre d'une stratégie qui permette d'ouvrir davantage le marché du Moyen-Orient aux produits et aux services du Québec.

- Le développement d'une association plus étroite avec l'ACDI et des bailleurs de fonds multilatéraux (Banque mondiale, Banque africaine de développement) afin d'identifier un plus grand nombre de projets dont les entreprises, les institutions et le gouvernement du Québec pourraient assumer la maîtrise d'oeuvre et qui permettraient d'accroître nos exportations de biens et de services.

DIRECTION AMERIQUE LATINE ET ANTILLES

Bilan 1989-1990

Tout en s'inscrivant dans la continuité des actions entreprises les années précédentes, les orientations du MAI en Amérique latine et Antilles, au cours de 1989-1990, ont été caractérisées par une approche intégrée des intérêts politiques, économiques, scientifiques, culturels et de développement des ressources humaines.

Avec les pays de concentration (Mexique, Colombie, Venezuela, Brésil, Argentine et Chili), la DALA a orienté son action dans les secteurs d'excellence du Québec: agriculture, services urbains, télécommunications, industrie forestière, énergie, mines, santé, pêches et technologie éducative. Quant aux Antilles, les secteurs construction, agro-alimentaire et bois de construction ont permis d'effectuer des percées intéressantes au plan des exportations.

Parmi les activités réalisées, mentionnons les plus importantes:

- . Mission ministérielle au Brésil et en Argentine du ministre Paul Gobeil, accompagné de 6 entreprises québécoises.
- . Missions commerciales au Mexique (énergie, génie-conseil); en Colombie (agro-industrie); en Argentine et au Chili (télécommunication et agro-alimentaire); au Venezuela (équipement forestier); aux Antilles (construction, agro-alimentaire, transport et énergie).
- . Missions techniques au Venezuela (incendie de forêt, production agricole); au Mexique (agro-alimentaire); en Argentine (énergie).
- . Accueils de missions ministérielles de Colombie (éducation); du Mexique (Trésor et ressources humaines) et sous-ministérielles d'Argentine (économie); du Venezuela (environnement).
- . Accueils de missions techniques d'Argentine (services et équipements de télécommunications); du Mexique (tourisme et agriculture); du Chili (mines, construction industrielle et résidentielle); du Brésil (informatique, agro-alimentaire et équipements d'électrification).
- . Accueil de 40 boursiers (Brésil-Colombie-Mexique) au doctorat en informatique, ressources maritimes, planification énergétique, administration, génie civil, aménagement régional, chimie et forêt.
- . Promotion de la civilisation québécoise par la réalisation au Québec d'un stage destiné aux professeurs de français de l'Amérique latine.

- Promotion culturelle par l'organisation de semaines du Québec, (Brésil, Mexique et Venezuela), par la participation d'artistes québécois à des manifestations internationales: la biennale de São Paulo (Brésil), le festival Cervantino (Mexique) et une exposition d'oeuvres d'art de 23 graveurs (Chili, Argentine).

Orientations 1990-1991

Les orientations retenues pour 1990-1991 poursuivront le processus d'intégration et de consolidation des actions déjà amorçées l'année dernière. Elles prendront en compte un certain nombre de facteurs tels que la présence institutionnelle québécoise dans cinq pays; la politique et la stratégie canadienne (décentralisation de l'ACDI, nouveau membre de l'OEA), le financement disponible (ACDI, SEE, BM, BID, PNUD...), la perspective d'expansion des marchés, de transfert de technologie et de création d'entreprises en coparticipation, l'état de la recherche scientifique et la réceptivité de la culture francophone et québécoise. Compte tenu de la valeur de la stratégie développée en 1989-1990 et des résultats obtenus, l'approche basée sur le partenariat sera poursuivie. La DALA offrira donc une expertise globale adaptée aux besoins et contextes en mettant à contribution les universités, les entreprises privées et les secteurs public et para-public.

Les secteurs où la DALA tentera d'accroître les relations économiques du Québec avec ses partenaires latino-américains demeureront l'agro-alimentaire et l'agro-industrie (Mexique, Venezuela, Antilles, Colombie, Brésil et Argentine), l'énergie (Mexique, Cuba, Colombie, Argentine, Chili), les équipements forestiers (Venezuela, Chili, Brésil), la gestion municipale et la géomatique (Venezuela, Argentine, Équateur, Chili), la technologie de communication (Mexique, Colombie, Venezuela, Argentine, Chili), la technologie éducative (Antilles, Colombie) et les équipements de construction (Antilles, Venezuela, Chili). Dans chacun de ces secteurs, un accent particulier sera mis sur l'offre québécoise en gestion, compte tenu de la qualité de l'expertise développée au Québec tant par le gouvernement que par les entreprises.

DIRECTION GENERALE DES INSTITUTIONS FRANCOPHONES ET MULTILATÉRALES

Mandat

Dans le cadre des orientations et priorités approuvées par la direction du Ministère, élaborer et proposer une stratégie de relations avec les organisations internationales francophones et multilatérales, établir la programmation des activités qui en découlent, gérer la mise en oeuvre de ces activités en collaboration avec les partenaires concernés et en évaluer les résultats et la pertinence; de la même manière, élaborer et mettre en oeuvre, en concertation avec les ministères concernés, une stratégie de relations avec les organisations québécoises ayant des activités internationales et coordonner la participation québécoise aux événements internationaux majeurs susceptibles d'avoir des incidences jugées significatives sur le développement politique, économique et socio-culturel du Québec.

DIRECTION DE LA FRANCOPHONIE

Mandat

La Direction de la Francophonie exerce le mandat de la direction générale à l'égard des institutions et associations francophones internationales. Les principales institutions visées sont: la Conférence des chefs d'Etat et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français, l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT), la Conférence des ministres de l'éducation nationale (CONFEMEN), la Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports (CONFESJES), l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française (AUPELF), le Consortium de télévision Québec-Canada (CTQC) responsable de TV5, le Comité international des Jeux de la francophonie (CIJF) et le Forum francophone des Affaires (FFA).

Bilan 1989-1990

La Direction de la Francophonie a été très largement mobilisée par les préparatifs du Sommet de Dakar et les suites à donner aux projets adoptés aux Sommets de Québec et de Paris. Dans les relations avec les institutions francophones gouvernementales ou les organisations non gouvernementales, l'impact des Sommets est considérable et on peut sans doute dire que toutes les activités s'ordonnent autour des programmations issues des Sommets francophones. Les premiers Jeux de la francophonie au Maroc ainsi que les instances de l'ACCT en décembre 1989 ont constitué deux autres temps forts de l'action de la direction.

La Direction de la Francophonie a pu compter sur la Délégation générale du Québec à Paris qui a joué un rôle important et essentiel. En effet, vice-président du Comité international de suivi (CIS) du Sommet de Québec, le délégué général a pris en charge les travaux du sous-comité sur l'avenir des institutions francophones et a participé aux réunions du Comité international de préparation (CIP) du Sommet de Dakar. A l'été 1989, le Québec a participé avec une délégation de 117 athlètes et artistes aux premiers Jeux de la francophonie, tenus au Maroc. Depuis juillet 1989, il participe aux travaux du Comité de Suivi du Sommet de Dakar.

Institutions gouvernementales

Le Sommet de Dakar a décidé de donner à l'ACCT la place qui lui revenait dans la coordination des suivis du Sommet en adoptant la résolution portant sur l'avenir des institutions francophones. L'effort majeur du Québec a consisté à soutenir les démarches faites afin d'associer l'Agence à tous les suivis des Sommets. En décembre 1989, le MAI a accueilli à Québec la réunion du Conseil d'Administration de l'Agence qui préparait la Conférence générale dont les travaux se sont déroulés à Ottawa. A cette occasion, l'Agence a renouvelé son équipe d'encadrement supérieur et M. Jean-Louis Roy a été élu secrétaire général.

Grâce à la collaboration entre le Comité international de suivi (CIS) et l'Agence, il a été possible de poursuivre la mise en oeuvre des projets approuvés au Sommet de Québec, de définir des modalités de gestion de ces projets et d'en assurer le suivi.

Depuis le Sommet de Dakar, en mai 1989, s'ajoutent aux projets issus du Sommet de Québec les nouveaux programmes approuvés à Dakar, pour lesquels des financements québécois seront disponible au début de 1990-1991.

Au cours de l'année, le Québec a été particulièrement actif dans les projets issus du Sommet de Québec:

- aide à la création de petites entreprises agricoles en Afrique;
- négociations en vue de l'ouverture en Tunisie d'un centre multi-ressources chargé d'aider les petits entrepreneurs agricoles à trouver des solutions à leurs problèmes de gestion;
- participation aux programmes de l'Institut de l'Energie dont le siège est à Québec;
- participation à TV5 Québec-Canada; négociations sur l'avenir de TV5 Europe et discussions sur des extensions possibles dans les Caraïbes et en Afrique;
- début d'implantation du Centre international francophone de formation à distance (CIFIAD);
- étude de faisabilité pour la mise en place d'une Agence de télécommunication de la francophonie;
- préparation de la Conférence des ministres de la Culture prévue en novembre 1990 en Belgique;
- aide à l'extension du réseau des Centres de lecture et d'animation culturelle (CLAC) en Afrique;
- participation à la collection Francopoche;
- développement au sein de l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française (AUPELF) de l'Université des réseaux d'expression française (UREF);
- extension du Réseau international de néologie et de terminologie (RINT) à l'Afrique et
- mise sur pied du Secrétariat international du Forum francophone des Affaires à Montréal.

Organisations non gouvernementales

Le défi a consisté à maintenir une relation complémentaire avec les associations francophones, qui doivent nécessairement redéfinir leur rôle au sein de la communauté francophone en raison de l'extraordinaire foisonnement créé par la tenue des Sommets francophones. L'action de la direction a consisté à informer régulièrement les associations des travaux du Sommet et de ses institutions afin de leur permettre de maintenir leur réflexion et leur action dans les créneaux appropriés.

Le développement de l'UREF au sein de l'AUPELF, dont le siège se trouve à Montréal, a posé un défi à la direction car il a fallu s'assurer que ce développement important se fasse en concertation avec les universitaires québécois et en gardant au siège de l'AUPELF son rayonnement international.

Orientations 1990-1991

La Conférence des ministres responsables de TV5, à Montréal en mai 1990, la Conférence des ministres de la Culture, en novembre 1990 en Belgique, la préparation de la Conférence des ministres de l'Environnement (avril 1991) ainsi que celles du Sommet de Kinshasa et du Forum francophone des affaires qui le précèdera, constitueront des événements importants de la direction en 1990-1991. Les Conférences ministérielles permanentes de la Jeunesse et de l'Éducation mobiliseront aussi la direction à l'occasion de leurs rencontres annuelles. (CONFJES en janvier et CONFEMEN en avril).

Dans le secteur des organisations non gouvernementales, l'AUPELF tiendra sa Conférence générale triennale en décembre 1990 et le Secrétariat permanent des peuples francophones réunira également à l'automne les organisations franco-canadiennes et franco-américaines qui en sont membres.

DIRECTION DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Mandat

Le champ d'activités de la Direction des Organisations internationales est constitué par l'ensemble des organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, à vocation universelle. Les organisations internationales à caractère régional (ex.: Conseil de l'Europe, Banque asiatique de développement) sont traitées par les directions géographiques.

Les objectifs prioritaires de la direction sont de:

- favoriser le détachement de Québécois auprès des organisations internationales, notamment les institutions financières internationales;
- accroître l'offre de biens et services québécois auprès des organisations internationales;
- favoriser l'implantation au Québec d'organisations internationales;
- favoriser la participation de l'ensemble des instances gouvernementales québécoises aux activités des organisations internationales.

Bilan 1989-1990

Au cours de l'année écoulée, le MAI, de concert avec d'autres ministères, institutions et entreprises, a été particulièrement actif auprès de la Banque mondiale. Plusieurs missions ont été réalisées et deux fonctionnaires y ont été affectés. Un séminaire sur le système de santé québécois y a été organisé. Les résultats de ces activités n'ont pas tardé à se manifester puisque des consultants québécois ont été embauchés par la Banque et que des perspectives intéressantes se sont dégagées en matière de contrats.

Il en est de même pour l'action en direction de l'Organisation des Nations Unies à New York, qui a notamment débouché sur la signature d'un contrat important entre le Fonds des Nations Unies pour le Population (FNUAP) et les universités de Montréal et de Laval, en vue de former des spécialistes des pays du Sud. Des séances de sensibilisation ont été organisées à Montréal pour le bénéfice des institutions et entreprises québécoises.

L'année a aussi été marquée par l'ouverture du Bureau de l'UNESCO à Québec, aboutissement de plusieurs années de discussion entre l'Organisation et les gouvernements du Canada et du Québec. Cet événement, important aussi bien pour l'UNESCO dans sa phase de développement actuel que pour la Ville de Québec, témoigne du développement très satisfaisant des relations entre l'Organisation et le Québec dans son ensemble. Un effort important a aussi été consenti en faveur d'une participation plus active du secteur public québécois aux activités de l'Organisation de Coopération et de Développement économique (OCDE); des résultats intéressants en termes de participation aux rencontres des groupes de travail ont été obtenus. Pour la première fois d'ailleurs, un groupe de travail de l'OCDE, celui sur la sécurité routière, a tenu une réunion officielle à Québec.

On notera enfin que le Ministère assure la présence du Québec au Comité des Nations Unies sur les droits de l'Homme, suite à la ratification par le Québec des conventions de l'ONU dans ce domaine; il en est de même pour la présence québécoise à la réunion annuelle de l'Organisation internationale du Travail (OIT).

L'année écoulée a aussi été marquée par l'adoption définitive par le gouvernement de la politique favorisant l'implantation des organisations internationales non gouvernementales; la mise en oeuvre de cette politique produit, là encore, des résultats tangibles puisque plusieurs organisations, au cours de l'année écoulée, ont manifesté un intérêt à s'établir à Montréal et que, dans certains cas, les dossiers d'implantation se sont rendus très loin (ex.: l'Organisation internationale des commissions de valeurs mobilières, OICV).

Orientations 1990-1991

L'action du Ministère en direction des organisations multilatérales se poursuivra au cours de 1990-1991: effort accru auprès des IFI; mise en oeuvre de la politique favorisant l'implantation des OING; présence accrue du Québec dans les enceintes internationales traitant d'économie, de travail, d'éducation, de droits de l'Homme, de science et de technologie. Cette action s'impose d'autant plus que tous les aspects de la vie collective font désormais l'objet de programmes et d'activités au sein des principales organisations internationales et que la communauté internationale recourt de plus en plus souvent à la voie multilatérale pour trouver des solutions aux problèmes du monde d'aujourd'hui, qu'il s'agisse de l'endettement ou de l'environnement. D'où l'importance particulière accordée à la préparation par le Québec de la Conférence mondiale sur l'environnement et le développement qui se tiendra au Brésil en 1992.

DIRECTION DES ÉVÉNEMENTS INTERNATIONAUX ET DES ORGANISMES QUÉBÉCOIS DE COOPÉRATION

Mandat

La Direction des Événements internationaux et des Organismes québécois de Coopération exerce le mandat de la direction générale à l'égard des événements internationaux majeurs et d'intérêt, se déroulant au Québec et à l'extérieur, susceptibles d'entraîner des retombées positives sur le développement économique, politique et socio-culturel du Québec. A cette fin, elle soutient parmi les initiatives non gouvernementales en matière d'événements internationaux celles qui sont de nature à atteindre les objectifs du Québec.

De plus, elle assure les relations du Ministère avec les organismes québécois de coopération internationale, principalement avec la fédération associative de ces organismes l'AQOCI, de même qu'avec les organismes au mandat comparable qui ne sont pas membres de ladite association.

Bilan 1989-1990

Le ministère des Affaires internationales est sollicité de façon régulière pour soutenir des événements qualifiés d'internationaux. Afin de mieux positionner le Québec sur l'échiquier international des véritables événements majeurs, la Direction des Événements internationaux et des Organismes québécois de Coopération a élaboré et développé un programme d'aide aux événements internationaux officiels, c'est-à-dire tenus sous l'égide de gouvernements ou d'organisations internationales gouvernementales.

La direction a dû, au cours de l'année, répondre à de nombreuses demandes ponctuelles pour permettre la réalisation d'événements internationaux multilatéraux. Pour ce faire, elle s'est inspirée dans l'analyse de celles-ci du programme précédemment mentionné.

Dans cette même logique, la direction a participé à l'élaboration des orientations du Ministère en ce qui concerne les programmes à caractère sectoriel qui étaient antérieurement gérés par l'ex-ministère des Relations internationales, notamment le programme de soutien aux événements culturels. Elle a d'ailleurs participé aux travaux du Comité interministériel mis en place en vue d'identifier les interventions respectives des divers ministères pour une meilleure harmonisation de leurs actions.

La direction a également élaboré, conjointement avec la Direction générale France, une stratégie relativement à la Commémoration du Bicentenaire de la Révolution française.

Elle a aussi préparé un mémoire destiné au Conseil des ministres visant à faire valoir les avenues possibles pour le Québec en vue d'une participation à l'Exposition universelle de Séville 1992. Un mémoire complémentaire permettant au gouvernement de se prononcer définitivement sera déposé sous peu.

Elle a aussi défini, en concertation avec les unités du MAI et le ministère des Affaires culturelles, un plan d'action concernant la Décennie mondiale du développement culturel et pris part, en étroite collaboration avec ce Ministère, à sa mise en place.

La direction a également participé à l'évaluation de la relation du ministère des Affaires internationales avec l'Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI). Une subvention de 335 000\$ (fonctionnement de

l'Association: 70 000\$; Fonds délégué MAI\AQOCI: 240 000\$; projet spécial: 25 000\$) a été accordée à l'Association.

Orientations 1990-1991

La Direction des Événements internationaux et des Organismes québécois de Coopération envisage:

- de parrainer des événements internationaux officiels conformément à son Programme d'aide aux événements internationaux;
- de procéder à l'évaluation du Programme d'aide et d'y apporter des ajustements conséquents;
- de poursuivre la concertation interministérielle en regard d'événements internationaux, notamment ceux des secteurs de l'économie, de l'environnement, de la science, de la technologie, de la démographie, de la culture et des communications;
- dans des cas exceptionnels, de soutenir des programmes internationaux non gouvernementaux répondant à des critères spécifiques et rejoignant les grandes priorités du Ministère.

Ainsi, des événements tels la 31^{ème} Assemblée annuelle des Gouverneurs de la Banque interaméricaine de développement, le Congrès mondial de l'Union internationale des organisations de recherche forestière, le 23^e Congrès international de la médecine au travail, la II^e Rencontre internationale des conseils économiques et sociaux et la Conférence mondiale de l'Organisation des Nations unies sur l'environnement constituent quelques-unes des activités qui seront considérées en 1990-1991 au titre du Programme d'aide aux événements internationaux.

En matière de soutien aux organismes québécois de coopération internationale, la décision prise il y a quinze ans de confier la gestion d'un fonds délégué à l'Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI), est maintenue pour 1990-1991. Il en va de même en ce qui concerne le soutien au fonctionnement de l'AQOCI. La direction entend cependant intensifier le dialogue avec l'Association en vue d'assurer une plus grande complémentarité de ses interventions avec les priorités du Ministère.

BUREAU DES ENTENTES INTERNATIONALES

Mandat

Le Bureau des Ententes internationales du MAI est chargé, en concertation avec les directions, délégations et ministères concernés, d'évaluer la pertinence des projets d'entente internationale. Il participe aux négociations et assure l'expertise-conseil nécessaire auprès des intervenants. Il dirige et coordonne la négociation des ententes et il veille à leur signature et à leur mise en oeuvre. Enfin, il est chargé de la publication, de la révision périodique, de l'enregistrement et de la conservation des ententes internationales du Québec.

Bilan 1989-1990

Une entente en matière de fiscalité a été signée, le 8 septembre 1989, entre le gouvernement du Québec et l'État du Maine concernant l'échange de renseignements relatifs aux taxes sur les ventes au détail, les carburants, les cigarettes et les produits du tabac. Cette Entente permet d'accroître la coopération relative à l'application des lois concernant les taxes à la consommation sur ces produits et d'assurer un meilleur contrôle de la perception des droits découlant de ces lois. Elle facilite également la lutte contre les fraudes et l'évasion fiscale. Une Entente semblable a été signée avec l'État du Vermont le 20 septembre 1989 et sa mise en vigueur est prévue au printemps.

Au chapitre de la sécurité sociale, une entente a été signée à Québec en mars 1990: il s'agit d'une entente complémentaire (accidents du travail et maladies professionnelles, santé, allocations familiales) avec le Portugal qui s'ajoute à une entente touchant les rentes conclue en 1981. Un Avenant et un Arrangement administratif modifiant tous deux l'Entente Québec-France de 1979 ont été mis en vigueur le 1^{er} août 1989. Des discussions ont, par ailleurs, été formellement menées en vue de l'entrée en vigueur de l'entente avec le Luxembourg (1^{er} avril 1990), en vue de la signature d'ententes déjà négociées (Chypre, Espagne, Portugal) ou en vue de négociations à organiser (Brésil, Malte, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Trinidad-et-Tobago et la Yougoslavie). Des négociations ont été amorcées ou poursuivies avec l'Australie, l'Autriche, l'Irlande, l'Islande, l'Italie et le Maroc. Responsable de tout ce dossier, le Comité de négociation des ententes de sécurité sociale (CNESS), groupe formé de représentants des ministères et des institutions intéressés sous la coordination du MAI, a tenu des réunions en mai et en novembre 1989. L'un de ses responsables a aussi pris part, à titre d'observateur, aux réunions du Comité directeur pour la sécurité sociale (CDSS) du Conseil de l'Europe tenues à Strasbourg en mai et en novembre 1989.

Plusieurs ententes de coopération ont également été conclues par le Québec au cours de l'année 1989-90 dans les domaines de l'économie, de la science et de la technologie, de la langue, de la culture et de l'environnement. Il s'agit:

- du Procès-verbal des entretiens du ministre délégué aux Mines et aux Affaires autochtones du Québec avec des représentants du gouvernement du Groënland, le 18 mai 1989;
- du Protocole d'entente entre le gouvernement du Québec et l'État du Vermont, le 8 juin 1989;

- de l'Entente et de l'Arrangement administratif relatif aux modalités d'application de l'Entente en vue de favoriser l'établissement à titre permanent ou temporaire aux fins d'emploi au Québec de ressortissants français ou étrangers résidant régulièrement en France, le 9 juin 1989;
- de l'Entente de coopération culturelle entre le gouvernement du Québec et le gouvernement du Royaume du Maroc, le 16 juin 1989;
- de l'Entente entre le gouvernement du Québec et l'Exécutif flamand, le 19 juin 1989;
- de l'Entente de coopération culturelle entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire, le 25 juillet 1989;
- de la Convention entre la Bibliothèque nationale du Québec et la Bibliothèque nationale de France, le 26 août 1989;
- de l'Entente de coopération en matière d'agriculture entre le gouvernement du Québec et la Députation régionale de la Cantabrie, le 18 septembre 1989;
- de l'Entente de coopération en matière d'environnement relativement à la gestion des eaux du Lac Memphrémagog entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de l'État du Vermont, le 19 septembre 1989;
- de l'Entente de coopération en matière linguistique entre le Conseil de la langue française du Québec et le Conseil et le Service de la langue française de la Communauté française de Belgique, le 9 octobre 1989;
- de l'Entente de coopération culturelle entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de l'État du New Hampshire, le 31 octobre 1989;
- du Procès-verbal des entretiens du ministre des Affaires internationales du Québec, M. John Ciaccia, et du ministre d'État aux Affaires extérieures de la République italienne, le sénateur Ivo Butini, le 18 novembre 1989;
- du Mémoire d'entente concernant la coopération dans les domaines de l'industrie et du commerce, de la science et de la technologie et de la formation entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République de Hongrie, le 1er février 1990;
- du Compte rendu des entretiens du ministre des Affaires internationales, M. John Ciaccia, et du Président de la Région lombarde, M. Guiseppe Giovenzana, le 9 février 1990;
- du Compte rendu des entretiens entre le Premier ministre du Québec, monsieur Robert Bourassa, et le Premier ministre de Tchécoslovaquie, M. Marian Calfa, le 19 février 1990.

Soulignons également la conclusion de deux accords de siège avec des organisations internationales. Il s'agit:

- de l'Entente entre le gouvernement du Québec et l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO) concernant l'établissement d'un bureau de l'UNESCO à Québec, le 18 septembre 1989.
- de l'Entente entre le gouvernement du Québec et l'Agence de coopération culturelle et technique relative au siège de l'Institut de l'énergie des pays ayant en commun l'usage du français et concernant les exemptions et les prérogatives de courtoisie consenties à l'Institut et à certains de ses employés, le 30 novembre 1989;

Orientations 1990-1991

La conclusion d'ententes en matière d'adoption internationale est le meilleur moyen d'assurer aux Québécois et Québécoises des conditions d'adoption qui respectent les droits des personnes en cause et de garantir que le processus s'effectue conformément aux procédures internationales reconnues. Des efforts seront faits encore cette année, en coordination avec le Secrétariat à l'adoption internationale, pour la mise en oeuvre d'un processus de négociation d'ententes avec certains pays d'Amérique latine, notamment la Colombie, le Brésil, la Bolivie et le Guatemala.

En matière de fiscalité, le Québec a intérêt à poursuivre ses démarches en vue de conclure des ententes avec les pays avec lesquels le Canada a déjà conclu de telles ententes. Ces ententes permettent d'éliminer les iniquités résultant de l'application des systèmes fiscaux en déterminant à quel pays appartient le droit d'imposer certains contribuables et en éliminant les fraudes et les évasions fiscales. Des échanges d'information ont eu lieu avec l'Italie et des discussions préliminaires devraient être engagées au printemps 90. Des approches devraient être faites auprès des États-Unis et de la République fédérale d'Allemagne.

En matière d'entraide judiciaire, les ententes internationales permettent aux Parties de mieux coordonner leur législation relative à l'exécution d'actes en matière civile, commerciale et administrative. L'entente paraphée avec la Belgique pourra sans doute être conclue dès que les réformes belges visant à déterminer les responsabilités des communautés et des régions en matière internationale seront complétées. Quant à l'élargissement de l'espace juridique déjà déterminé dans l'entente conclue en 1977 avec la France, le BEI pourra entreprendre des discussions dès la fin des négociations engagées entre cette dernière et le Canada en vue de la conclusion d'une entente dans le même domaine.

Au chapitre de la sécurité sociale, comme par le passé, on recherchera la conclusion d'ententes avec les principaux pays d'origine des nouveaux résidents québécois ainsi qu'avec les pays qui sont ou qui deviendront les principaux territoires d'affaires des Québécois. On tendra à réduire les délais de négociation, de signature et de mise en vigueur des ententes, de manière à ce que les résidents québécois cotisant au Régime de rentes du Québec bénéficient rapidement du même traitement à cet égard que les autres résidents canadiens cotisant au Régime de pensions du Canada. On proposera enfin aux partenaires d'élargir, si possible, les termes du projet d'entente touchant d'abord les rentes aux domaines de la santé, des prestations d'accidents du travail et de maladies professionnelles. Tout sera donc mis en oeuvre pour signer prochainement et mettre ensuite en vigueur les ententes déjà paraphées avec l'Espagne et Chypre, pour compléter les négociations déjà entreprises avec l'Australie, l'Autriche, l'Irlande, l'Islande, l'Italie, le Maroc et la Suisse, et pour amorcer dès que possible les négociations avec le Brésil, Malte, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, Trinidad-et-Tobago et la Yougoslavie.

S'agissant des ententes susceptibles de promouvoir le développement économique du Québec, le BEI se propose de développer des instruments en vue de favoriser la libre circulation des professionnels. Ainsi, la réalisation du Marché unique européen nous amène à prévoir des négociations en matière de mobilité professionnelle avec certains pays européens, notamment avec la France, afin d'instaurer avec ces pays des mécanismes comparables à ceux prévus dans le Traité de libre échange avec les États-Unis pour la libre circulation des services.

La protection de l'environnement constitue un objectif hautement prioritaire pour le gouvernement du Québec qui entend prendre les moyens requis, tant au plan national qu'international, pour lutter efficacement contre les différentes formes de pollution. L'incendie de l'entrepôt de BPC de St-Basile-Le-Grand a mis en lumière la nécessité pour le Québec de se doter d'une technologie éprouvée afin d'éliminer différents déchets toxiques et, notamment, les BPC. La conclusion d'ententes internationales peut constituer un moyen efficace pour avoir accès à une telle technologie disponible dans un autre pays. Par ailleurs, le gouvernement du Québec

doit continuer, par le biais d'ententes avec certains États américains limitrophes, à lutter contre les précipitations acides et la pollution des cours d'eau.

En matière de santé et de services sociaux, il est bon de rappeler que le Québec a mis sur pied, à partir des années 60, un système socio-sanitaire original et efficace caractérisé par une approche où se retrouvent les volets Santé, Social et Communautaire. L'excellence de nos structures socio-sanitaires et des services qui y sont offerts a été mise en évidence notamment grâce à la participation sans cesse croissante d'experts québécois à des congrès, des colloques, des projets multilatéraux. De plus en plus de pays souhaitent maintenant bénéficier, par voie d'ententes, du savoir faire québécois notamment dans les domaines de la planification, de l'organisation, de la gestion et de l'évaluation des services de soins primaires, de la formation du personnel socio-sanitaire et de la mise en place de systèmes nationaux de services de santé et de services sociaux. Des projets d'ententes avec le Brésil, l'Uruguay et l'Argentine sont envisagés dans ces différents domaines.

En ce qui concerne les transports, les accords de réciprocité en matière d'immatriculation automobile conclus entre le Québec et une quarantaine d'États américains ont permis aux transporteurs, tant américains que québécois, d'éviter la multiplication des frais d'immatriculation tout en favorisant la libre circulation des personnes et des marchandises.

Le gouvernement du Québec a l'intention d'élargir cette coopération en matière de transport avec les États américains aux domaines de la sécurité routière et de la reconnaissance des permis de conduire. Ces ententes devraient permettre de promouvoir le respect des lois relatives à la circulation routière et de renforcer la sécurité routière au Québec et aux USA.

Enfin, comme par les années passées, le Québec entend poursuivre la conclusion d'ententes de réciprocité en matière de droits de scolarité avec des pays en développement. Ces ententes, tout en permettant à des ressortissants étrangers étudiant dans des universités québécoises de bénéficier du régime général de droits de scolarité applicables aux étudiants québécois, contribuent à accroître le nombre d'étudiants étrangers au Québec, à renforcer la coopération du Québec avec un certain nombre de pays et à favoriser un plus grand rayonnement des institutions québécoises d'enseignement et de recherche.

Le gouvernement envisage également de conclure de telles ententes avec des pays développés, notamment des pays d'Europe, afin de permettre à un plus grand nombre d'étudiants québécois d'avoir accès à des grandes écoles ou à des universités renommées ou de poursuivre des études supérieures ou des recherches poussées, sans que les droits de scolarité élevés représentent un obstacle à leur formation.

**DIRECTION DE LA FORMATION ET DE LA
GESTION DES PROGRAMMES FINANCIERS**

Mandat

La direction a pour mandat d'assurer la gestion administrative et financière des programmes d'aide APEX, EMPLOI en marketing international et ACHETEURS ETRANGERS et de concevoir, organiser et coordonner des activités de formation en commerce extérieur à l'intention des entreprises québécoises exportatrices ou potentiellement exportatrices.

Bilan 1989-1990

La répartition du budget APEX et EMPLOI en marketing international était la suivante :

-	APEX (Mission individuelle, Exposition, Etude et Stratégie, Adaptation au marché et Préparation de soumissions)	2 212 100 \$
-	APEX EMPLOI en marketing international	<u>2 350 000 \$</u>
-	TOTAL	<u>4 562 100 \$</u>

L'exercice 1989-1990 se caractérise par une augmentation des demandes d'aide en vertu du programme APEX. Pour l'ensemble des volets, le Ministère a reçu 779 demandes comparativement à 597 en 1988-1989.

Plusieurs paramètres peuvent expliquer cette tendance et il est difficile d'en isoler un seul. On peut penser à :

- une plus grande sensibilisation à l'exportation de la part des milieux d'affaires influencés par exemple par l'Accord de libre-échange ou Europe 92;
- des facteurs administratifs tels la nouvelle structure du Ministère, une meilleure accessibilité au Programme et une simplification administrative.

Au 1990-03-20, le Ministère avait reçu pour les cinq premiers volets 708 demandes dont 90 étaient encore à l'étude. Des 618 demandes traitées :

- 397 (64,2%) ont été approuvées;
- 158 (25,6%) ont été refusées;
- 63 (10,2%) ont été annulées par les demandeurs.

La compilation des résultats fournis par 303 entreprises (incluant 78 dossiers approuvés en 1988-1989) dont les dossiers sont terminés, indiquait des ventes sur place de 10,9 millions \$ et des ventes projetées sur 12 mois de 88,7 millions \$. Le coût des subventions accordées à ces 303 entreprises a été de 850 918 \$.

Pour le volet EMPLOI en marketing international, le Ministère avait reçu au 1990-03-20, 71 demandes dont 14 étaient encore à l'étude. Des 57 demandes traitées, 25 ont été acceptées, 23 refusées et 9 annulées à la demande des entreprises.

Les 25 demandes acceptées représentent la création d'autant d'emplois de spécialistes en marketing international auprès de PME québécoises.

Un relevé de 50 dossiers EMPLOI actifs depuis le début du Programme en avril 1988, mais non encore terminés, indique des ventes réalisées de 9,8 millions \$ et des ventes prévues de 111,5 millions \$.

Les versements sur ces 50 dossiers au cours de 1989-1990 ont totalisé 912 806 \$.

Pour le programme ACHETEURS ETRANGERS, 323 demandes (contre 193 en 1988-1989) ont été reçues, dont 312 ont été acceptées et 11 annulées. Les missions réalisées ont coûté 209 917 \$.

Ces acheteurs ont soit rencontré directement des entreprises québécoises, soit visité des salons à caractère international, comme la Foire de la botte et chaussure, le Salon du prêt-à-porter de Montréal ou le Salon du meuble, soit rencontré des industriels lors de séminaires comme celui sur Hong Kong ou d'activités comme "Présentation des produits de la mer" tenue à Gaspé. Les résultats connus au 1990-03-20 de 165 missions d'acheteurs indiquaient 403 entreprises québécoises rencontrées et des achats sur place de 4,0 millions \$ et projetés à un an de 30,5 millions \$.

Formation

Au cours de l'exercice qui se termine, la direction a mis au point de nouveaux outils de formation, rodé d'anciens et appliqué une nouvelle approche dans le but d'atteindre plus efficacement la clientèle traditionnelle du Ministère (la PME) et d'aller chercher d'autres clients dans des secteurs économiques jusqu'ici peu ou pas touchés.

Les activités de la Formation prennent généralement la forme de cours ou séminaires qui ont un objectif commun : favoriser le développement d'une mentalité ouverte sur l'action l'internationale de la part des gens d'affaires et des entreprises grâce à l'accroissement des connaissances et des compétences pour la conquête de nouveaux marchés étrangers de biens et services.

En ce qui concerne les cours, 10 sessions ont été tenues au terme desquelles 211 participants provenant en majorité du secteur des entreprises ont obtenu une attestation du Ministère. C'est ainsi que 4 sessions du cours "Introduction au commerce international" ont été tenues, soit 2 à Québec et 2 à Montréal; une session du cours "Le transport dans la mise en marché du produit" a été organisée à Montréal; une session "L'importance du contexte culturel dans les négociations internationales" et 4 sessions du cours "Le négociant international : introduction" ont été tenues à Montréal. Nos partenaires dans l'animation des séances ont été dans le même ordre : l'Association des manufacturiers canadiens (bureau du Québec), la Chambre de commerce et d'industrie du Québec métropolitain, le Centre de transport international des marchandises, l'Association des professionnels en commerce international et l'Association des maisons de commerce extérieur du Québec.

Pour ce qui est des séminaires, colloques et autres activités de groupes, la direction a tenu à Drummondville, avec la Banque fédérale de développement dans le cadre de la semaine "Olympiade industrielle", une conférence-formation à l'action internationale qui a réuni 34 participants. De même à St-Joseph de Beauce, en collaboration avec le Centre de création et d'expansion d'entreprises en Beauce, a été organisé un séminaire de sensibilisation aux affaires internationales auquel ont participé 17 représentants d'entreprises beauceronnes.

Dans le cadre des efforts de régionalisation de la formation, a été mis sur pied, en collaboration avec le ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, un séminaire sur "L'exportation, le Libre-échange et le Nord-Est américain" qui a été tenu, à ce jour, dans 8 localités, soit Acton Vale, Longueuil, Jonquière, Montréal, Québec, La Pocatière, Sherbrooke et Laval et qui a attiré 92 participants. Dans le même ordre d'idées, est en voie de réalisation à Trois-Rivières et Victoriaville un cours intensif "Introduction au commerce international" qui sera

animé en collaboration avec le Comité exportation 04.

Concurremment, 12 séminaires techniques ont eu lieu à Laval, Montréal, Hull, Québec, Trois-Rivières, Sherbrooke et St-Georges de Beauce sur des sujets reliés au Libre-échange, aux risques financiers, aux risques politiques et à l'arbitrage, à la préparation d'un voyage d'affaires, à la participation à une foire commerciale et au rendez-vous international. Un total de 1 300 personnes intéressées aux affaires internationales y ont participé.

La direction a aussi collaboré à la réalisation de séminaires portant sur des régions du monde d'un intérêt spécifique pour le Québec tels l'Europe 92 (en collaboration avec le ministère des Affaires extérieures du Canada), la nouvelle économie polonaise (en collaboration avec le Consulat de la Pologne), la vente des produits de haute technologie dans les pays d'Europe de l'Est (en collaboration avec l'Association des exportateurs canadiens), le marché de Hong Kong et le réseau de distribution aux Etats-Unis pour l'exportation de logiciels québécois (ces deux derniers en collaboration avec le Centre de commerce mondial). Le total des participants à ces séminaires a dépassé 650 personnes.

Ont aussi été développés deux nouveaux cours qui répondent aux besoins de la clientèle, à savoir un cours sur la technique d'exportation des services intitulé "Savoir exporter ses compétences" ainsi que le cours "Le négociant international, niveau avancé", lequel a été cofinancé par le Centre de commerce international (ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie du Canada). Ces deux cours complètent la formation des participants aux autres cours déjà établis. La direction a procédé à la préparation de publications spéciales visant à vulgariser certaines facettes importantes du commerce international comme le "contrat international" et "l'utilisation de l'agent manufacturier" pour accentuer la pénétration des marchés étrangers, en particulier celui des Etats-Unis.

Orientations 1990-1991

Programmes financiers

Dans sa partie gestion des programmes financiers, le mandat de la D.F.G.P.F. est de nature administrative. Tenant compte de ce fait aussi bien que des clientèles externes (industriels) et internes (directions bilatérales et autorités du Ministère) et des objectifs généraux d'un meilleur service à la clientèle, de simplification administrative et d'un meilleur suivi des résultats des programmes, la D.F.G.P.F. propose les orientations suivantes :

- analyser les temps de traitement des dossiers et proposer et mettre en place des moyens pour les réduire;
- maintenir l'effort de conseil auprès des directions bilatérales et au besoin émettre des directives afin d'assurer uniformité et conformité dans le traitement des dossiers;
- réviser les modalités du Programme ACHETEURS ETRANGERS et les regrouper dans un document à l'intention des usagers (conseillers au Québec et à l'étranger et attachés commerciaux);
- compléter la mise en oeuvre de moyens de suivi des résultats des programmes APEX et ACHETEURS ETRANGERS;

- poursuivre l'effort de développement de l'usage de l'informatique dans la gestion des programmes, notamment dans la préparation de rapports, de listes et de statistiques, tant pour les besoins de la D.F.G.P.F. que pour ceux des autres unités du MAI;
- afin de mieux connaître la clientèle québécoise et ses actions à l'exportation, développer des moyens d'échange d'information efficace sur les dossiers d'autres intervenants tels le MICT et la SDI;
- dans le cadre de la révision du Programme APEX, poursuivre la participation au Comité responsable et préparer toute la documentation pertinente une fois les modalités arrêtées: préparation du C.T., rédaction des règles et conditions, conception et réalisation des dépliants, brochures et formulaires.

Formation

Les orientations de la Formation sont profondément influencées par les besoins des gens d'affaires du Québec ainsi que par les stratégies mises en place par les directions bilatérales et multilatérales du Ministère. En 1990-1991, tout en accordant la priorité à l'économique, en particulier au commerce international, la direction initiera des opérations conjointes à finalité de rayonnement, tant commercial que culturel, avec d'autres partenaires québécois. Certains des produits courants tels "Préparer un voyage d'affaires" et "Participer à une foire commerciale" sont susceptibles d'être adaptés aux besoins d'une clientèle élargie. Les activités proposées feront un usage approprié de campagnes de soutien promotionnel destinées à mousser l'intérêt des participants potentiels, tant aux cours qu'aux séminaires.

De plus, les activités retenues prendront en considération les activités d'autres organismes actifs à l'étranger dans le but de coordonner les actions et de regrouper les efforts. Une attention particulière sera accordée à l'animation des sessions de formation de manière à établir un climat sain d'émulation tout en respectant les engagements pris.

Le lancement du cours "Savoir exporter ses compétences" sera l'occasion d'initier la collaboration avec un nouveau partenaire du secteur privé; en même temps, les sessions consacrées au "Négociant international - Avancé" viendront aussi compléter la formation des participants aux autres cours.

Les grandes réalités internationales, comme Europe 92, le poids grandissant du bloc asiatique et de la francophonie ainsi que l'ouverture des pays de l'Est feront l'objet de plusieurs séminaires en 1990-1991.

La direction finalisera les documents explicatifs visant à vulgariser certains aspects méconnus du commerce international et continuera à collaborer avec d'autres intervenants pour augmenter la diffusion d'information-marchés auprès de la clientèle d'affaires.

DIRECTION GENERALE DE LA POLITIQUE COMMERCIALE

Mandat

Dans le cadre des orientations et priorités définies et approuvées par la direction du Ministère, élaborer et proposer une politique commerciale permettant, par tous les moyens appropriés, de maintenir et d'améliorer l'accès aux marchés extérieurs tout en protégeant l'accès au marché québécois de façon compatible avec la constitution canadienne et les obligations internationales du Canada et du Québec; concevoir et proposer aux différents partenaires les mesures appropriées et en évaluer la pertinence et les résultats.

DIRECTION DES RELATIONS COMMERCIALES AVEC L'AMERIQUE DU NORD

Mandat

Cette direction assume les responsabilités de la Direction générale de la Politique commerciale pour tout ce qui touche les échanges avec l'Amérique du Nord. Son mandat est essentiellement d'examiner le contexte législatif aux Etats-Unis, de traiter les différends commerciaux qui surviennent entre le Canada et les Etats-Unis et ayant une incidence sur l'économie québécoise, ainsi que de remplir le mandat confié au ministère des Affaires internationales dans le suivi et le développement de l'Accord de libre-échange. Elle est également impliquée directement dans certains dossiers de négociations commerciales multilatérales.

Bilan 1989-1990

Les activités de cette direction ont principalement porté sur quatre types de dossiers, soit l'Accord de libre-échange entre le Canada et les Etats-Unis, les conditions d'accès aux marchés des Etats-Unis, les négociations commerciales multilatérales et le commerce interprovincial.

Accord de libre-échange Canada-Etats-Unis

La mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les Etats-Unis a nécessité des efforts importants de la part de la direction. Elle a coordonné l'ensemble du dossier au sein du gouvernement du Québec; elle a assuré la participation du Québec au Comité fédéral-provincial de l'Accord; elle a rédigé et négocie actuellement un projet d'entente sur la participation des provinces à la gestion de l'Accord; etc. Les différends concernant le saumon, le hareng et le homard ont fait l'objet d'analyses. La direction a également produit un certain nombre de discours et de notes d'information pour les responsables politiques et administratifs qui avaient à présenter la position du Québec dans ce dossier. La direction a aussi fourni des avis aux autres ministères et au public sur le contenu de l'Accord.

Accès aux marchés étrangers

En ce qui concerne les conditions d'accès aux marchés étrangers, la direction a coordonné, en collaboration avec le MAPAQ, la réponse du Québec à l'enquête américaine en droits compensateurs sur les exportations de viande de porc ainsi que l'appel, en vertu des dispositions du chapitre 19 de l'Accord de libre-échange, des décisions des tribunaux administratifs américains dans ce dossier, afin de défendre

les programmes et les producteurs québécois. Les efforts de la direction ont également porté sur l'Entente canado-américaine sur les exportations canadiennes de bois d'oeuvre où il a fallu s'assurer, en collaboration avec le ministère de l'Énergie et des Ressources, du suivi à donner à l'entente ainsi qu'à la préparation de la renégociation d'ici novembre 1990 de l'annexe à l'entente portant sur les mesures de remplacement de la taxe à l'exportation pour le bois d'oeuvre en provenance du Québec. Les législations commerciales américaines, notamment le projet de réglementation des États-Unis concernant la codification des pratiques du Département du Commerce sur le calcul des droits compensateurs, ont été l'objet d'un examen afin d'en identifier les conséquences pour le commerce extérieur du Québec. Par ailleurs, plusieurs mesures ou menaces de mesures protectionnistes aux États-Unis à l'égard de produits québécois ou canadiens ont été l'objet d'analyses. Le différend sur le yogourt et la crème glacée a aussi été examiné de façon à défendre les intérêts des producteurs québécois.

Négociations commerciales multilatérales

Bien que la responsabilité de coordonner le dossier des négociations commerciales multilatérales incombe à la Direction des Relations commerciales intercontinentales, la Direction des Relations commerciales avec l'Amérique du Nord a assumé la coordination et le développement de la position du Québec dans plusieurs dossiers spécifiques, comme par exemple, les subventions et les droits compensateurs, les mesures d'investissement liées au commerce, la propriété intellectuelle et les produits à base de ressources naturelles.

Commerce interprovincial

La direction a continué de contribuer aux travaux sur la libéralisation du commerce interprovincial, même si la responsabilité de la coordination de ce dossier a été transférée au MICT à compter de mars 1989.

L'organisation de plusieurs rencontres intergouvernementales à divers niveaux a également nécessité des interventions de la part de la direction.

Orientations 1990-1991

Au cours de 1990-1991, les orientations de la direction seront de nouveau axées sur le maintien et l'amélioration de l'accès des biens et services québécois aux marchés nord-américains, tout en défendant les intérêts des producteurs québécois qui sont aux prises avec des problèmes causés par les importations. Les priorités seront évidemment l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, la renégociation de la taxe à l'exportation sur le bois d'oeuvre et les négociations commerciales multilatérales pour les sujets dont la direction a la responsabilité de la coordination.

Il faudra également défendre les intérêts québécois lorsque les politiques, les législations et les mesures prises par les partenaires commerciaux de l'Amérique du Nord sont susceptibles de libéraliser ou de freiner les échanges de biens et services du Québec. Les politiques, législations et réglementations québécoises ou fédérales qui pourraient affecter les conditions d'accès au marché québécois retiendront aussi l'attention.

La direction maintiendra et développera ses liens avec l'administration fédérale, les autres administrations provinciales ainsi que les États américains afin de faire valoir et défendre les intérêts québécois en matière de relations commerciales. Elle continuera également à assurer la coordination, à l'intérieur de l'Administration québécoise, de la définition et de la défense des intérêts du Québec dans les divers dossiers dont elle a la responsabilité.

DIRECTION DES RELATIONS COMMERCIALES INTERCONTINENTALES

Mandat

Cette direction assume les responsabilités de la Direction générale de la Politique commerciale en rapport avec les organisations multilatérales ainsi que pour les relations bilatérales avec les pays autres que les Etats-Unis.

Ses préoccupations portent surtout sur le maintien et l'élargissement du système multilatéral des échanges et sur l'amélioration du cadre réglementaire de ce système; cette direction assume ainsi le mandat du ministère des Affaires internationales dans la préparation et le suivi des positions du Québec dans l'actuelle ronde de négociations commerciales multilatérales (GATT). Cette approche globale se double d'une préoccupation touchant particulièrement l'accès aux marchés de régions spécifiques (CEE, Asie-Pacifique, Europe de l'Est) et à l'inverse aux difficultés d'accès de ces pays aux marchés canadien et québécois. Les dossiers sont nombreux, variés et touchent des secteurs industriels et de services majeurs du Québec (textiles, vêtements, agriculture, chaussures, boissons alcooliques, etc.).

Bilan 1989-1990

Négociations et accords commerciaux internationaux

On retrouve sous cette rubrique le noyau des activités de la DRCI. En ce qui a trait aux négociations commerciales multilatérales en cours, la DRCI a assuré la coordination des travaux engagés à l'intérieur du gouvernement du Québec à la suite de la réunion ministérielle du GATT qui s'est tenue en décembre 1988 à Montréal. Elle a participé aux travaux du Comité fédéral-provincial permanent des négociations commerciales multilatérales, assumé le secrétariat du Comité technique interministériel et celui du Groupe restreint de coordination. De façon générale, elle coordonne la préparation des positions québécoises dans le cadre de ces négociations. La DRCI a aussi assuré la préparation d'un document d'information, rendu public le 14 mars dernier, intitulé "Les négociations commerciales multilatérales de l'Uruguay Round: perspective québécoise", qui présente les positions que défend le gouvernement du Québec.

Par ailleurs, bien que l'Accord de libre-échange négocié avec les Etats-Unis relève surtout de la Direction des Relations commerciales avec l'Amérique du Nord, la DRCI a été impliquée au premier chef dans la mise en oeuvre de cet Accord en ce qui a trait à certains secteurs, en particulier: textiles et vêtements, boissons alcooliques, mesures tarifaires, meubles.

Conditions d'accès aux marchés étrangers

La contribution de la DRCI à ce titre s'est traduite par un suivi étroit des travaux de la CEE qui aboutiront au Marché unique de 1992 et par la participation aux groupes intra et interministériels visant à déterminer les impacts de ce marché sur les relations commerciales du Québec.

En ce qui a trait au secteur des textiles et du vêtement, la DRCI a exercé un suivi étroit des échanges entre le Canada et les Etats-Unis sur l'application des dispositions de l'Accord de libre-échange, particulièrement sur la question des contingents négociés.

L'accès au marché français pour l'audiovisuel doublé au Québec et, de façon plus générale, l'accès à l'Europe audiovisuelle pour les coproductions impliquant le Québec ou le Canada ont aussi fait partie des préoccupations de la DRCI.

Conditions d'accès aux marchés québécois et canadien

A l'issue d'un litige entre le Canada et la CEE sur les pratiques des monopoles provinciaux des alcools, le Québec s'était engagé à mettre en oeuvre, à compter du 1er avril 1989, les termes d'un accord intervenu entre le Canada et la CEE. La mise en oeuvre de l'accord a donné lieu jusqu'ici à diverses consultations fédérales-provinciales auxquelles a été associée la DRCI. Les engagements québécois de réduction des écarts de majoration ainsi que les rapports de vérification des frais de services produits par la S.A.Q. ont donné lieu jusqu'ici à des réactions positives de la part des partenaires européens.

Le suivi de la mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange (ALE) a aussi donné lieu à une attention de la part de la DRCI sur la question des boissons alcooliques. Les principales mesures ont été prises pour assurer la mise en oeuvre des dispositions de l'ALE et plusieurs rencontres ont eu lieu à cet égard au niveau fédéral-provincial et canado-américain.

Par ailleurs, la libre circulation des boissons alcooliques entre les provinces a aussi nécessité l'intervention de la DRCI.

Etudes

Au cours de la période visée, la DRCI est intervenue dans la préparation de dossiers de soutien, à portée générale ou spécifique, reliés aux échanges commerciaux internationaux.

Orientations 1990-1991

En 1990-1991, deux dossiers occuperont principalement les activités de la DRCI: les négociations commerciales multilatérales (NCM) de l'Uruguay Round et l'achèvement du Marché unique européen de 1992.

Dans quelques semaines, les négociations commerciales multilatérales de l'Uruguay Round entreront dans leur dernière phase. Il a été convenu que la réunion ministérielle finale du comité de négociations commerciales, qui conclura la ronde de l'Uruguay, se tiendra entre le 26 novembre et le 8 décembre 1990 à Bruxelles. L'organisation des travaux jusqu'à cette échéance peut être vue en deux phases: jusqu'à la fin d'août 1990, on cherchera à faire converger les vues des participants sur les différents sujets en s'appuyant sur des textes préliminaires; par la suite, les négociations finales devraient chercher à éliminer les dernières difficultés sur les accords et à élaborer les instruments juridiques nécessaires à leur adoption.

Les divers sujets en cause ne présentent pas des enjeux égaux pour l'économie québécoise. Le gouvernement attache une importance particulière aux échanges dans le domaine de l'agriculture, des textiles et des vêtements ainsi que dans celui des services. De plus, en raison de leurs répercussions sur plusieurs groupes de négociations, les travaux sur les mesures de sauvegarde de même que ceux qui traitent des subventions et des mesures compensatoires sont très importants. Toutefois, puisque plusieurs de ces questions sont liées, la DRCI suit de près l'évolution de l'ensemble des dossiers afin de s'assurer que les intérêts du Québec soient pris en considération dans l'élaboration des positions canadiennes.

En plus de coordonner l'ensemble des travaux du gouvernement du Québec à cet égard, la DRCI fournira l'appui nécessaire au fonctionnement des comités de concertation et de coordination que sont le Comité technique interministériel sur la libéralisation des échanges et le Groupe restreint de coordination. Par ailleurs, la DRCI veillera à coordonner la définition des positions que le Québec fera valoir sur les sujets suivants: l'agriculture; les services; les textiles; les barrières tarifaires et non tarifaires; les mesures de sauvegarde; le règlement des différends; le fonctionnement du système du GATT; les obstacles techniques au commerce; l'évaluation en douane; les produits tropicaux; les licences d'importation.

Par ailleurs, la DRCI poursuivra les études et analyses sur la détermination des impacts économiques des changements aux régimes commerciaux. Il faut ainsi prévoir une participation accrue de la DRCI à l'élaboration d'un rapport sur l'impact de l'avènement du Marché unique européen sur le Québec. Les 279 directives communautaires seront l'objet d'études sous divers aspects de politique commerciale.

La direction continuera d'ailleurs à assurer un suivi des différentes politiques commerciales étrangères ainsi que des travaux des organisations internationales multilatérales en matière de politique commerciale. L'évolution des politiques commerciales des pays d'Europe de l'Est fera notamment l'objet d'un suivi constant. Le développement des activités internationales du Centre d'arbitrage commercial du Québec continuera aussi à faire l'objet d'attention de la direction.

DIRECTION GENERALE DES POLITIQUES ET PRIORITES

Mandat

Elaborer, avec le concours des directions bilatérales, multilatérales et de la Politique commerciale et en concertation avec les autres ministères concernés ainsi qu'avec les partenaires privés, et proposer une politique cohérente et des stratégies d'affaires internationales devant favoriser le rayonnement du Québec et son développement, notamment sur les plans commercial, culturel, économique, politique et social. Définir les priorités entre les secteurs d'activités, ainsi qu'entre les régions.

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Bilan 1989-1990

La Direction des Affaires économiques de la Direction générale des Politiques et Priorités a, en 1989-90, amorcé le processus d'élaboration de politiques et d'identification de priorités, qui est son mandat principal, tout en réalisant une série d'opérations ponctuelles de plus ou moins grande envergure dont la principale a été de contribuer à la conception et, d'une certaine façon, la mise en oeuvre de la programmation intégrée des activités internationales du gouvernement. Ces deux mandats importants s'articulent avec le calendrier du Comité ministériel de coordination des affaires internationales (CCAI).

Quatre temps forts ont marqué l'action de la direction en 1989-90.

La préparation du CCAI d'orientations (printemps 1989)

Responsable des dossiers Economie et d'une partie des dossiers Science et Technologie et Rayonnement du Québec à l'étranger, la direction a préparé ou contribué à préparer les documents de travail qui ont d'abord servi de base à la concertation interministérielle puis à l'élaboration des hypothèses de travail proposées par le ministre des Affaires internationales à ses collègues du CCAI de juin 1989. Les documents d'appui et de travail du comité ainsi que les indications fournies par le CCAI ont servi de base à la poursuite des travaux d'élaboration de politique au cours du reste de l'année 1989-90.

La conception du processus de programmation intégrée (été 1989)

La direction a également participé à la conception du processus de programmation intégrée des activités internationales du gouvernement qui a été lancé au début de l'automne 1989. Il s'agissait essentiellement de mettre en place le processus de formulation d'orientations et de planification des activités pour l'année 1990-91 en visant: une meilleure cohésion entre le siège et le réseau, un arrimage plus rigoureux entre orientations et activités, un meilleur équilibre entre les domaines d'activités et surtout, l'intégration concertée des activités du MAI et des autres ministères en matière d'affaires internationales.

La mise en oeuvre du processus de programmation (automne-hiver 1989-90)

La direction a, au cours de l'année, servi de support à la direction du Ministère pour la gestion du processus de programmation dans les domaines de sa responsabilité.

Elle a ainsi été impliquée dans la révision de mi-année en septembre, dans l'examen des propositions d'orientations en décembre-janvier, dans l'analyse des programmations, dans le processus d'attribution des budgets en février-mars et dans la préparation du CCAI de programmation d'avril 1990.

Le processus d'élaboration de politiques s'est poursuivi toute l'année dans la foulée du CCAI de juin 1989.

Les travaux majeurs portent sur le commerce extérieur et le développement industriel, plus particulièrement les transferts de technologie et les investissements. Des liens de collaboration ont été tissés avec les principaux ministères impliqués et avec certains organismes. Jusqu'à maintenant, ces liens ont été particulièrement étroits avec le MICT et le MAPAQ.

Parmi les autres tâches de la direction, mentionnons entre autres le soutien à la participation du MAI au comité sous-ministériel sur le développement technologique et l'appui actif à l'élaboration du processus d'évaluation par la Direction de la Coordination et de l'Evaluation.

Orientations 1990-1991

Le caractère principal de l'aspect élaboration de politiques dans le mandat de la direction a été réaffirmé par les autorités du Ministère.

Les efforts essentiels de la direction porteront donc, dans les domaines de l'économie, du commerce et de la technologie, sur les travaux d'analyse, les consultations au sein du gouvernement et, de plus en plus, avec des partenaires extérieurs, puis sur la formulation d'éléments de politiques.

Ces travaux visent d'abord la préparation du CCAI d'orientations puis la préparation d'éléments de politique pour le Ministère avant la fin de l'année.

La direction générale a également reçu le mandat, toujours dans ces champs, de contribuer à la révision du processus de programmation intégrée afin de le rendre plus efficace dans la poursuite des objectifs assignés.

Dans la foulée des travaux d'élaboration de la politique, la direction amorcera de façon plus systématique l'exercice de l'analyse stratégique, faisant appel, le cas échéant, à des ressources extérieures de haut niveau pour compléter et enrichir ses propres travaux.

Les dossiers Commerce puis Développement industriel continueront de retenir principalement l'attention avec accélération à l'été des travaux sur les services et surtout le développement technologique.

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES, POLITIQUES ET SOCIALES

Bilan 1989-1990

La Direction des Affaires culturelles, politiques et sociales s'est appliquée, tout au long de l'exercice, à assurer la mise en oeuvre du processus d'élaboration de politiques dans les domaines de sa responsabilité: la science, la culture et les communications, les ressources humaines, les questions sociales et environnementales, le rayonnement et les relations institutionnelles.

Au cours des premiers mois de l'exercice, la direction a préparé, en collaboration avec les ministères et organismes concernés ainsi que les différentes unités

du Ministère, différents documents qui ont servi à formuler les hypothèses d'orientations qui ont été soumises au CCAI lors de sa réunion de juin. Par la suite, la direction a poursuivi ses travaux de cueillette et d'analyse de données et a mené différentes consultations, de manière à préciser et à opérationnaliser les orientations et stratégies d'action internationale à mettre en place pour répondre aux enjeux et priorités québécoises dans ces domaines.

Tout en poursuivant ces travaux reliés à l'élaboration de propositions d'orientations, la direction a participé activement à la conception ainsi qu'à la mise en oeuvre du processus de programmation intégrée des activités internationales des différents ministères et organismes du gouvernement.

Orientations 1990-1991

Recherche scientifique

Le principal objectif dans ce sous-domaine est de proposer des orientations et stratégies visant à favoriser le développement d'une coopération scientifique dans les secteurs prioritaires pour le développement scientifique du Québec avec les pays offrant un intérêt particulier à cet égard. Les propositions qui seront élaborées, en concertation étroite avec les ministères et organismes concernés, permettront de cibler les secteurs dans lesquels les centres de recherche québécois reconnus pour leur excellence devraient être encouragés à développer leur coopération scientifique avec des partenaires de pays à privilégier.

Culture et communications

Les travaux dans ce domaine s'articuleront autour de deux principaux objectifs: accroître l'impact des efforts consentis par le gouvernement en matière de diffusion de la culture québécoise à l'étranger et renforcer le potentiel de développement des industries québécoises de la culture, des communications et de la langue. Les propositions d'orientations et de stratégies, qui seront élaborées en concertation étroite avec les ministères, organismes et autres intervenants concernés, viseront principalement à encourager le recours à de nouvelles approches (formation de consortiums, coentreprises, coproductions) permettant aux entreprises québécoises offrant un réel potentiel d'expansion de faire face aux nouveaux enjeux internationaux et de se positionner avantageusement sur les marchés étrangers, notamment les marchés francophones.

Ressources humaines

En matière d'immigration, les objectifs des travaux de la DACPS visent à proposer, en concertation principalement avec le MCCI, des orientations et stratégies permettant d'atteindre les quotas fixés, notamment par le recours à de nouveaux modes d'immigration et par l'exploitation du potentiel inexploité d'immigration pouvant exister dans certains pays-cibles.

En matière de formation et d'enseignement, les propositions d'orientations qui seront formulées viseront principalement à rééquilibrer, en faveur des pays développés, le nombre d'étudiants étrangers accueillis au Québec, à favoriser l'acquisition d'une formation à l'étranger pour les étudiants québécois, à encourager l'organisation et la structuration des échanges impliquant les universités et les collèges dans des secteurs prioritaires et à favoriser le développement d'une coopération avec certains pays ayant acquis une expertise intéressante pour le Québec en matière d'adaptation de la main-d'oeuvre à l'évolution économique et technologique.

En matière d'échanges de jeunes, les propositions qui seront élaborées en concertation avec les organismes de jeunesse viseront à assurer que ces échanges, tout en permettant aux jeunes qui y participent d'acquérir une formation ou de faire un apprentissage à l'étranger, contribuent au développement économique, social et culturel du Québec.

Questions sociales et environnementales

Dans le sous-domaine des questions sociales, les travaux de la DACPS auront pour but d'identifier, en concertation avec le MSSS et les organismes concernés, les besoins et opportunités, tant d'acquisition que de diffusion d'expertise sur des problèmes correspondant à des enjeux majeurs pour le Québec.

En matière d'environnement, les travaux de la DACPS conduiront à l'élaboration, en concertation principalement avec le ministère de l'Environnement, de propositions d'orientations et de stratégies devant permettre au Québec de mieux se protéger contre les menaces extérieures et d'apporter une contribution à la résolution des problèmes internationaux pour lesquels il peut faire valoir une expertise ou développer des moyens technologiques.

Rayonnement

Les travaux qui seront menés à la DACPS dans le cadre d'une opération plus large touchant le rayonnement viseront principalement à déterminer les moyens à prendre pour faire valoir à l'étranger l'image de marque du Québec. Après avoir identifié les principaux éléments constitutifs de cette image et analysé la perception actuelle du Québec à l'étranger, notamment sur les plans institutionnel, économique et culturel, il s'agira de formuler des propositions d'intervention adaptées à la situation de chacun des différents territoires.

Relations intergouvernementales et institutionnelles

Les relations institutionnelles qu'entretiennent le gouvernement ainsi que ses ministères et organismes avec des gouvernements étrangers, des organisations internationales ou des institutions locales et régionales étrangères occupent une place importante dans le déploiement de l'action internationale du Québec. Les travaux qui seront menés dans ce domaine conduiront à proposer des orientations et stratégies permettant de faire en sorte que ces relations contribuent à resserrer les liens, à développer la solidarité et à accroître les échanges et la coopération avec les partenaires institutionnels étrangers représentant un intérêt particulier pour le Québec, en raison du rôle qu'ils peuvent être appelés à jouer pour lui permettre de faire face à ses enjeux et priorités de développement.

DIRECTION DES ETUDES ET ANALYSES

Mandat

Le mandat de la direction consiste à appuyer d'une part les Directions des Affaires économiques et des Affaires culturelles, politiques et sociales de la Direction générale des Politiques et Priorités dans l'élaboration et la mise à jour d'une politique extérieure et de stratégies d'action par domaine d'intervention et, d'autre part, les unités du Ministère dans la préparation et la révision de stratégies d'intervention par région géographique et pays. A cette fin, la direction prépare et diffuse des informations structurées sur les domaines d'intervention, les échanges extérieurs du Québec, les échanges internationaux et les marchés étrangers.

Bilan 1989-1990

Tout au long de l'exercice 1989-1990, la direction a poursuivi la structuration de séries statistiques sur la plupart des domaines et sous-domaines d'intervention du Ministère. Ces séries ont fait l'objet d'une première analyse dont les principaux résultats ont été incorporés dans les problématiques préparées sous la responsabilité des Direction des Affaires économiques et des Affaires culturelles, politiques et sociales et qui ont été soumises au Comité de coordination des affaires internationales (CCAI) de juin 1989.

La direction a par ailleurs continué à fournir aux intervenants du MAI, des ministères et organismes et du secteur privé des informations sur l'action internationale du Québec et de ses partenaires étrangers.

Parmi les réalisations les plus significatives se retrouvent la préparation et la diffusion à l'interne d'un bulletin mensuel sur l'évolution du commerce international de marchandises du Québec, d'un bulletin trimestriel sur l'évolution des échanges de marchandises par région géographique (États-Unis, Europe, Afrique et Moyen-Orient, Amérique latine et Asie et Océanie) et de fiches par pays (faisant le point sur la situation politique, économique, sociale, commerciale, financière et sur celles de ses échanges commerciaux avec le Québec).

Des documents ont également été produits sur les transactions internationales de services (dans le cadre du groupe de travail interministériel), le tourisme international et ses perspectives pour le Québec et, l'impact de la réalisation du marché unique européen sur les pays tiers.

De courts textes sont aussi en voie de finalisation sur l'investissement étranger au Québec et dans le monde.

De plus, seront diffusés au début de l'exercice 1990-1991 un bilan 1989 et des perspectives économiques et commerciales pour 1990 au Québec et dans le monde, de même qu'un texte sur les coefficients d'exportation et d'importation pour 23 groupes d'industries québécoises.

Finalement, la préoccupation relative au soutien technique et financier pour le développement de l'action internationale a donné lieu à la préparation de notes sur l'APEX, l'ACDI, la Banque Mondiale, le PDME (Programme de développement des marchés d'exportation) du gouvernement fédéral et une comparaison des assistances disponibles dans cinq pays industrialisés.

En plus de participer au comité interne sur la science et la technologie, les travaux se sont poursuivis sur les indicateurs scientifiques et technologiques au Québec et dans le monde et une comparaison internationale sera sous peu soumise à la discussion.

L'établissement de contacts avec des intervenants majeurs dans le domaine de la culture et des communications au Québec, au Canada et à l'étranger, la participation au groupe de travail sur la culture et l'ébauche d'un document établissant les perspectives internationales dans les secteurs des télécommunications, de l'audiovisuel, de la publicité, du disque et du livre caractérisent les travaux en ce domaine.

Au niveau du soutien à la gestion des activités du Ministère, la direction a participé à l'élaboration du processus de gestion et de programmation, à l'analyse de l'évolution dans la réalisation des programmations des unités, délégations et bureaux à la mi-année de même qu'à celle de la programmation détaillée pour 1990-1991 et, à la préparation de l'étude des crédits en commission parlementaire.

Orientations 1990-1991

En 1990-1991, l'accent sera mis sur les travaux préparatoires aux CCAI du printemps (programmation), de l'été (orientations) 1990 et sur les analyses qui en découleront, lesquelles revêtiront de plus en plus un caractère stratégique, c'est-à-dire qu'elles tenteront de situer l'identification des forces et faiblesses du Québec dans le contexte évolutif des tendances qui se dessinent pour chacune d'elles au plan international.

Par ailleurs, la direction continuera à structurer des informations qualitatives et quantitatives par sous-domaine et à les diffuser sur une base régulière à travers les fiches-synthèse par pays, les bulletins mensuels et les bilans et perspectives semestrielles. Cette préoccupation étant présente dans chacun des domaines et sous-domaines, elle n'est pas reprise ci-après. Un projet de brochure annuelle sur le Québec et son action internationale sera également finalisé.

Économie

Développement industriel et investissement

Ce sous-domaine d'intervention comprend le transfert de technologie, l'investissement étranger au Québec et l'assistance au développement de l'action internationale.

Transfert de technologie: le Québec sera sommairement situé dans les échanges mondiaux d'un certain nombre de produits technologiques jugés importants pour le Québec.

Investissement étranger au Québec: les données sur les investissements étrangers au Québec seront remises à jour, une brève analyse sur le contrôle étranger des activités économiques au Québec sera effectuée et une recherche sur les flux d'investissements internationaux dans quelques secteurs d'intérêt sera initiée.

Assistance au développement de l'action internationale: une synthèse de l'ensemble des aides disponibles pour le développement de l'action internationale sera effectuée. Sera également complétée une analyse par sous-domaine, secteur et territoire du PDME, des activités de la SEE et des missions hors APEX effectuées par le MAI. Subséquemment, la connaissance des projets en cours et à venir de l'ACDI et de la Banque Mondiale sera structurée et diffusée aux unités du MAI par la méthode appropriée.

Commerce international

Marchandises: l'évolution du commerce extérieur du Québec sera située par rapport au développement prévisible des échanges internationaux par pays et groupe de produits.

Services: dans la mesure du possible, quelques secteurs québécois seront situés dans les échanges mondiaux.

Tourisme

Le Québec sera positionné dans les flux touristiques internationaux et des indicateurs seront identifiés, en collaboration avec la Direction des Affaires économiques, pour établir des bassins touristiques potentiels à prospecter à l'étranger.

Science et technologie

Un effort sera fait pour documenter les forces relatives des partenaires du Québec et les activités internationales dans quelques secteurs d'intérêt de la recherche scientifique et du développement technologique.

Culture et communications

Dans chacun des trois sous-domaines (culture, communications et industries de la langue) de la culture et des communications, la démarche retenue sera la même: un portrait statistique des secteurs et de leurs échanges extérieurs sera préparé et un bilan sommaire des échanges internationaux pour chacun d'eux sera fait.

Ressources humaines

La place du Québec dans les flux migratoires internationaux, notamment francophones, sera analysée et, en collaboration avec la Direction des Affaires culturelles, politiques et sociales, des indicateurs seront suggérés pour circonscrire des bassins migratoires potentiels dans le monde.

Un aperçu statistique des échanges universitaires (étudiants et professeurs) dans le monde et au Québec sera également préparé.

Questions sociales et environnementales

L'accent sera mis sur les exportations de biens et services dans le domaine de la santé et de l'environnement de même que sur les échanges internationaux qui ont lieu dans ces secteurs. Les analyses intégreront les résultats obtenus dans les sous-domaines science, transfert et développement technologiques.

Rayonnement

Tant à court qu'à moyen terme, les analyses viseront à cerner, via les banques d'informations disponibles, la perception qu'ont du Québec les pays et régions géographiques dans chacune des dimensions politique, économique et culturelle. Les résultats seront incorporés aux travaux de la direction générale.

Relations intergouvernementales et institutionnelles

Pour le CCAI et dans les travaux subséquents, la priorité sera accordée aux missions ministérielles et aux ententes. Dans un cas comme dans l'autre, l'objectif est de quantifier et de comparer les actions québécoises et canadiennes et d'en dégager des conclusions utiles pour les travaux de la direction générale.

Soutien à la gestion des activités du Ministère

En collaboration avec la Direction des Ressources financières et les autres unités de la Direction générale des Politiques et Priorités, une proposition de programmation intégrée allégée sera faite et des paramètres seront suggérés pour déterminer les budgets de base des unités et des délégations et bureaux.

La direction sera également associée à l'analyse de la réalisation de la programmation des unités à la revue de mi-année, à celle de la programmation détaillée pour 1991-1992 de même qu'à l'étude des crédits du MAI qui s'en dégagera.

DIRECTION DE LA COORDINATION ET DE L'ÉVALUATION

Mandat

Elaborer, en concertation avec les directions concernées, le cadre général des relations avec le gouvernement fédéral pour les affaires internationales et veiller à la cohérence des interventions faites dans ce cadre par les différentes directions; élaborer, en concertation avec les directions concernées, un cadre général d'évaluation des programmes et activités et conseiller les directions dans l'évaluation effective de leurs activités; élaborer les lignes directrices visant la coordination des activités internationales des municipalités et s'assurer de la cohérence des interventions du Ministère en ce domaine.

Bilan 1989-1990

Au chapitre des relations fédérales-provinciales, l'ensemble des activités programmées de la direction visait à assurer la cohérence des activités internationales du gouvernement du Québec par rapport au gouvernement fédéral.

Des relations suivies avec le ministère des Affaires extérieures (MAE) ont permis de mettre en place, dans les faits, un *modus vivendi* sur les communications officielles entre les deux ministères. À la lumière de l'expérience acquise, des lignes directrices pour la conduite des relations avec le gouvernement fédéral ont été élaborées et diffusées à l'automne.

Plusieurs domaines importants ont connu des développements considérables, grâce notamment aux rencontres à haut niveau qui se sont poursuivies avec les représentants du MAE. Un bilan organisé et systématique des relations fédérales-provinciales, par grands dossiers, a été réalisé et constitue l'un des instruments nécessaires à la confection d'un tableau de bord des relations fédérales-provinciales.

La direction a continué d'exercer son rôle d'analyse et de conseil auprès de l'ensemble des unités et des autorités du Ministère. Par ailleurs, des contacts plus fréquents ont été établis avec le SAIC. Enfin, une politique de sécurité relative à la circulation de documents confidentiels en provenance du MAE a été mise en place.

Quant à l'évaluation, la direction a réalisé ou coordonné, à la demande du sous-ministre, deux opérations importantes. La première est la production d'un Cadre général d'évaluation des activités qui fut approuvé et diffusé aux unités administratives en octobre 1989. La seconde est la coordination de dix-huit évaluations concrètes d'activités réalisées par les unités du Ministère. Par ailleurs, la direction, en concertation avec la Direction des Ressources humaines, a réalisé quatre activités de sensibilisation et de perfectionnement en évaluation à l'intention des cadres et professionnels du Ministère.

La coordination des activités internationales des municipalités a été confiée à l'automne à la DCE par le sous-ministre. Dans un premier temps, un bilan interne a été fait des principaux dossiers internationaux des villes du Québec. Par ailleurs, le Bureau de coordination des activités internationales des municipalités du Québec (BUCAIMQ) a commencé ses opérations avec la nomination, en septembre, du directeur général, prêté par le MAI.

Jusqu'à la mi-année, la direction avait pour mandat de coordonner les travaux du Comité de coordination des affaires internationales. L'objet principal de la première réunion du comité, le 6 avril 1989, fut l'approbation, par les ministres, des règles internes de fonctionnement du comité. Une deuxième réunion du CCAI a eu lieu le 28 juin 1989 dans le but d'approuver un cadre général servant à préciser les orientations du gouvernement en matière internationale. Les ministres ont approuvé l'approche proposée par le MAI.

Orientations 1990-1991

Dans le domaines des relations fédérales-provinciales, les orientations, priorités et stratégies s'articulent autour des trois éléments suivants: d'abord la nécessité d'assurer la cohérence des interventions du Québec auprès du gouvernement fédéral et d'assumer le rôle de canal officiel des communications à cet égard; ensuite, la mise au point d'un cadre clair et connu de tous dans la conduite des relations fédérales-provinciales internationales; enfin, la rédaction d'un tableau de bord permettant d'évaluer périodiquement l'évolution des rapports avec Ottawa en matière internationale. Les activités de la direction doivent en outre tenir compte du fait qu'elle est au service de l'ensemble des unités du Ministère et qu'à ce titre, l'une de ses fonctions principales est de fournir son expertise ainsi que l'information visant l'utilisation appropriée des ressources fédérales.

En ce qui touche la fonction évaluation, la DCÉ compte accentuer son rôle conseil auprès des unités administratives en fonction de leurs besoins. L'objectif poursuivi est celui d'intégrer l'évaluation au processus de gestion. De plus, suite au CCAI, la direction prêtera son concours à toute évaluation qui serait jugée nécessaire par le ministre.

En ce qui a trait aux activités internationales des municipalités, la direction agira comme canal d'entrée au Ministère de manière à assurer la cohérence des interventions. La direction participera également à la définition de la place que doivent occuper les municipalités dans la politique internationale du Québec.

DIRECTION DU PROTOCOLE

Mandat

Assurer les relations officielles entre le gouvernement québécois et les membres du Corps diplomatique et consulaire établis à Ottawa et au Québec; administrer les immunités et privilèges qui leur sont accordés dans l'esprit des Conventions de Vienne; planifier et organiser les visites officielles au Québec de chefs d'Etat et de gouvernements étrangers; participer à l'organisation des missions effectuées par le Premier Ministre, le Ministre des Affaires internationales et le Ministre délégué à la francophonie; entretenir les relations appropriées dans ce cadre avec les gouvernements d'Ottawa et des autres provinces; participer à l'organisation d'événements spéciaux au Québec.

Bilan 1989-1990

Plusieurs activités et visites importantes se sont déroulées au Québec au cours de la présente année. Il convient de souligner, parmi les visites plus importantes : la visite de Son Altesse Royale le Prince Philip, Duc d'Edimbourg; la visite de Leurs Altesses Royales, le Duc et la Duchesse d'York; la visite du Président d'Israël, monsieur Chaim Herzog; la visite du Premier ministre de la Tchécoslovaquie, monsieur Marian Calfa.

En outre, quelque quarante-cinq (45) ministres, trente-cinq (35) ambassadeurs et vingt-neuf (29) consuls généraux ont effectué des visites officielles à Québec ainsi que des groupes de législateurs de différents pays.

Enfin, le Protocole a été associé à la réalisation d'activités dans le cadre d'événements importants, notamment : la 17e Conférence des Gouverneurs des Etats de la Nouvelle-Angleterre et des Premiers ministres de l'Est du Canada à Montebello; la Conférence annuelle des Premiers ministres des provinces canadiennes; l'inauguration du Bureau de l'U.N.E.S.C.O.; les Journées d'information du Corps consulaire; les funérailles collectives des victimes de Polytechnique; la Fête nationale du Québec; la Fête de la Confédération; la tenue à Québec du Conseil d'administration de l'A.C.C.T.; la mission officielle en Europe de l'Ouest et en Europe de l'Est du Premier Ministre et du Ministre des Affaires internationales.

Orientations 1990-1991

Au cours de l'exercice 1990-1991, la Direction du Protocole s'emploiera prioritairement à faire connaître son mandat à l'ensemble de ses clientèles dans le but, notamment, de normaliser ses activités dans le respect de l'usage et des règles en matière d'accueil des différents niveaux de visiteurs représentant des gouvernements étrangers.

Par ailleurs, plusieurs visites et activités importantes sont d'ores et déjà prévues pour la prochain exercice financier. Il convient entre autres de souligner la visite au Québec du Premier ministre de France, monsieur Michel Rocard, la visite du secrétaire général de l'O.N.U., monsieur Javier Perez de Cuellar, celle du directeur général de l'U.N.E.S.C.O., monsieur Federico Mayor, la visite du gouverneur général du Canada, monsieur Ramon John Hnatyshyn, et de madame Gerda Hnatyshyn, et l'installation du nouveau Lieutenant-gouverneur du Québec.

DIRECTION DES COMMUNICATIONS

Mandat

La direction a pour mandat de planifier et coordonner, en concertation avec les directions et les délégations concernées, les activités de communication du gouvernement à l'étranger, de faire connaître la politique, les programmes et les activités du Ministère au Québec et à l'étranger, de contribuer à promouvoir la connaissance à l'étranger des réalités, produits et services du Québec, et de fournir aux directions et aux délégations les instruments d'information et de communication appropriés.

Bilan 1989-1990

Au cours de l'exercice 1989-1990, la Direction des Communications a poursuivi sa production de documents d'information sur le Québec. Ainsi, la série de fiches "Profil du Québec" fut traduite en allemand, en japonais et en néerlandais. Elle a produit le journal des affaires internationales destiné aux hommes d'affaires québécois. Elle a de plus préparé une série de dépliants sur les cours de formation du MAI. Elle a révisé le contenu du dépliant "Québec, chiffres en main" et a procédé à sa traduction en espagnol. Elle a mis sur pied la préparation mensuelle d'une revue de Presse internationale et a révisé le contenu du dépliant institutionnel sur le MAI.

Elle a de plus prêté son concours à l'organisation du Québec aux Jeux de la Francophonie et à l'ouverture du bureau de l'UNESCO à Québec et à l'organisation de la rencontre des membres du Conseil d'administration de l'Agence de coopération culturelle et technique en octobre.

Enfin, la Direction des Communications a accueilli plus d'une cinquantaine de journalistes étrangers, en plus de fournir un support régulier aux bureaux et délégations en terme de documentation écrite et audiovisuelle. Elle a préparé 107 communiqués de presse en vue de supporter des actions du Ministère.

Au plan économique, la Direction des Communications s'est appliquée particulièrement à faire la promotion du programme Apex, ainsi que celle des différents cours de formation pour les dirigeants d'entreprises donnés par le MAI. La direction a d'ailleurs été appelée à contribuer à l'organisation de la Conférence sur l'Europe 92, tenue à Montréal en décembre 1989.

Elle a aussi participé à la diffusion des perspectives québécoises sur les négociations commerciales multilatérales de l'Uruguay Round.

Au chapitre des manifestations publiques, la direction a collaboré à l'organisation du mois de l'exportation et à la série de rencontres tenues dans le cadre d'Export-Action. La direction a de plus représenté le Ministère lors de la tenue du Salon du Monde des affaires, à Québec et à Montréal. Elle a participé activement à la promotion et à l'organisation de la Semaine Québec - Italie en novembre et à l'organisation de la Conférence des Gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des Premiers Ministres des provinces de l'Est du Canada, en juin.

Soulignons enfin la publication en six langues du périodique "Québec Économique International" et la publication mensuelle d'un bulletin sur l'exportation encarté dans la revue PME.

Orientations 1990-1991

Au cours de l'exercice 1990-1991, la Direction des Communications mettra la priorité sur les grandes orientations suivantes:

- Elle développera des relations de travail et de coopération plus étroites avec les ministères sectoriels menant des activités de communication à l'étranger en vue de mettre les ressources en commun et en arriver à un plan de communication globale intégré du Québec à l'étranger.
- Elle mettra l'accent sur l'image du Québec. Elle basera son approche de communication sur l'accueil de journalistes étrangers, une publicité institutionnelle intégrée, certains documents d'information de base préparés conjointement avec les autres ministères ayant des mandats à caractère international.
- Elle verra à mettre à la disposition du réseau des délégations des outils de référence permettant de donner un portrait plus clair, factuel et actuel de la société québécoise. Le Québec Économique International constitue un élément important de la promotion des secteurs d'excellence québécois.
- Elle attachera une importance particulière à l'organisation efficace de la circulation de l'information - rétroaction entre le siège et les délégations sur les sujets majeurs ayant une incidence internationale.
- Elle verra à accroître la promotion à l'étranger des grands événements culturels internationaux du Québec et contribuera à l'accroissement de la visibilité des artistes et manifestations culturelles québécoises à l'étranger.
- Devant les changements importants qui se produisent présentement sur la scène internationale et devant l'importance grandissante pour les entreprises québécoises de s'impliquer sur la scène internationale, elle s'appliquera à renforcer le rôle et la présence du Ministère auprès des entreprises québécoises. Elle devra assurer la promotion de ses différents programmes dont l'objectif est d'aider les intervenants québécois à entreprendre une action internationale.

DIRECTION DE LA VERIFICATION INTERNE

Mandat

Assurer une appréciation objective et indépendante de la gestion des activités du Ministère afin d'en informer la direction supérieure et la conseiller sur la mise en place des contrôles internes requis pour s'assurer que les décisions sont prises conformément aux lois, règlements, directives et que les ressources sont gérées avec économie, efficacité et efficacité.

Bilan 1989-1990

La direction a effectué des vérifications portant sur la gestion des délégations du Québec à Milan, à Rome, à Hong Kong, à Tokyo et de la délégation générale du Québec à Bruxelles. Elle a également procédé à la vérification de la gestion de la Direction générale Europe, de la gestion du Règlement concernant les attachés contractuels à l'étranger et à la vérification financière des fonds locaux en usage au Ministère.

Un plan directeur de vérification s'étendant sur les trois prochains exercices a été soumis à la direction afin d'assurer la vérification de l'ensemble des délégations et bureaux du Québec à l'étranger et ce, en articulation étroite avec le plan de redressement envisagé par la Direction générale de l'Administration.

Orientations 1990-1991

Conséquemment au plan directeur, la Direction de la Vérification interne effectuera la vérification de sept délégations et bureaux. De plus, des examens de la gestion seront réalisés sur le système d'information de gestion, sur le plan directeur informatique, sur le programme APEX et sur le programme Formation. Des vérifications financières et de conformité auront lieu sur la gestion de l'Agence Québec/Wallonie/Bruxelles pour la jeunesse et sur les fonds locaux en usage au Ministère. Enfin, un suivi sera exercé sur les recommandations des rapports de vérification de l'année précédente.

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION

Mandat

Assurer le développement, l'organisation, la mise en oeuvre et le contrôle des services de soutien administratif, technique, d'expertise et de conseil requis par les gestionnaires et la direction du Ministère ainsi que par les organismes de gestion centrale afin d'administrer avec efficacité et efficience les ressources humaines, matérielles, financières et informationnelles mises à la disposition du Ministère.

Bilan 1989-90

La Direction générale de l'Administration, en plus de ses fonctions administratives habituelles, a au cours de l'année budgétaire 1989-1990 complété la réorganisation administrative du nouveau ministère des Affaires internationales créé par la fusion en décembre 1988, du ministère des Relations internationales (MRI) et du ministère du Commerce extérieur et du développement technologique (MCEDT).

La direction a en outre poursuivi la rationalisation de l'utilisation des ressources et dans ce sens, elle a développé de nombreux outils de gestion au nombre desquels on compte un manuel de gestion des ressources humaines, une politique de gestion du temps de travail de même qu'une politique de santé et sécurité au travail. La direction a aussi élaboré un nouveau régime de conditions d'emploi des employés recrutés localement et contribué à la création d'un corps d'emploi de conseillers en affaires internationales. Elle a en outre développé un système d'information sur la gestion financière du Ministère et un système de gestion des dépenses dans les représentations du Québec à l'étranger.

Au chapitre des biens et services, elle a élaboré une directive concernant la gestion de la téléphonie et implanté un système de suivi des coûts de la téléphonie pour les bureaux de Québec et Montréal. Elle a aussi complété les négociations concernant les modalités financières et administratives relatives à la présence d'agents d'immigration du Québec au sein d'une mission canadienne et ce, conformément aux termes de l'entente Cullen-Couture de 1978. La direction a d'autre part procédé à l'implantation du courrier électronique entre le Québec et les États-Unis, l'Europe et l'Asie et à l'implantation d'un nouveau système de gestion documentaire. Elle a en outre poursuivi l'élaboration du Plan directeur de la gestion de l'information. La direction a enfin procédé à l'intégration des ressources humaines et financières provenant des ministères sectoriels oeuvrant à l'extérieur du Canada telle que prévue à la Loi 42 créant le ministère des Affaires internationales.

Orientations 1990-1991

Pour 1990-1991, les objectifs généraux de la Direction générale de l'Administration sont d'améliorer l'interface avec les autres unités du Ministère (siège et réseau) de même qu'avec les autres ministères, poursuivre les efforts en vue d'aider les directions bilatérales à assumer un rôle plus grand dans la gestion budgétaire du réseau qui leur est rattaché et poursuivre la modernisation des instruments de communication et de gestion du Ministère dans la perspective de l'efficacité et de l'efficience de chacune des unités et représentations dans la conduite de l'action internationale du Gouvernement du Québec.

Par secteur, ces objectifs se traduisent de la façon suivante:

Ressources humaines

- Élaboration d'une politique des ressources humaines visant notamment à répondre aux besoins prioritaires du Ministère en termes de développement d'expertise et de renouvellement de ses ressources.
- Systématisation de l'information relative aux ressources humaines et à leurs implications budgétaires.
- Élaboration d'un nouveau régime de conditions de travail du personnel affecté à l'extérieur.
- Participation aux mesures visant à rationaliser le réseau des délégations.

Ressources financières

- Poursuivre les efforts pour améliorer les instruments de programmation relatifs aux divers aspects de la gestion financière.
- Poursuivre les démarches pour la constitution d'un fonds destiné à la gestion des crédits reçus de l'ACDI pour la maîtrise d'oeuvre de certains projets.
- Élaborer un manuel de gestion pour l'ensemble du Ministère (central et réseau).
- Intégrer les systèmes d'information de gestion financière du Ministère (central et réseau).

Gestion de l'information

- Débuter la réalisation des projets prévus au Plan directeur de la gestion de l'information moyennant l'accord de principe du Conseil du trésor.
- Maintenir et consolider les acquis en terme de moyens de gestion pour l'ensemble du Ministère.
- Amorcer l'implantation du nouveau système de gestion documentaire dans le réseau des délégations.

Gestion des biens et services

- Réviser les modalités de gestion immobilière du réseau et élaborer des politiques de fonctionnement visant à établir une planification et une programmation en matière d'entretien physique et de rénovation du parc immobilier ainsi qu'un cadre de référence permettant l'évaluation comparative des possibilités de location ou d'achat des espaces à bureaux et des résidences.
- Entreprendre la rénovation de la résidence du délégué général du Québec à Bruxelles et de l'édifice de la délégation générale du Québec à Paris, situé rue Pergolèse.
- Implanter un système de gestion des coûts de téléphonie pour le réseau des représentations à l'étranger.
- Établir une politique de réservation visant à améliorer le fonctionnement du Service de voyages.

VENTILATION DES CREDITS 1989-1990 VS 1990-1991

PROGRAMME 01: PROMOTION ET DEVELOPPEMENT DES AFFAIRES INTERNATIONALES

	1989-1990	1990-1991
	89-04-01	90-04-01
ELEMENT 01: DIRECTION ET SOUTIEN ADMINISTRATIF		
TOTAL ELEMENT 01:	21 720,8	25 405,1
ELEMENT 02: REPRESENTATION DU QUEBEC A L'ETRANGER		
Réseau - Europe	8 152,7	9 011,1
Réseau - Etats-Unis	7 823,0	8 651,3
Réseau - France	6 067,9	6 385,8
Réseau - Asie et Océanie	5 572,5	6 672,1
Réseau - Amérique latine, Antilles	1 889,2	2 110,8
Réseau - Afrique et Moyen-Orient	481,8	443,6
Réseau - Canada	636,4	721,0
Réseau - Soutien au central	4 951,4	7 507,5
TOTAL ELEMENT 02:	35 574,9	41 503,2
ELEMENT 03: DEVELOPPEMENT DES AFFAIRES BILATERALES ET MULTILATERALES		
Direction générale des Etats-Unis	4 079,3	4 436,8
Direction générale Europe	2 798,0	3 940,9
Direction générale Asie et Océanie	1 973,5	2 686,2
Direction générale Afrique et Moyen-Orient, Amérique latine et Antilles	5 394,6	5 422,8
Direction générale France	3 416,1	3 671,2
Direction générale des institutions francophones et multilatérales	6 529,7	7 222,2
Direction de la formation et de la gestion des programmes financiers	5 498,8	5 827,7
Bureau des ententes internationales	367,1	361,8
Bureau de liaison de l'Est du Québec	187,3	184,3
TOTAL ELEMENT 03:	30 244,4	33 753,9
ELEMENT 04: OFFICE FRANCO-QUEBECOIS POUR LA JEUNESSE (OFQJ)	1 860,0	1 945,6
ELEMENT 05: COORDINATION DES AFFAIRES INTERNATIONALES		
Direction générale des politiques et priorités	1 974,3	2 058,1
Direction générale de la politique commerciale	1 501,6	1 633,7
Direction de la coordination et de l'évaluation	297,0	284,6
TOTAL ELEMENT 05:	3 772,9	3 976,4
TOTAL MAI:	93 173,0	106 584,2

MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERNATIONALES
Tableau comparatif des crédits votés vs les crédits autorisés
par élément de programme
(en \$ K)
Exercice 1989-1990

<u>ÉLÉMENT</u>	<u>CRÉDITS VOTÉS</u> <u>AU 89-04-01</u>	<u>MODIFICATION</u> <u>DU C.T.</u>	<u>CREDITS AUTORISÉS</u> <u>AU 31-03-90</u> <u>LIVRE DES CRÉDITS</u>
01	21 720.8	63.7	21 784.5
02	35 574.9	1 516.6	37 091.5
03	30 244.4	1 506.9	31 751.3
04	1 860.0	---	1 860.0
05	3 772.9	17.9	3 790.8
TOTAL:	93 173.0 =====	3 105.1 (1) =====	96 278.1 =====

(1) Explications des variations

ÉLÉMENT 01:

- Ajustement des conventions collectives pour la période de janvier à mars 90: 63.7

ÉLÉMENT 02:

1 516.6

- Transfert de juridiction MCCI: 1 418.2
- Budget supplémentaire "IMM.": 1 000.0
- Ajustement des conventions collectives: 37.0
- Ajustement aux fins comparatives des données de 89/90 vs 90/91:
- Réaménagement dans le cadre des Affaires bilatérales et multilatérales de l'élément 02 à l'élément 03: (1 434.0)
- Transfert de juridiction du personnel à l'étranger Ministère Aff. culturelles: 132.0
- Transfert de juridiction du MLCP programme Wallonie/Bruxelles: 363.4

ÉLÉMENT 03:

1 506.9

- Ajustement des conventions collectives: 72.9
- Ajustement aux fins comparatives des données de 89/90 vs 90/91:
- Réaménagement provenant de l'élément 02 dans le cadre des Affaires bilatérales et multilatérales: 1 434.0

ÉLÉMENT 05:

17.9

- Ajustement pour l'application des conventions collectives:

MINISTERE DES AFFAIRES INTERNATIONALES

**Tableau comparatif des crédits autorisés par élément de programme
pour l'exercice 1989-1990 VS crédits 1990-1991**

ELEMENT	CREDITS AUTORISES AU 31 MARS 1990	MODIFICATIONS DU C. T.	CREDITS 1990-1991
01	21 784,5	3 620,6	25 405,1
02	37 091,5	4 411,7	41 503,2
03	31 751,3	2 002,6	33 753,9
04	1 860,0	85,6	1 945,6
05	3 790,8	185,6	3 976,4
TOTAL:	96 278,1	10 306,1	106 584,2

MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERNATIONALES

Tableau comparatif des crédits autorisés 1989-1990
VS
crédits 1990-1991

Par super-catégories et catégories (en k \$)

NO	SUPER-CATEGORIES/CATEGORIES	1989-1990	1990-1991	VARIATION
	FONCTIONNEMENT - PERSONNEL			
01	Traitements	34 456,0	37 710,6	3 254,6
02	Autres rémunérations	11 328,4	14 262,9	2 934,5
	Sous-total:	45 784,4	51 973,5	6 189,1
	FONCTIONNEMENT - AUTRES DEPENSES			
03	Communications ⁽¹⁾	13 141,8	13 058,2	(83,6)
03	Permanents	---	100,0	100,0
04	Services ⁽¹⁾	6 107,8	6 949,9	842,1
05	Entretien	1 411,2	1 120,3	(290,9)
06	Loyers ⁽¹⁾	9 909,4	11 015,7	1 106,3
07	Fournitures	1 298,3	1 359,3	61,0
08	Équipement	375,3	453,8	78,5
11	Autres dépenses	41,5	841,0	799,5
	Sous-total	32 285,3	34 898,2	2 612,9
	CAPITAL - AUTRES DEPENSES			
08	Équipement	882,4	1 479,6	597,2
09	Immobilisations ⁽²⁾	90,0	101,5	11,5
	Sous-total:	972,4	1 581,1	608,7
	TRANSFERT			
10	Transfert	16 935,3	17 831,4	896,1
	PRET, PLACEMENTS ET AVANCES			
13	Prêts, placements et avances	300,7	300,0	(0,7)
	TOTAL:	96 278,1	106 584,2	10 306,1

(1) Une somme de 2 935,1 M \$ a été enregistrée (2 335,1 au poste "Communications" et 600,0 à celui des "Services") alors qu'elle aurait dû apparaître au poste "Loyers" au Livre des crédits 1990-1991;

(2) Le montant de 101,5 qui devait être enregistré au poste des "Immobilisations" pour la résidence de New-York, a été inclus à celui des équipements au Livre des crédits 1990-1991;

MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERNATIONALES
Tableau comparatif des crédits autorisés 1989-1990
VS
dépenses probables 1989-1990

Par super-catégories et catégories (en k \$)

NO	SUPER-CATEGORIES/CATEGORIES	1989-1990	DEPENSES PROBABLES	VARIATION
	FONCTIONNEMENT - PERSONNEL			
01	Traitements	34 456,0	33 353,3	1 102,7
02	Autres rémunérations	11 328,4	11 328,4	---
	Sous-total:	45 784,4	44 681,7	1 102,7
	FONCTIONNEMENT - AUTRES DEPENSES			
03	Communications	13 141,8	11 141,8	2 000,0
03	Permanents	---	---	---
04	Services	6 107,8	4 207,8	1 900,0
05	Entretien	1 411,2	1 161,2	250,0
06	Loyers	9 909,4	9 598,7	310,7
07	Fournitures	1 298,3	1 198,3	100,0
08	Equipement	375,3	375,3	---
11	Autres dépenses	41,5	41,5	---
	Sous-total	32 285,3	27 724,6	4 560,7
	CAPITAL - AUTRES DEPENSES			
08	Equipement	882,4	880,8	1,6
09	Immobilisations	90,0	90,0	---
	Sous-total:	972,4	970,8	1,6
	TRANSFERT			
10	Transfert	16 935,3	16 852,4	82,9
	PRET, PLACEMENTS ET AVANCES			
13	Prêts, placements et avances	300,7	300,7	---
	TOTAL :	96 278,1	90 530,2	5 747,9